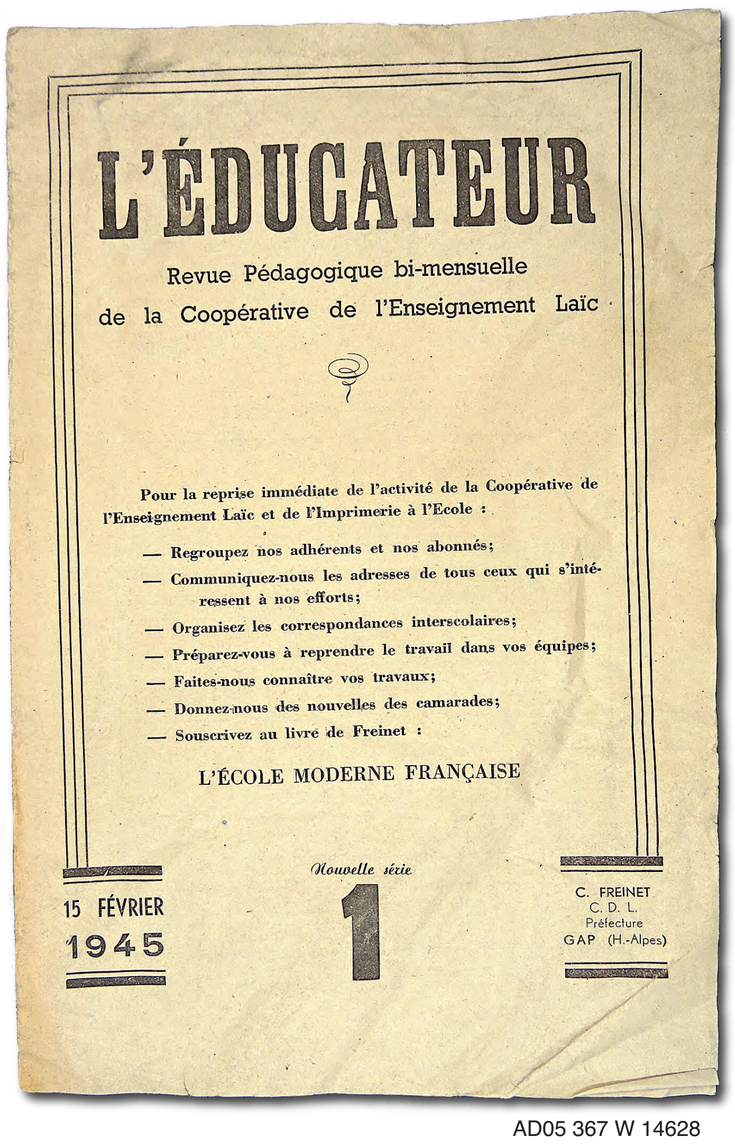
L'Educateur 1 bis .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 16:42 Page 1

Dans L'Educateur du 15 février 1945 Célestin Freinet retrace les années 1940 à La Libération


L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

Pour la reprise immédiate de l'activité de la Coopérative de l'Enseignement Laïc et de l'Imprimerie à l'Ecole :

— Regroupez nos adhérents et nos abonnés;
— Communiquez-nous les adresses de tous ceux qui s'intéressent à nos efforts;
— Organisez les correspondances interscolaires;
— Préparez-vous à reprendre le travail dans vos équipes;
— Faites-nous connaître vos travaux;
— Donnez-nous des nouvelles des camarades;
— Souscrivez au livre de Freinet :

L'ÉCOLE MODERNE FRANÇAISE

15 FÉVRIER 1945

Nouvelle série 1

C. FREINET
C. D. L.
Préfecture
GAP (H.-Alpes)

AD05 367 W 14628

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'**aucun mouvement pédagogique français n'a été aussi totalement suspecté, traqué, sanctionné, par l'ennemi hitlérien et vichyssois que l'a été le mouvement de l'Imprimerie à l'Ecole et la C.E.L**. Nous espérons que d'aucuns voudront bien s'en souvenir. De ce lourd tribut, celui qui écrit ces lignes a payé sa large part, comme il se doit d'ailleurs, puisqu'il était l'initiateur et l'entraîneur, le responsable idéologique de la direction de combat et d'action prise par notre mouvement pédagogique.

A sept reprises avant mon arrestation les policiers sont venus perquisitionner notre école et nos locaux coopératifs. **Quand ils m'ont arrêté — le 20 mars 1940 —, ils se sont acharnés sur ma compagne, sur mon école, sur les enfants de cette école.** Il a fallu fermer l'établissement et renvoyer sous les bombes de Paris ou mettre à l'Assistance Publique les orphelins dont nous avions la charge.

Pendant vingt mois, mutilé de guerre, malade et parfois mourant, **j'ai traîné de prisons en camps, suivi par un dossier qui justifiait à mon égard une surveillance particulièrement impitoyable.** Pendant vingt mois j'ai mené la vie de privations et de souffrances qu'ont connu et que connaissent tant des nôtres. Mais je n'en ai pas moins, toujours, continué mes fonctions d'éducateur, écrivant les lettres, organisant des cours, initiant des illettrés, publiant des journaux sur le modèle de nos journaux scolaires.

Libéré, **j'ai été contraint de vivre à Vallouise (H.-A.) où la surveillance policière a été plus rigoureuse encore.** Jusqu'à la libération, je n'ai pu correspondre avec aucun camarade sans courir le risque de le signaler dangereusement à la réaction ennemie. Du fait de mon isolement, notre école de Vence a été abandonnée et pillée. Il ne reste guère que les murs. Mais le matériel de la Coopérative entassé par la police dans les locaux mis sous scellés sera, malgré l'humidité et les rats, partiellement sauvé. Seules sont définitivement perdues les listes d'adresses et la comptabilité emportées par les policiers.

Au 6 juin, **j'ai pris ma place dans le maquis F.T.P. Briançonnais que j'ai aidé, puis dirigé**. J'ai pris une part directe et décisive dans toutes les opérations de guerre de la région, dans l'accueil aux réfugiés, dans la réorganisation économique et administrative de l'arrière et **je continue maintenant l'œuvre de la Résistance au Comité Départemental de Libération de Gap**.

Le repos forcé des camps et le silence du village ont été, utilisés par moi pour réfléchir sur ce qui était et reste le centre d'intérêt essentiel de notre activité ; j'ai approfondi théoriquement, psychologiquement et philosophiquement ce que nous avions créé techniquement et pratiquement. **De ces longues journées de méditation sont sorties des œuvres que je compte pouvoir mettre bientôt à la disposition de nos camarades** et dont je donne ici un aperçu :

- *Conseils aux parents*
- *L'Education par le travail*
- *Psychologie sensible appliquée à l'éducation*
- *L'Ecole Moderne Française*
- *Du langage à la lecture et l'écriture par la méhode naturelle*

Aucun mouvement pédagogique français n'a été aussi totalement suspecté, traqué, sanctionné, par l'ennemi hitlérien et vichyssois que l'a été le mouvement de l'Imprimerie à l'Ecole et la C.E.L.

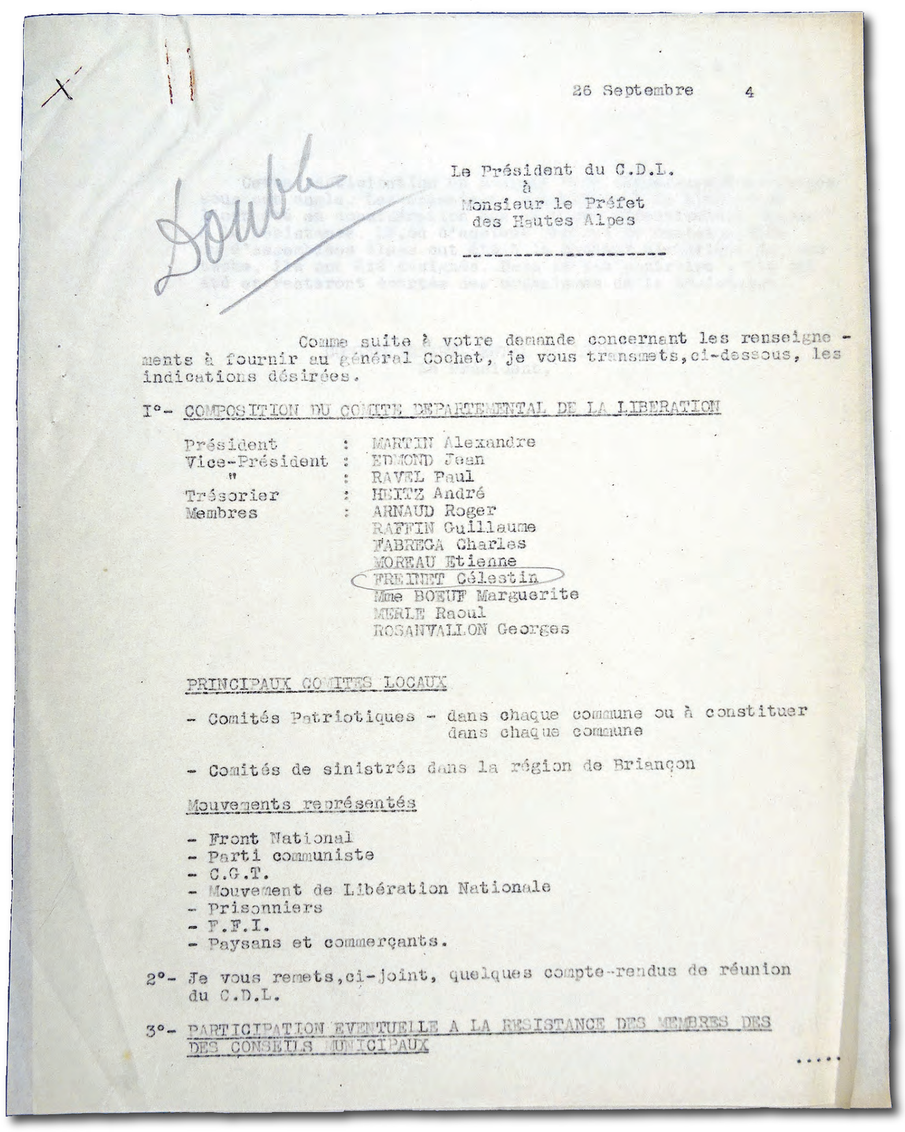
Pendant vingt mois, mutilé de guerre, malade et parfois mourant, j'ai traîné de prisons en camps.

Libéré, j'ai été contraint de vivre à Vallouise (H.-A.) où la surveillance policière a été plus rigoureuse encore.

J'ai pris ma place dans le maquis F.T.P. Briançonnais que j'ai aidé, puis dirigé. J'ai pris une part directe et décisive dans toutes les opérations de guerre de la région...
...et je continue maintenant l'œuvre de la Résistance au Comité Départemental de Libération de Gap.

Comité de Libération.qxp_Mise en page 1 28/04/2019 17:24 Page 1

Célestin Freinet au Comité départemental de Libération des Hautes-Alpes



26 Septembre 4

Le Président du C.D.L.
à
Monsieur le Préfet
des Hautes Alpes

Comme suite à votre demande concernant les renseignements à fournir au général Cochet, je vous transmets,ci-dessous, les indications désirées.

I°- COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIBERATION

Président : MARTIN Alexandre
Vice-Président : EDMOND Jean
" : RAVEL Paul
Trésorier : HEITZ André
Membres : ARNAUD Roger
RAFFIN Guillaume
FABREGA Charles
MOREAU Etienne
FREINET Célestin
Mme BOEUF Marguerite
MERLE Raoul
ROSANVALLON Georges

PRINCIPAUX COMITES LOCAUX

- Comités Patriotiques - dans chaque commune ou à constituer dans chaque commune
- Comités de sinistrés dans la région de Briançon

Mouvements représentés

- Front National
- Parti communiste
- C.G.T.
- Mouvement de Libération Nationale
- Prisonniers
- F.F.I.
- Paysans et commerçants.

2°- Je vous remets,ci-joint, quelques compte-rendus de réunion du C.D.L.

3°- PARTICIPATION EVENTUELLE A LA RESISTANCE DES MEMBRES DES DES CONSEILS MUNICIPAUX

.....

NOUVELLES CONSTITUTION DES COMMISSIONS -

COMMISSION D'EPURATION - Mme BOEUF, M.FREINET, M.FABREGA, M.HEITZ M.ROGER, M.MERLE.

COMMISSION DES DELEGATIONS MUNICIPALES - M.EDMOND, M.ROSANVALLON (suppléant M.DUSSERRE) M.RAVEL.

COMMISSION DU SERVICE SOCIAL - EDUCATION & JEUNESSE - Mme BOEUF, M.FREINET, M.RAVEL.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT, de l'AGRICULTURE & des TRANSPORTS - M.RAFFIN, M.ROGER, M.FABREGA.

COMMISSION DE LA PRESSE - M.EDMOND, M.ROSANVALLON, M.RAVEL.

Trésorerie - M.HEITZ.

L'ordonnance du 21 avril 1944

L'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération est publiée à Alger au Journal Officiel du 22 avril 1944. Elle précise que dans chaque département est institué dès sa libération, un Comité départemental de Libération (C.D.L) selon l'initiative du Conseil national de la Résistance formé au printemps 1943 pour unifier les mouvements de la Résistance.

De la clandestinité à la Libération

Né dans la clandestinité au printemps 1944, le Comité départemental de Libération des Hautes-Alpes fut dirigé par Edmond Pascal. Paul Héraud, le commandant Dumont en faisait parti.

Août 1944 - Novembre 1946

Les premiers écrits concernant ce comité, conservés aux Archives départementales des Hautes-Alpes, datent du 24 août 1944. A partir de ce jour et jusqu'en novembre 1946, les comptes rendus des séances de travail nous précisent son action.

Edmond Pascal, préfet

Le 26 août, le C.D.L n'approuve pas la nomination de M. Lucien Coudor comme préfet. Il veut Edmond Pascal. Le 30 août, il insiste auprès de Raymond Aubrac, commissaire régional de la République qui viendra installer le 1er septembre, Edmond Pascal, préfet des Hautes-Alpes. Me Raoul Merle, avocat, devient président du Comité départemental de Libération. Le Comité siègera en préfecture.

Célestin Freinet au Comité départemental de Libération

Le 6 septembre 1944, M. Alexandre Martin est nommé président en remplacement de Me Raoul Merle. Différentes commissions sont constituées.
Célestin Freinet est nommé dans celle de l'Epuration et celle du Service social, Education et Jeunesse. Le 27 septembre, il est nommé délégué du C.D.L. dans l'œuvre l'Entraide française. Il participe à la rédaction du journal *L'Union*, initie l'unité du monde agricole, concourt au ravitaillement et anime des réunions dans le cadre des Etats généraux.
Le 4 avril 1945 à la demande du service social de l'armée, il est nommé représentant du C.D.L. au conseil d'administration du comité de protection des orphelins, victimes de la guerre.

Célestin Freinet quitte ses fonctions au sein du C.D.L. après la manifestation agricole organisée à la Maison du Poilu à Gap le 7 juillet 1945.

Documents CDL AD05 · 367 W 14607
Rue Saint-Arey et Préfecture AD05 F 03413

Lettres Freinet au CDL .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 22:39 Page 1

Quelques lettres reçues par Freinet au C.D.L.

Espinasses, ce 7/11/44.

Mon Cher Freinet,

Nous sortons de la réunion et Julhian vient de me remettre ton mot ~~to~~ l'appren[dre] la décision prise par le recteur à la suite de Paris défavorable

Privés de toute com[munication] ne nous est pas poss[ible] aussi je te demande de [faire] et t'en charger auprès [de] pour rédiger en comm[un]

Evidemment, Perrot n'a s'il est possible d'en fa[ire] de même fait 3 mois [de] à divers combats - C[ette] au maquis a fait de [la] ~~et~~ puis ~~nous~~ [ma]ds résistants?

Le Proviseur [est] de tout loyalisme ; il n'a [pas] discipline, ainsi qu[e] parce qu'il savait [que] unanimement contre [lui]

Excuse ces q[uel]ques

Tous tes camarades vont [bien] mais il paraît invrai[sem]blable

Bien cher Camarade Freinet -

Je romps un silence de plusieurs années pour venir solliciter ton esprit de Justice et ton appui dans une affaire Concernant un fonctionnaire, qui mis à la retraite d'office par Vichy, vient, par suite d'une réintégration, d'échouer à Crestet[oux], où j'enseigne depuis une dizaine d'années.

Je suis d'autant plus à l'aise pour solliciter ton appui, que je le fais au nom de la Justice et non pour l'intéressé en particulier, car il y a un mois seulement je ne le connaissais pas.

Pour te mettre au courant de l'affaire en question je te joins, à peu près, le double de la lettre-réclamation qu'il adresse aujourd'hui à Monsieur Martin Président du Comité de Libération.

[Par] avance toute la sympathie [que] toutes les victimes d'un régime [qui] largement souffert pour ne

Puy St Vincent le 20 Xbre 1944

Alphand Etienne Célestin à Puy St Vincent par Vallouise (Hautes-Alpes)

à

Monsieur Frénet à la Préfecture des Htes Alpes au Comité Départemental de Libération à Gap (Hautes-Alpes)

Cher Cousin

J'ai bien reçu votre lettre du 4 Décembre courant dont vous me parlé de la maman que vous a fait part de notre entretien au sujet des Bêtes replacées du Briançonnais sinistré et Hébergé par nous depuis le 29 octobre 1944 sans rien toucher encore ace jour, des attributions énoncer foin, son, tourteau, farine de Maïs, Et engrais. Je suppose que le Bureau du ravitaillement Cantonal de La Bâtie-Neuve. La Bessée fasse la sourde oreille a cet Esprit Bienveillant. Le Chef du District Monsieur Arduin doit toujours monter à Puy St Vincent pour faire verser a Chacun l'imposition en foin pour nourrir ces Bêtes et jamais on le voit arriver. Je prie à nouveau votre Concerne à ce sujet.

Puy St Vincent le 21 février 1945

Alphand Etienne Célestin à Puy St Vincent par Vallouise (Hautes-Alpes)

à

Monsieur Frenet au Comité départemental de Libération à la Préfecture des Htes-Alpes) à Gap (Hautes-Alpes)

Cher Cousin

J'ai bien reçu votre lettre du 14 février courant je dois en remercie très sincèrement de votre bon accueil envers nous Je viens Deus faire savoir ; je viens d'adresser une lettre datée du 20 février courant à Monsieur le Directeur Départemental du ravitaillement Général de Gap Hautes-Alpes une réponse positive et formelle exprimé par l'adjectif seul à la lettre reçu par le Maire en date du 8 février demandant d'explication que le conseil n'étant pas d'accord avec le comité patriotique Communal je donne a ce sujet la réponse, le maire répondra en sa façon Vous demanderez une lettre à Monsieur le Directeur Veuillez prendre Connaissance de l'esprit et sentiment de jalousie dans leur personne en ce qui conserne les attributions ordonnées pour nourrir ces trois bovins replier du Briançonnais sinistré et Heberger par nous en la Commune de Puy St Vincent nous voilà à la fin du 4ème mois sans avoir encore reçu du tout aucune des attributions Je Demande à Monsieur le Directeur Départemental du ravitaillement de bien vouloir saisir un Camion à Gap si possible nous le faire tenir et parvenir au Pont des Pigneaux déposer chez le Maréchal ferrant Jaume Léon de là nous serez plus facile et le monter à Puy St Vincent sans changer de voiture au sujet de la neige dans notre route Il nous faut la ration de chaque bovin, et de chaque mois depuis le 29 octobre 1944 que nous les avons il nous faut ; son, tourteau

Freinet

La Salle le 14-2-1945.

A Monsieur le president du C. D. L. de Gap.

Monsieur le President.

Le Comité Patriotique de la Commune de la Salle les Alpes a l'honneur de porter à votre connaissance, que les apiculteurs ne peuvent, malgré leur bonne volonté, satisfaire l'imposition en miel de décembre 1944 ; Après enquête du Comité Patriotique nous avons pu constater.

1°) Que le peu de miel qui reste, était absorbé par la nourriture des abeilles pour la durée de l'hiver, qui comme vous

Marseille sur Cher
Loir et Cher.
6-II-45

Cher Freinet,

J'ai écrit dernièrement à Elise ; j'avais adressé ma lettre à Vallouise, ne sachant pas que vous en étiez parti. Depuis j'ai reçu les circulaires du CEL qui m'ont appris que vous étiez à Gap. Peut être d'action que tu y mènes te permettra-t-elle de m'aider dans le cas suivant.

Tu sais que pendant la guerre je me suis venue à Vence, à Florida, avec mes parents - peu soucieuse de rester à Boulogne sur mer et de continuer à enseigner à la mode de Vichy.

Clos → CDL

Lacaune, le 15 février 1945

Sœur Marie de la Présentation
à
Monsieur Frainet
Président du C.D.L.
à Gap.

Monsieur le Président,

Je ne puis demeurer insensible devant l'aide et l'appui que vous avez apporté à Madame Vve Esprand de Pellautier.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir si bien et si largement accueilli ma requête. Cette famille me tient tout particulièrement à cœur, puisque je lui suis unie par les liens sacrés de la fraternité. Merci aussi, Monsieur le Président, pour tout le bien que vous vous proposez de faire à cette famille. - Grâce à la générosité du C.D.L. ma sœur pourra plus aisément élever sa nombreuse famille.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon religieux respect, je demande au Seigneur, de bénir votre comité.

Sœur Marie de la Présentation
à l'Hôpital de Lacaune
- H A.

ÉCOLE ARISTIDE BRIAND

COLLÈGE
ET
ÉCOLE PRIMAIRE
SUPÉRIEURE
DE
JEUNES FILLES
DE GAP

GAP, le 20 Janvier 1945

LA DIRECTRICE

Monsieur Frenet a bien voulu remercié la dépanner en lui envoyant, ce matin, l'ouvrier spécialiste nécessaire à la mise en marche du chauffage - grâce à quoi le Collège pourra fonctionner dans ses locaux dès les premiers jours de la semaine prochaine.

M. Morel

Documents AD05 367 W 14605, 367 W 14607, 367 W 14612 et 367 W 14614

Réunions CDL .qxp_Mise en page 1 29/04/2019 19:44 Page 1

Quelques documents des séances du C.D.L.

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 1944

EPURATION - M. FREINET fait connaître l'avancement des travaux de la Commission.
Pour la Police, il suffit de trouver des Inspecteurs sur lesquels on puisse compter et qui remplaceront ceux dont on désire se débarrasser.
Le cas de M.
Placement est à no
ment le concernant
L'épuration
examinée rapidemen
ex-Secrétaire Gén
employés dont on

M. MERLE expose la compositi
martiales qui ont

M. ROGER est délégué du Com
de la Justice.

M. le Président et M. FREINE
de leur conversa

Une collaboration intime ent
de Libération r
ne sera en rien
son possible po

Une circulaire habilitant l
des administrat
nécessaires, s

Une carte de membre du C.D

ARRESTATIONS ENVISAGEES -
à GAP - P.P.F.
Mme COTTIN, D

avec Mme PETR

Agent de lia
Commissaire

PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITEDEPARTEMENTAL DE LIBERATION

Séance du 26 septembre 1944.

ENTRAIDE FRANCAISE :

Le travail du bureau d'entraide étant de plus en plus considérabl et le personnel dirigeant n'ayant pas encore l'autorité suffisante, le C.D.L. décide de déléguer deux de ses membres pour définir et contrôler le travail de chacun.

Madame BOEUF et Monsieur FREINET sont proposés pour remplir les fonctions de délégués du C.D.L. ✗.La désignation définitive aura lieu à la prochaine séance.

SITUATION ECONOMIQUE DES MEMBRES DU C.D.L. :

La situation des membres fonctionnaires est examinée. On propose de demander leur détachement au C.D.L.

onsieur FREINET propose d'augmenter l'allocation journalière de I50 francs attribuée aux membres du C.D.L.

Le C.D.L. est entièrement d'accord sur le principe de l'augmenta tion, l'allocation attribuée étant nettement insuffisante pour les membr obligés à résider à Gap en raison de leurs fonctions au C.D.L. Mais on décide de maintenir l'indemnité au taux actuel et de payer une indemnit de résidence.

Pour la nourriture de ces membres, il est entendu avec le Command MOREAUD qu'ils iront désormais au mess des Officiers et que les frais seront à la charge du C.D.L.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE :

Monsieur FREINET donne lecture du projet à adresser éventuelleme aux trafiquants du marché noir et à la Presse.

Le texte de cette note est approuvé.

PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LIBERATION

Séance du I0 Octobre 1944

Membres présents :

Monsieur MARTIN - Madame BOEUF, MMrs RAVEL - MERLE - DUSSERRE - HEITZ - ROGER - FREINET - FABREGA - RIBAUD - EDMOND -

Il est fait des observations concernant les personnes, qui n'ont pas une très grande activité au C.D.L.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE :

Monsieur FREINET a reçu le matin même MM. GOUDET et VOLLAIRE de la chambre de Commerce.

Le somme globale qu'il faudrait encaisser est fixée à une di- zaine de millions. Le C.D.L. se range à l'avis de la Chambre de Commer ce : que tous le monde paie.

La Chambre de Commerce propose de réunir tous les Secrétaires de chambres syndicales, syndicats, etc... et de leur donner les expli- cations nécessaires.

Chaque secrétaire donnera un chiffre approximatif de la somme que pourra verser chaque commerçant de chaque catégorie.

Monsieur ROGER propose que la collection de timbres poste qui se trouve à la villa Mayoly (Gestapo) soit vendue au profit des sinis trés .

Monsieur FREINET propose que l'argent de la Contribution volon- taire soit versé à une caisse appartenant spécialement au C.D.L.

Pour les paysans, Monsieur FREINET s'occupe de la question.

ORGANISATION DU C.D.L. :

Le C.D.L. décide de prendre à son service :
Une sténo-dactylo. -

Monsieur ROGER garde à son service Melle Rolande MACHET et demande qu'on lui octroie en plus 3 hommes qui auraient les fonctions de "Policiers" .

Ce personnel serait appelé officiellement personnel du Service de Contribution volontaire.

Monsieur HEITZ fait le nécessaire pour le compte en banque.

PREFECTURE des HAUTES ALPES

C.D.L.

REUNION DU LUNDI 29 JANVIER I945

Assistaient à la réunion : M. FREINET - M. MARTIN - M. GIROULET - M. VIALA - M. BRUN - (marchand de charbon) Mme BLANC.

M. FREINET rend compte aux membres du Comité de Coordination de la réunion qui a eu lieu à Marseille, à la Préfecture, le vendredi 26 janvier courant au sujet de la mise en place des ~~impositions~~ agricoles sous la présidence de M. le Commissaire régional à Marseille.

La situation du ravitaillement n'est pas brillante et ne va pas en s'améliorant pour les mois à venir.

Les années précédentes les mois de Mars, Avril et Mai étaient les plus durs pour le ravitaillement. Cette années ils seront pire puisque les régions méridionales productrices de légumes primeurs (pommes de terre principalement) ne récolteront rien par suite de l'absence de semence.

M. FREINET a demandé au Commissaire Régional d'envisager la possibilité de relever le prix du lait à la production. Rien de définitif n'a pu être arrêté, le Commissaire Régional se retranchant derrière les instructions ministérielles qui interdisent de surpasser les prix nationaux.

M. FREINET lui a signalé alors que les producteurs des Hautes-Alpes sont décidés à ne rien livrer de leurs impositions à dater du Ier février si le prix à la production de certaines produits ne sont pas relevés.

M. FREINET a ajouté que le CDL des Hautes-Alpes déclinerait toute responsabilité si cette éventualité se produisait.

PREFECTURE des HAUTES ALPES

C.D.L.

REUNION DU MERCREDI II AVRIL I945

Assistaient à la réunion : M. FREINET - M. PORTE - M. VASSEUR M. GIROULET - M? FRAISSE -M. VIALA - Mme BLANC.

16 AVR 1945

Transports:M. GIROULET informe les membres du Comité que les transports se sont bien améliorés depuis quelques mois, 627 t de marchandises ont été transportées par camions, au mois de Mars. Les chemins de fer transportent actuellement trois fois plus de marchandises que les mois précédents. Enfin, le viaduc de Bremafan doit être terminé le I5 mai prochain.

M. FREINET donne lecture au Comité de la lettre qu'il a adressée au nom du CDL au président du syndicat des transports pour inviter les transporteurs à baisser leur tarif de I5 à 20 %, puisque eux-mêmes reconnaissent que la taxation officielle leur permet des bénéfices excessifs.

Il semble bien d'ailleurs que cet appel ne sera pas entendu les transporteurs à une réunion précédente ayant consenti avec peine à une réduction maximum de 7 %.

Cette demande et sa réponse seront portées à la connaissance du public par voie de presse.

Le bureau du frêt a un personnel nombreux et bien payé. Le Directeur perçoit son bénéfice par transport alors que cet organisme agissant comme coopérative ne devrait réaliser que des ristournes. C'est donc une cause supplémentaire de frais énormes.

Vin: M. FRAISSE rappelle brièvement que le département ne peut réaliser dans le Var que la moitié de ses bons. L'autre moitié : 8.000 hls environ devra être réalisée dans le Gard.

Bois: M. VIALA pense pouvoir distribuer prochainement I stère de bois par foyer gapençais.

Viande congelée:Le prix de la viande congelée a amené de nombreux commentaires de presse, qui ont puisé des renseignements faux près de "la rumeur publique". En effet, certain article de presse mentionne que relèvement du prix de la viande provient du rétablissement du C.A.R.V. Or, le C.A.R.V. est effectivement inexistant, et son rétablissement n'influe en rien sur les prix de la viande.

M. FREINET pense qu'il serait bon que le public soit informé d'une manière claire et succincte des situations parfois délicates du ravitaillement afin qu'il soit mis en garde contre les "racontars" qui déforment la vérité et indisposent le public contre l'Administration.

M. PORTE répond qu'il est souvent difficile de dire la vérité en matière de ravitaillement, par voie de presse. Les articles sont lus à la Région et certains arrangements d'ordre intérieur n'ont pas à être publiés.

D'où M. FREINET propose aux membres du Comité de réunir les responsables des principaux journaux de la région "les Alloboroges, "le Provençal" "la Marseillaise" "le Travailleur Alpin" "Rouge Midi" "le Réveil" etc... en une conférence de presse à laquelle assisteraient également M. GIROULET et M. VASSEUR, et présidée par lui même. Le Ravitaillement général ne serait pas représenté pour donner plus de liberté aux membres du CDL pour exposer aux journalistes le danger présenté par la publication de certains articles ~~violents~~ critiquant ....

PREFECTURE des HAUTES ALPES

C.D.L.

REUNION DU MERCREDI SI JANVIER I945

Assistaient à la séance : M. FREINET - M. MARTIN - M. GIROULET M. SILVESTRE - M. VIALA.

M. FREINET rend compte aux membres du Comité de la réunion tenue la veille à la Préfecture par les épiciers de la ville qui se refusent absolument à prendre de nouvelles inscriptions suivant les dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 janvier I945.

Le Ravitaillement général a déjà fait procéder au début de l'anné au renouvellement des inscriptions selon les instructions ministérielles sanctionnées par l'arrêté préfectoral du 30 décembre I944. Depuis, les consommateurs du département ont été dotés de cartes de producteurs et de non producteurs, d'où nouvelles inscriptions pour permettre aux no producteurs de bénéficier des distributions.

Cet état de choses a été expliqué aux épiciers qui tout en recon- naissant les faits, refusent catégoriquement de prendre de nouvelles inscriptions qui entraînent un travail considérable de collage de tickets et de dépenses de registres. Ils ont proposé lors d'une distri- bution, d'inviter les non-producteurs à se munir de leur feuilles de non producteurs, sur laquelle il sera apposé leur cachet ~~communal ou tout~~ commercial ou tout autre moyen de contrôle.

M. FREINET rappelle à M. MARTIN que si le Ravitaillement général avait mis en place dès le Ier janvier les cartes de non producteurs et de producteurs, les épiciers auraient procédé à un seul renouvellement des inscriptions et tous ces ennuis auraient été évités.

M. MARTIN déclare que ce n'était pas possible, le projet de doter le département de ces cartes n'étant pas encore adopté.

M. FREINET rétorque qu'à la réunion du 30 décembre dernier il s'est déjà étonné d'apprendre que les cartes n'étaient pas encore en mairies et il avait prié M. MARTIN de faire le nécessaire pour régler au plus vite cette affaire.

Or, le I0 janvier I945, rien n'étant encore fait et l'imprimerie avait livré les cartes. Celles ci n'ont pu être distribuées qu'avec les titres d'alimentation de février. Il y a donc bien mauvaise volon négligence de la part du ravitaillement général

PREFECTURE DES HAUTES ALPES

C.D.L.

REUNION DU 2I MARS I945

Assistaient à la réunion : M. FREINET - M. GIROULET M. FRAISSE - M. MEALLAN - M. MARTIN - M. PRULHIERE - Mme BLANC.

M. FREINET informe les membres du comité que suivant les dispositions arrêtées à la dernière réunion, les pâtissiers ont commencé à fabriquer des petits bâtons de nougats qui seront distribués gratuitement aux catégories J1 et J2 à l'occasion de Pâques. La catégorie E bénéficiera d'une distribution de biscuits.

Le comité d'action agricole du Var sera avisé qu'il peut faire prendre 6.000 K de pommes de terre et 500 K de pommes dans les Hautes-Alpes.

Un transporteur venant de Toulouse avec un camion de nitrate de soude a proposé son chargement à la commune du Poët en échange de pommes de terre. Or, la commune du Pöet est déficitaire en pommes de terre de semence . Le bureau de la pomme de terre lui en a fait une attribution de 25 t.

Aucune suite n'a d'ailleurs été donnée à cette affaire mais M. MEALLAN du Bureau de la pomme de terre déclare qu'il est regrettable de lais aux producteurs du de pommes de terre.

M. FREINE qui assaiera de se du nitrate avant so avec le bureau de M. MEALL effectuées par le par le Ravitaille me de terre saisies.

Ainsi, S Champsaur et ont é alors qu'elles aur fait défaut.

M. FRE serait pas possib au titre de février nements le permet

DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES -ooOoo- Gap, le 27 Mars I945

C. D . L.

29 MARS 19

4960

REUNION du 26 MARS I945

Assistaient à la réunion : M. FREINET , M. VASSEUR, M. GIROULET , M. FRAISSE , M. MARTIN et Mme BLANC .

M. FREINET constate que les transports s'améliorant, le Comité a moins d'affaires urgentes à régler avec les services techniques compé- tents .

En conséquence, le Comité de Coordination se réunira désormais une fois par semaine seulement , le Mercredi .

M. JULIEN , transporteur à BRIANCON, demande a faire journellement le service MONETIER-les-BAINS - BRIANCON , avec un car gas-oil . De cette façon, le transport des voyageurs, des bagages et le ramassage du lait sont assurés quotidiennement

8 extraits des procès-verbaux qui montrent la diversité des interventions de Célestin Freinet aux réunions du C.D.L.

L'épuration,
l'entraide française,
la contribution volontaire, les impositions agricoles, le prix du lait,
les épiciers et
les cartes de producteurs et non producteurs,
le coût des transports,
les bâtons de nougats pour les enfants,
la viande congelée,
les problèmes de ravitaillement,
l'information du public par la presse...

Documents
AD05
367 W 14601,
367 W 14607,
367 W 14629

L'Union 3 .qxp_Mise en page 1 01/06/2019 19:58 Page 1

Novembre 1944
Préparation des Etats Généraux de la France combattante

Les 14 et 15 décembre se tiendront à Paris les Etats généraux de la France combattante, grande assemblée de tous les Comités départementaux de Libération de notre pays. Mais ces Etats Généraux seront ce que les fera le peuple. Ils auront la puissance et le pouvoir que leur donnera le peuple par l'expression préalable de ses désirs et de ses aspirations.

A ces Etats Généraux seront discutés les questions essentielles qui sont les axes vitaux de la résurrection Française.



SIÈGE A GAP
C. D. L. N.
Préfecture

ABONNEMENTS
1 an 60 fr. — 6 mois 33 fr.

SAMEDI 4 NOVEMBRE 1944 — PREMIÈRE ANNÉE — N° 3

L'UNION

Organe hebdomadaire du Comité Départemental de Libération des Hautes-Alpes

VERS LES ETATS GENERAUX DE LA LIBERATION FRANÇAISE

Ce qui ne semblait à l'origine qu'un vain mot d'ordre est en passe aujourd'hui de devenir la plus dynamique des réalités constructives.

Deux nécessités sont apparues à tous les combattants de la Résistance :

Conserver intacte et puissante l'union qui a été l'origine de notre victoire;

Permettre au peuple victorieux d'affirmer sa légalité et de prendre en mains vraiment les destinées du pays.

///

L'Union de la Résistance persiste et se renforce. Cette collaboration fraternelle qui est l'originalité et la puissance de notre Comité Départemental de Libération n'a jamais été plus effective.

Sur le plan national elle vient d'être réaffirmée par la décision des grands mouvements de la Résistance de ne présenter aux prochaines élections qu'une liste commune de la Résistance.

Ainsi seront déjouées d'avance toutes les manœuvres des combinards d'ancien régime qui, au seul mot d'élections s'agitent et manœuvrent. Il n'y aura pas lutte intestine, mais partout liste unique de la résistance autour de laquelle se cristalliseront toutes les forces vives du pays et qui fera avorter d'avance les tentatives intéressées des ennemis du régime nouveau.

///

Permettre au peuple d'affirmer sa légalité :

Il faut pour cela que soit entendue partout, que soit écoutée et respectée la voix de la base.

Il faut donc que cette volonté du peuple puisse se manifester.

Elle le sera par la préparation méthodique et au grand jour des Etats Généraux de la Résistance.

Nous avons déjà franchi quelques-unes des étapes de cette préparation.

C'est Vizille, où, pour la première fois, les Comités de Libération de la région grenobloise affirment le rôle historique que doivent jouer les Comités de Libération dont la conférence établit la charte.

C'est ensuite Valence où s'agrandit le cercle des participants et où s'élaborent les premières besognes constructives.

C'est enfin Avignon où se sont réunis le 8 octobre tous les Comités de Libération de la zone sud et qui a fait souffler comme un grand vent d'espérance sur le peuple en lutte pour sa libération.

L'étape décisive se prépare : les 14 et 15 décembre se tiendront à Paris les Etats Généraux de la France combattante, grande assemblée de tous les Comités Départementaux de Libération de notre pays.

Mais ces Etats Généraux seront ce que les fera le peuple. Ils auront la puissance et le pouvoir que leur donnera le Peuple par l'expression préalable de ses désirs et de ses aspirations.

A ces Etats Généraux seront discutées les questions essentielles qui sont les axes vitaux de la résurrection Française.

Mais ce sera à vous de donner au préalable vos directives à vos mandatés pour le sens dans lequel devront être abordés les grands problèmes de l'heure : La légalité nouvelle par les C.D.L. — L'épuration — Le ravitaillement — La défense nationale.

Avant donc de se rendre à Paris, les délégués du C.D.L. de notre département vont devant vous poser les problèmes auxquels doit être apportée une réponse :

C'est au cours d'assemblées populaires des Comités Patriotiques, dans une atmosphère de totale union que vous donnerez vos directives de base.

Des réunions cantonales pourront être prévues.

Et le 2 décembre enfin nous demanderons à tous les Comités Patriotiques d'envoyer leurs délégués mandatés à une grande journée des **Etats Généraux Hauts-Alpins,** au cours de laquelle les directives précises seront données à vos mandataires aux **Etats Généraux de la Résistance.**

Forts de votre unanimité, vos délégués, une fois terminée leur besogne constructive, retourneront au milieu de vous pour refermer ce circuit qui de la base monte au sommet pour revenir vers la base.

Renforcés alors de la nouvelle légalité vous serez en mesure d'affronter avec calme et tranquillité les élections qui en février prochain seront les premières étapes de la République Française de Libération.

Le C.D.L.

L'ACTIVITÉ du Comité Départemental de Libération

D'une semaine à l'autre

La semaine a été marquée, au C.D.L., par une accentuation de la lutte contre le Marché Noir et contre les ennemis de la Résistance.

MARCHE NOIR. — Notre appel à l'action contre les trafiquants du Marché noir commence à porter ses fruits. Quelques affaires, plus ou moins retentissantes, conduites avec ténacité par le C.D.L., montrent qu'il y a quelque chose de changé et que les coupables n'ont plus à espérer l'indulgence coupable des gouvernants.

Au cours de la première quinzaine d'octobre, 47 affaires de marché noir ont fait l'objet d'une enquête judiciaire. Depuis lundi 23 octobre des barrages sérieux ont été placés sur les routes essentielles et ont donné, déjà, d'excellents résultats.

La lutte va s'intensifier, en tâchant d'atteindre les gros coupables pour lesquels la justice sera impitoyable.

ETATS GENERAUX DE LA LIBERATION. — Nous donnons d'autre part l'essentiel des décisions prises à ce sujet.

L'APPROVISIONNEMENT de BRIANÇON. — QUESTION DU LAIT. — Du fait des conséquences de la guerre, et notamment du mauvais état des routes, le transport du ravitaillement vers Briançon devient non seulement difficile, mais plus onéreux.

Il en résulte que les familles vivres qui résident dans le Briançonnais souffrent non seulement des bombardements et des destructions, mais aussi d'un renchérissement exceptionnel des denrées de première nécessité : lait, notamment.

Pour parer à cette injustice, *l'Entr'aide Française*, sur la suggestion qui lui en a été faite par le C.D.L., a bien voulu prendre à sa charge, à titre de frais supplémentaires, de façon que les enfants de Briançon puissent avoir leur ration de lait — même condensé — à un taux normal.

Cette mesure sera étendue aux autres produits supportant une augmentation exceptionnelle.

COMMISSION D'EPURATION ECONOMIQUE. — Sa constitution va normalement officielle et sera décidée dans quelques jours dans notre département.

Cette commission comprendra :
— Le Trésorier-Payeur Général,
— Le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre,
— Le Directeur de l'Enregistrement,
— Le Directeur départemental du Contrôle des Prix,
— Le Directeur des Douanes,
— Trois membres, proposés par le C.D.L.

Cette commission aura des pouvoirs étendus pour sanctionner financièrement ces illicites réalisés soit par des manœuvres frauduleuses, soit par collaboration active avec les occupants.

Inutile de dire que cette commission ne visera point les petits commerçants qui, nous le savons, continueront à travailler activement pour la prospérité économique de notre pays.

BETES REPLIEES DU BRIANÇONNAIS. — Le C.D.L. s'est ému de la situation difficile des paysans du Briançonnais et est intervenu sans cesse pour que soit sauvé le cheptel de ces régions.

Les bovins et les ovins des populations sinistrées vont être hébergés dans les régions non touchées par la guerre. Un appel est fait en ce sens à la population.

Le département ne dispose d'aucun stock de fourrage pour aider ceux qui voudront bien hiverner ce bétail mais il est décidé que les approvisionnements de son et de tourteau seront réservés aux villages et aux habitants qui auront accepté d'aider au sauvetage du cheptel.

BOIS ET CHARBONS. — La question du charbon est très délicate à résoudre. Mais nous avons l'avantage, sur les régions de la Côte, d'avoir à notre disposition un stock important de bois de chauffage.

Le C.D.L., aidé en cela par les Comités Patriotiques, a fait la prospection nécessaire pour signaler aux autorités les réserves de bois qui vont [illegible] au prix de la

UN DE CHEZ NOUS

Nombreux sont, hélas ! ceux de la Résistance qui sont morts victimes des Allemands ou fusillés par la Gestapo. Parmi ceux-ci, nous citerons l'exemple du brillant résistant qu'était notre ami BONNET Jean (nom de guerre SAVINES), employé S.N.C.F., à Veynes, fusillé par la Gestapo, le 12 juillet, à Genas, près de Lyon.

Dès 1941, avec son ami Claude, il forme dans le département le mouvement clandestin « Libération ». Nommé adjoint au responsable départemental, pendant 3 ans il parcourt le département, organisant de partout des groupes de résistance, faisant la liaison entre les militants. Ouvrier, il donne tout son temps, ses congés, ses « casquettes » au service de la Résistance. Le mouvement n'ayant pas beaucoup de ressources, il n'hésite pas à donner ses économies pour payer les nombreux frais de voyage. Humble autant que modeste, il meurt sans gloire, effacé, ne dépensant aucune [illegible], laissant de côté les honneurs.

Depuis le printemps 1943, ayant reçu sa convocation pour partir travailler en Allemagne, il entre dans un service de renseignements clandestins français, [illegible] réseau de [illegible] régional de liaison, il devient chef de secteur, parcourant de jour et de nuit les 7 départements qui sont de son ressort. Bravant l'ennemi, il transporte avec un cran extraordinaire des armes, des tracts, des plans militaires, etc. Il a à son actif plusieurs évasions de militants de la Résistance qu'il s'était débrouillé de faire sortir soit de prison ou de l'hôpital.

Le 1er juillet, hélas ! il est appréhendé à Grenoble par la Gestapo, à la sortie d'un restaurant. Courageux à l'extrême, il ne veut pas causer. Il ne donne même pas l'adresse de sa chambre. Confronté avec d'autres amis, il reste fort hier. Devant ce silence continuel, il est battu, condamné à mort sans jugement. Il meurt en martyr, fusillé en pyjama, à Genas.

Devant ce brave, ce héros de la Résistance, nous nous inclinons bien bas.

Puisse son souvenir être un exemple vivant pour tous ses nombreux amis et tous les camarades de la Résistance.

La Cour de Justi

Samedi 9 octobre la C[illegible] tice a tenu sa première [illegible]. Les filles soumises, Ma[illegible] toni, née Bermoud, 23 a[illegible] re de St-Laurent du Va[illegible] Pascalini, née Vignaud, [illegible] ginaire de Toulon, inculpé[illegible] ligence avec l'ennemi [illegible] damnées aux travaux [illegible] pétuité, frappées d'indi[illegible] nale et aux dépens.

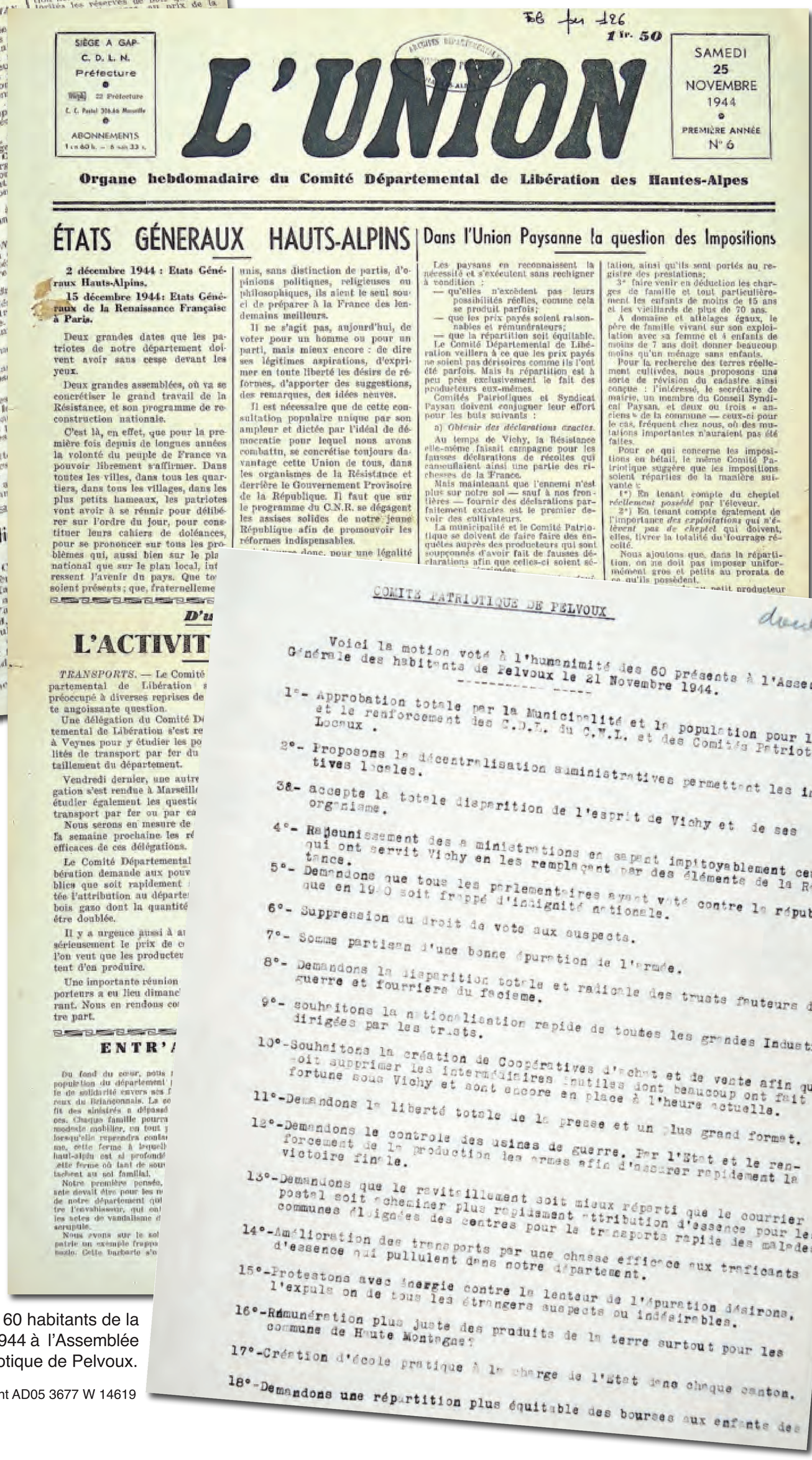
La deuxième audience

Documents AD05 Fol per 126

Avant de se rendre à Paris les délégués des C.D.L vont participer aux assemblées populaires que les Comités patriotiques organiseront dans les communes.

Ils prépareront leurs cahiers de doléances et désigneront leurs délégués qui se retrouveront à Gap le 2 décembre pour la grande journée des Etats Généraux des Hautes-Alpes.

Le numéro 6 de *L'Union* du 25 novembre 1944 précise : « Il est nécessaire que de cette consultation unique par son ampleur et dictée par l'idéal de démocratie pour lequel nous avons combattu, se concrétise toujours d'avantage cette Union de tous les organismes de la Résistance et derrière le Gouvernement provisoire de la République. »



SIÈGE A GAP
C. D. L. N.
Préfecture

ABONNEMENTS
1 an 60 fr. — 6 mois 33 fr.

SAMEDI 25 NOVEMBRE 1944 — PREMIÈRE ANNÉE — N° 6

L'UNION

Organe hebdomadaire du Comité Départemental de Libération des Hautes-Alpes

ÉTATS GÉNÉRAUX HAUTS-ALPINS

2 décembre 1944 : Etats Généraux Hauts-Alpins.

15 décembre 1944: Etats Généraux de la Renaissance Française à Paris.

Deux grandes dates que les patriotes de notre département doivent avoir sans cesse devant les yeux.

Deux grandes assemblées, où va se concrétiser le grand travail de la Résistance, et son programme de reconstruction nationale.

C'est là, en effet, que pour la première fois depuis de longues années la volonté du peuple de France va pouvoir librement s'affirmer. Dans toutes les villes, dans tous les quartiers, dans tous les villages, dans les plus petits hameaux, les patriotes vont avoir à se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour, pour constituer leurs cahiers de doléances, pour se prononcer sur tous les problèmes qui, aussi bien sur le plan national que sur le plan local, intéressent l'avenir du pays. Que tous soient présents ; que, fraternellement unis, sans distinction de partis, d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques, ils aient le seul souci de préparer à la France des lendemains meilleurs.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de voter pour un homme ou pour un parti, mais mieux encore : de dire ses légitimes aspirations, d'exprimer en toute liberté les désirs de réformes, d'apporter des suggestions, des remarques, des idées neuves.

Il est nécessaire que de cette consultation populaire unique par son ampleur et dictée par l'idéal de démocratie pour lequel nous avons combattu, se concrétise toujours davantage cette Union de tous, dans les organismes de la Résistance et derrière le Gouvernement Provisoire de la République. Il faut que sur le programme du C.N.R. se dégagent les assises solides de notre jeune République afin de promouvoir les réformes indispensables.

[illegible] donc, pour une légalité

Dans l'Union Paysanne la question des Impositions

Les paysans en reconnaissent la nécessité et s'exécutent sans rechigner à condition :
— qu'elles n'excèdent pas leurs possibilités réelles, comme cela se produit parfois;
— que les prix payés soient raisonnables et rémunérateurs;
— que la répartition soit équitable.

Le Comité Départemental de Libération veillera à ce que les prix payés ne soient pas dérisoires comme ils l'ont été parfois. Mais la répartition est à peu près exclusivement le fait des producteurs eux-mêmes.

Comités Patriotiques et Syndicat Paysan doivent conjuguer leur effort pour les buts suivants :

a) *Obtenir des déclarations exactes.*

Au temps de Vichy, la Résistance elle-même faisait campagne pour les fausses déclarations de récoltes qui camouflaient ainsi une partie des richesses de la France.

Mais maintenant que l'ennemi n'est plus sur notre sol — sauf à nos frontières — fournir des déclarations parfaitement exactes est le premier devoir des cultivateurs.

La municipalité et le Comité Patriotique se doivent de faire faire des enquêtes auprès des producteurs qui sont soupçonnés d'avoir fait de fausses déclarations afin que celles-ci soient sé[illegible]

[illegible] petit producteur

tation, ainsi qu'ils sont portés au registre des prestations;

3° faire venir en déduction les charges de famille et tout particulièrement les enfants de moins de 15 ans et les vieillards de plus de 70 ans.

A domaine et attelages égaux, le père de famille vivant sur son exploitation avec sa femme et 4 enfants de moins de 7 ans doit donner beaucoup moins qu'un ménage sans enfants.

Pour la recherche des terres réellement cultivées, nous proposons une sorte de révision du cadastre ainsi conçue : l'intéressé, le secrétaire de mairie, un membre du Conseil Syndical Paysan, et deux ou trois « anciens » de la commune — ceux-ci pour le cas, fréquent chez nous, où des mutations importantes n'auraient pas été faites.

Pour ce qui concerne les impositions en bétail, le même Comité Patriotique suggère que les impositions soient réparties de la manière suivante :

1°) En tenant compte du cheptel *réellement possédé* par l'éleveur.

2°) En tenant compte également de l'importance *des exploitations* qui n'élèvent *pas de cheptel* qui doivent, elles, livrer la totalité du fourrage récolté.

Nous ajoutons que, dans la répartition, on ne doit pas imposer uniformément gros et petits au prorata de ce qu'ils possèdent.

D'u

L'ACTIVIT

TRANSPORTS. — Le Comité [illegible] partemental de Libération [illegible] préoccupé à diverses reprises de [illegible] te angoissante question.

Une délégation du Comité D[illegible] temental de Libération s'est re[illegible] à Veynes pour y étudier les po[illegible] lités de transport par fer du [illegible] taillement du département.

Vendredi dernier, une autre [illegible] gation s'est rendue à Marseille [illegible] étudier également les questi[illegible] transport par fer ou par ea[illegible]

Nous serons en mesure de [illegible] la semaine prochaine les ré[illegible] efficaces de ces délégations.

Le Comité Départemental [illegible] bération demande aux pouv[illegible] blics que soit rapidement [illegible] tée l'attribution au départe[illegible] bois gazo dont la quantité [illegible] être doublée.

Il y a urgence aussi à a[illegible] sérieusement le prix de c[illegible] l'on veut que les producteu[illegible] tent d'en produire.

Une importante réunion [illegible] porteurs a eu lieu dimanc[illegible] rant. Nous en rendons co[illegible] tre part.

ENTR'

Du fond du cœur, notre [illegible] population du département [illegible] le de solidarité envers ses [illegible] roux du Briançonnais. La co[illegible] fit des sinistrés a dépassé [illegible] ces. Chaque famille pourra [illegible] modeste mobilier, en tout [illegible] lorsqu'elle reprendra contact [illegible] me, cette ferme à laquelle [illegible] haut-alpin est si profondé[illegible] cette ferme où tant de sou[illegible] tachent au sol familial.

Notre première pensée, [illegible] ante devait être pour les ru[illegible] de notre département qui [illegible] tre l'envahisseur, qui en[illegible] les actes de vandalisme et [illegible] scrupule.

Nous avons sur le sol [illegible] patrie un exemple frappa[illegible] saisie. Cette barbarie s'o[illegible]

COMITÉ PATRIOTIQUE DE PELVOUX

double

Voici la motion voté à l'humanimité des 60 présents à l'Assemblée Générale des habitants de Pelvoux le 21 Novembre 1944.

1°- Approbation totale par la Municipalité et la population pour l'appui et le renforcement des C.D.L. du C.N.L. et des Comités Patriotiques Locaux .

2°- Proposons la décentralisation administratives permettant les initiatives locales.

3°- accepte la totale disparition de l'esprit de Vichy et de ses organisme.

4°- Rajeunissement des administrations en sapant impitoyablement ceux qui ont servit Vichy en les remplaçant par des éléments de la Résistance.

5°- Demandons que tous les parlementaires ayant voté contre la république en 1940 soit frappé d'indignité nationale.

6°- Suppression du droit de vote aux suspects.

7°- Somme partisan d'une bonne épuration de l'armée.

8°- Demandons la disparition totale et radicale des trusts fauteurs de guerre et fourriers du fascisme.

9°- souhaitons la nationalisation rapide de toutes les grandes Industries dirigées par les trusts.

10°-Souhaitons la création de Coopératives d'achat et de vente afin que soit supprimer les intermédiaires inutiles dont beaucoup ont fait fortune sous Vichy et sont encore en place à l'heure actuelle.

11°-Demandons la liberté totale de la presse et un plus grand format.

12°-Demandons le controle des usines de guerre. Par l'Etat et le renforcement de la production des armes afin d'assurer rapidement la victoire finale.

13°-Demandons que le ravitaillement soit mieux réparti que le courrier postal soit acheminer plus rapidement attribution d'essence pour les communes éloignées des centres pour le transports rapide des malades.

14°-Amélioration des transports par une chasse efficace aux trafiquants d'essence qui pullulent dans notre département.

15°-Protestons avec énergie contre la lenteur de l'épuration désirons, l'expulsion de tous les étrangers suspects ou indésirables.

16°-Rémunération plus juste des produits de la terre surtout pour les commune de Haute Montagne?

17°-Création d'école pratique à la charge de l'Etat dans chaque canton.

18°-Demandons une répartition plus équitable des bourses aux enfants des

Les 18 points débattus et votés par les 60 habitants de la commune de Pelvoux le 21 novembre 1944 à l'Assemblée générale organisée par le Comité patriotique de Pelvoux.

Document AD05 3677 W 14619

L'Union 1 .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 14:12 Page 1

L'UNION

Hebdomadaire du Comité Départemental de Libération des Hautes-Alpes



SIÈGE A GAP
C. D. L. N.
Préfecture
Tél. 22 Préfecture
ABONNEMENTS
1 an 60 fr. — 6 mois 33 fr.

Fol per 126 1 fr. 50

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

L'UNION

SAMEDI 21 OCTOBRE 1944
PREMIÈRE ANNÉE
N° 1

Organe hebdomadaire du Comité Départemental de Libération des Hautes-Alpes

L'UNION

C'est plus que le titre d'un journal, c'est un véritable cri de ralliement et le plus efficace des mots d'ordre de combat.

Non pas l'union platonique et passagère de formations politiques qui s'unissent un instant en cartels pour essayer de faire face aux forces de gouvernement et opposer la puissance arbitraire d'une mécanique minutieusement ajustée les coups de boutoir d'une masse excitée et virulente.

Il s'agit aujourd'hui d'une UNION autrement totale et profonde, de cette même UNION qui a dressé victorieusement contre l'envahisseur et ses complices la masse compacte des Résistants qui, sans distinction de croyances politiques et religieuses ont mené d'un même élan le bon combat, le seul combat possible, LE COMBAT DU PEUPLE.

Nous voulons que se continue cette même union de tous contre nos mêmes ennemis, ceux de l'extérieur — qui ne sont pas encore abattus, hélas ! — et ceux de l'intérieur qui se camouflent sous des masques patriotiques pour reprendre leur même politique de désagrégation et de haine sociale. Que se continue cette union, non pas pour des buts de propagande ou d'élections — lesquels ne sont que des accidents dans le destin des peuples — mais pour la vie profonde et la reconstruction totale de notre Patrie.

Nous n'osons même pas dire que doivent s'unir dans la lutte socialistes, communistes, cégétistes, nationaux, catholiques. C'est là ressusciter l'esprit des cartels, au sein desquels on s'unit du bout des lèvres pendant que continue la lutte souterraine et destructrice des frères ennemis.

Il y a le peuple qui sait ce qu'il veut. Il a voulu l'expulsion des Boches et il y est parvenu. Il veut maintenant que soient punis les coupables, que soient mis dans l'impossibilité de nuire les traitres de tous poils, petits et gros, et que s'instaure effectivement non pas seulement un système politique mais surtout une organisation sociale qui permette à tous les travailleurs de vivre humainement et de livrer à leurs enfants une France plus belle, digne des sacrifices que lui ont consenti ses héroïques combattants.

Ces mots d'ordre, ces désirs et ces besoins profonds, on ne les défend pas par des formules ou des tours de passe-passe de politiciens. Le peuple n'est plus dupe.

LE PROGRAMME DES PARTIS NE SAURAIT ETRE QUE CE PROGRAMME DU PEUPLE, celui de la Résistance et comme celui-ci est unique et général, on peut en conclure que les programmes de tous les partis sont identiques. Une seule chose les distinguera : la hardiesse dans l'action, la cohésion des meilleurs ouvriers attelés à une même œuvre.

Mais alors il ne saurait plus y avoir lutte ni concurrence de partis. Il n'y a plus qu'une généreuse course de vitesse. C'est à qui servira le mieux le peuple, c'est à qui forgera les meilleurs chefs, ceux en qui la masse se reconnaitra, ceux à qui la masse se soudera pour la conquête définitive de notre grande dignité de Français.

C'est cette Union qui se réalise totalement au sein du Comité Départemental de Libération. Il n'y a qu'un programme commun — et il ne saurait y en avoir deux. IL N'Y A QUE LE PROGRAMME DU PEUPLE.

Ce programme, il n'y a pas moyen de le défendre de deux façons. Il n'y en a qu'une, celle qu'exige le peuple. Dans cette volonté du peuple, dans cette action pour la rénovation, les partis s'estompent et se fondent; IL N'Y A PLUS QUE LE PARTI DU PEUPLE.

Et c'est parce que se réalise dans l'action ce dynamique parti du peuple dont les C.D.L. sont l'instrument et le symbole, que nous sommes forts et que nous vaincrons.

Cette force ne nous vient pas d'un cartel politique entre chefs d'organisation, mais de l'Union qui se réalise en profondeur et en surface, de cette union qui nous soude aux Comités Patriotiques, eux mêmes expression du peuple, de cette union qui nous soude par le haut à notre Préfet, chef de la Résistance du département, et, plus haut encore, au Général DE GAULLE, promoteur et chef de la Résistance Française, — de cette union qui nous incorpore à l'armée des F.F.I. et qui, par les Milices Patriotiques, donne une permanence à la France en armes pour sa victoire totale et définitive.

Le Comité Départemental de Libération restera l'instrument de cette union, l'expression de cette force et de cette volonté populaire. Et son journal L'UNION sera le reflet de cette volonté populaire, l'outil et le moyen de cet effort fraternel auquel nous convions plus que jamais tous ceux qui, dans notre beau département, s'enorgueillissent de leur dignité de Français.

LE PRESIDENT DU C.D.L.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL au travail

Nous donnerons toutes les semaines, ici, un compte-rendu fidèle du travail et de l'activité du C.D.L.

Rappelons d'abord comment travaille ce C.D.L.

Il est constitué en commissions qui se répartissent tout le travail :

Commission d'épuration, qui comprend elle-même une commission d'épuration politique et judiciaire et une commission d'épuration administrative qui tâche de nettoyer les organismes de notre grande machine sociale pour essayer de les faire tourner à un rythme plus efficient. — *Commission des municipalités*, qui s'occupe de la réorganisation de la vie des communes sur la base de l'activité Résistante. — *Commission sociale*, qui étudie tous les problèmes d'entr'aide, de secours, d'œuvres sociales, d'organisation scolaire, de sport, de cinéma, etc. — *Commission de la presse.*

Pour le travail de ces Commissions, le C.D.L. fait appel aux Résistants, aux groupements organisés, à la C. G.T. Par ces Commissions, il a des antennes actives dans tous les Comités Patriotiques, dans les plus petits villages, et il a droit de regard en même temps à tous les degrés de l'administration départementale.

Tous les soirs, de 17 h. à 19 h. 30, le C.D.L. se réunit en séance plénière pour discuter et se prononcer sur toutes les propositions des Commissions. Car — et nous insistons là-dessus — c'est toujours le C.D.L. réuni en séance plénière qui décide et lui seul a autorité pour cette décision. Les Commissions ne sont que des organismes d'étude qui présentent des propositions. C'est toujours le C.D.L. dans son entier qui décide et qui porte, en bloc, la responsabilité de la décision.

EPURATION. — La Commission a, au cours des semaines écoulées, examiné la situation des personnes arrêtées; préparé les dossiers à soumettre à la Cour de Justice qui va se réunir et qui pourra ainsi se prononcer rapidement. La Commission a libéré les individus qui, après avis des Comités Patriotiques locaux, n'étaient pas jugés dangereux pour l'ordre et la sécurité publique. Ceux qui, sans être accusés de faits précis susceptibles de les mener devant la Cour de Justice étaient jugés dangereux ou indésirables dans leur commune, ont été soit internés dans un camp de concentration, soit placés en résidence forcée, sous le contrôle permanent de la police.

Cette épuration continue, avec le double souci de la sécurité politique et d'un maximum de justice.

Il y a une épuration qui s'apparente étrangement à celle-ci : c'est la lutte contre les *marchés noirs*, contre les gros enrichis de la guerre qui ne doivent pas échafauder davantage de leur impudence la misère populaire. Cette épuration est commencée, mais seulement commencée. Elle ne sera menée à bien que si tous les Résistants, si tous les Comités Patriotiques se livrent eux-mêmes aux enquêtes nécessaires, apportent des faits précis et indéniables, avec lesquels nous pourrons actionner notre justice.

NETTOYAGE DES DIVERSES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES ORGANISATIONS SOCIALES.

Notre machine administrative est, aujourd'hui, comme un moteur aux tuyaux encombrés et crevés où la vie ne circule plus qu'à grand peine. Il nous faut opérer le nettoyage qui s'impose, éliminer les éléments hostiles, même s'ils se sont apparemment mis au pas, et les remplacer par des hommes imprégnés de l'esprit nouveau qui, par dessus l'erreur bureaucratique, seront en mesure de donner une vie nouvelle au grand et complexe édifice social.

Le C.D.L. a commencé l'épuration de la police, aménagé la gendarmerie qui est aujourd'hui complétée par les *Forces Républicaines de Sécurité* qui sont le noyau de la gendarmerie du peuple; il s'occupe maintenant à débarrasser le Ravitaillement de tous les exploiteurs et de tous les combinards qui avaient su, pour leur profit personnel, se saisir des grands leviers de commande.

EPURATION DANS LA VIE PUBLIQUE.

Installation des municipalités nouvelles, constitution des Comités Patriotiques dont on trouvera le compte-rendu d'autre part.

L'ENTR'AIDE FRANÇAISE.

Le C.D.L. a réorganisé l'Entr'aide Française, qui a pris la place de l'ancien Secours National. Un Comité départemental a été constitué, à la tête duquel se trouve M. le Dr Bruas, avec la collaboration de deux membres du C.D.L.

Des Comités locaux d'entr'aide ont été constitués dans toutes les localités et assureront l'action départementale des Services d'Entr'aide.

Pour ses services de secours, l'Entr'aide Française a dû trouver des ressources. Le C.D.L. a fait, pour elle, appel à la générosité publique d'une part, à la justice sociale des enrichis d'autre part.

Nous devons mentionner notamment le succès incroyable de la Contribution pour les Réfugiés du Briançonnais qui a rapporté une quantité considérable de lainages, de linge, d'ustensiles, de meubles, de graines, etc...

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE COMPENSATRICE.

Actuellement en cours, donnera à l'Entr'aide les fonds indispensables pour aborder la rénovation sociale qui s'impose.

Il serait certes impossible de donner ici un aperçu régulier de l'activité du C.D.L. qui est tellement diverse.

La besogne qui s'offre à nous est en effet d'une ampleur sans précédent. Tout est à remettre en question, tout est à reconstruire sur des bases nouvelles.

Le C.D.L. ne fera son œuvre que si vous tous, dans les Municipalités, dans les Comités Patriotiques, savez prendre votre part de travail et de responsabilité.

Municipalités et Comités patriotiques

Le Gouvernement de Vichy qui usait de la corruption pour asseoir son pouvoir s'était assuré de nombreux points d'appui dans les administrations municipales. Dans plusieurs hôtels de ville, le buste de Marianne, symbole de la République, avait été remplacé par celui du sinistre Pétain.

Nous avons été souvent les témoins attristés de la montée de nos glorieuses trois couleurs au haut du mat devant les membres du Conseil Municipal, pendant que les enfants des écoles chantaient à tue-tête « Maréchal, nous voilà ». Mais tout cela n'était encore rien, vis-à-vis des brimades, des dénonciations de patriotes du maquis, de réfractaires au Travail Obligatoire, dont se servirent certains maires.

Par contre, et nombreux furent aussi ceux-là, des Maires et des Conseils Municipaux menèrent une lutte sourde et souvent dangereuse en sabotant les ordres de Vichy. Les « Maquisards », qui au début de leur installation dans les bois avaient des difficultés inouïes de ravitaillement, trouvaient une aide précieuse auprès de ces municipalités. Quelquefois, une complicité de droite permettait l'enlèvement des cartes d'alimentation qui allaient permettre aux patriotes de doubler leur ration de pain ou de sucre. D'autres empêchèrent de nombreux départs en Allemagne. Après la libération, il fallait, d'une part, faire passer le souffle républicain sur les hôtels de ville corrompus, chasser les collaborateurs criminels, et d'autre part mettre à l'honneur les maires et les conseillers municipaux qui, au mépris du danger, avaient su se [illegible] avec ceux du maquis, avec les o[illegible] sistance.

Qui était plus d[illegible] cette épuration q[illegible] les résistants, ceu[illegible] armes à la main [illegible] apporté une aide [illegible] C'est alors que [illegible] tal de Libération [illegible] Patriotique serait [illegible] lité par une ass[illegible] Le Comité Pat[illegible] émanation la plu[illegible] locale, après exa[illegible] nicipale, décidait [illegible] devait être main[illegible] la dissolution à [illegible] les noms des ré[illegible] mer la Délégatio[illegible] Certaines délég[illegible] constituer, les a[illegible] litiscillerie locale [illegible] à la surface, qu[illegible] légation ou tel [illegible] en le Comité Pat[illegible] censeur.

En réalité, Dél[illegible] seil Municipal d[illegible] Comités Patriot[illegible] Les Comités [illegible] sistance, sont [illegible] nistration comm[illegible] Ils veillent [illegible] A cet effet, il [illegible] suspect la fict[illegible] d'Epuration, p[illegible] procéder à l'a[illegible] police. L'épur[illegible] est facilitée [illegible] Ils signalen[illegible] ou du marché[illegible] per à la Cont[illegible] satrice. Avec [illegible] contre le ma[illegible] héritage du [illegible] Ils se font [illegible] habitants à [illegible] à la constitu[illegible] Mais, peut[illegible] leur tâche, [illegible] ner la majo[illegible] l'œuvre de [illegible] La collabo[illegible] Comités Pat[illegible] permis de [illegible] pour notre [illegible] bonne figu[illegible] voulons pl[illegible] jamais.

qui se son[illegible] en faisant [illegible] Tous ce[illegible] directemen[illegible] pas pacti[illegible] meurés [illegible] Enfin, [illegible] de parti[illegible] deur de [illegible] nement [illegible] humaine. [illegible] Pour [illegible] irréprocha[illegible] Une [illegible] ment s[illegible] armeme[illegible] sable d[illegible] ra tou[illegible] d'ores [illegible] mettons [illegible] Milices

MILICES PATRIOTIQUES

Dans chaque département, des Milices Patriotiques sont organisées. Dans les H.-Alpes, beaucoup de communes ont répondu à l'appel du C.D.L. et ont constitué leur milice locale; mais il y a des retardataires; il faut que les Comités Patriotiques se mettent à l'œuvre et fassent parvenir au plus tôt la composition des groupes qu'ils ont constitués et l'adresse du responsable.

Quels buts se propose la Milice. Cette question a déjà été traitée par la presse. Nul n'ignore que les ennemis de la République n'ont pas désarmé, que sournoisement ils veulent saper l'œuvre de libération que les patriotes ont entreprise; ils mettent à profit les difficultés présentes (ravitaillement difficile, pénurie de matières premières) pour entretenir et exploiter le mécontentement général. D'autres continuent à pratiquer impunément le marché noir, des milliers et même des allemands habillés en civils circulent sur notre territoire.

Cette tâche d'épuration et de redressement sera l'œuvre de la Milice; nous devons être vigilants et veiller à ce que le sacrifice de nos héros n'ait pas été fait en vain.

Qui a sa place dans la Milice ? Tous ceux qui ont aidé la résistance, qui ont pris une part active à la libération de notre patrie : d'abord ceux qui ont connu la vie du maquis, avec eux les sédentaires qui ont lutté les armes à la main, ceux



L'UNION PAYSANNE

Avec l'élimination officielle de la Corporation Paysanne, s'ouvre une ère nouvelle pour l'organisation des Travailleurs de la terre.

A condition que les Paysans, comme les ouvriers, sachent prendre en mains leur propre défense et s'organiser dans des syndicats paysans, exactement sur le même modèle et avec le même esprit que les syndicats ouvriers.

Nous ne nommerons pas, d'en haut, vos délégués ou vos bureaux départementaux ou cantonaux. Nous allons d'abord à la base : nous vous invitons à la constitution de Syndicats Paysans. Nous réunirons ensuite à Gap les délégués officiels de ces syndicats qui constitueront l'*Union Paysanne*.

De nombreux syndicats sont déjà constitués. Nous demandons aux retardataires de se hâter et nous donnons les consignes suivantes :

Avant le 5 novembre, un syndicat paysan doit être constitué dans chaque commune.

Le Bureau doit être nommé et sa composition communiquée au C.D.L. (Union Paysanne).

Les Cahiers de Revendications aut[illegible] ont été établis et centralisés égale[illegible]

Le 5 novembre, les délégués de tous les Syndicats Paysans se réuniront à Gap pour la constitution définitive de l'Union Paysanne.

Les premiers Cahiers de Revendications reçus nous ont déjà permis d'intervenir efficacement :

Pour la réduction ou, dans certains cas, la suppression des impositions de foin, de pommes de terre et de viande chées par la guerre ou affectés par le passage de troupes ou l'afflux des réfugiés.

On nous a signalé également la situation difficile faite à certains ouvriers dans les communes qui, comme Savines et Eyguians sont classées comme agglomérations rurales.

Les premiers syndicats constitués nous ont fait de nombreuses et heureuses suggestions pour l'organisation nouvelle de l'économie.

La formation des Syndicats Paysans et de l'Union Paysanne rapprochera davantage les paysans des ouvriers et contribuera aussi à l'union générale du peuple.

Ajoutons que notre journal accon[illegible] dera à l'avenir [illegible]

ment ;
1 délégué des F. F. I., s'il y a lieu ;
1 Délégué des Comités Patriotiques.

Cette liaison et cette coordination à l'intérieur du département devront être complétés par une liaison et une coordination entre les services similaires dans les C. D. L. des départements voisins. Cette liaison est en cours et a donné déjà d'excellents résultats.

L'UNION pour vivre, pour sauver nos enfants, pour que soient mis dans l'impossibilité de continuer leurs méfaits les profiteurs du désordre et de la misère publics ; PUNION pour que tous les Français aient enfin la vie digne pour laquelle ils se sont battus.

Toutes communications et annonces à insérer dans nos colonnes doivent parvenir au C.D.L.N., Préfecture des Hautes-Alpes (Téléphone 22), **mercredi** au plus tard.

GAP — Imprimerie Louis JEAN
Le gérant : Pellissier Firmin, dit Edmond.

n'ont pas été des spéculateurs mais toutefois ont profité largement de la situation de guerre pour arrondir leurs fortunes. A ceux-ci, nous disons encore réfléchissez et donnez largement, pensez aux ouvriers, employés, petits commerçants qui n'ont pas eu votre situation privilégiée et qui, non seulement sont plus pauvres qu'avant la guerre mais ont souffert de toutes les restrictions.

Nous avons voulu être très justes, nous avons demandé l'appui de la Chambre de Commerce, du Contrôle des Prix, du Ravitaillement Général. Nous demandons instamment aux quelque 4.000 patentés du département, aux cultivateurs aisés, de comprendre leur devoir et dans un geste qui les honorera ils voudront remplir ce devoir de justice en aidant les petits, les humbles et en versant à la Contribution Volontaire.

Nous attendons de suite ce geste et nous pensons que nous serons compris.

BULLETIN D'ABONNEMENT A « L'UNION »

Ce bulletin peut être adressé au Comité Patriotique de la commune, accompagné du montant de l'abonnement, ou directement au C.D.L.N., Préfecture, Gap.

Je soussigné (nom et prénoms) .....
Profession .....

SIÈGE A GAP
C. D. L. N.
Préfecture
Tél. 22 Préfecture
ABONNEMENTS
1 an 60 fr. — 6 mois 33 fr.

Fol per 126 1 fr. 50

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

L'UNION

SAMEDI 11 NOVEMBRE 1944
PREMIÈRE ANNÉE
N° 4

Organe hebdomadaire du Comité Départemental de Libération des Hautes-Alpes

Pour libérer et Reconstruire notre Pays

Le succès de la Résistance, la libération totale puis la Reconstruction de notre pays, ne sauraient être l'œuvre d'une administration, si dévouée soit-elle, ni de comités, même enthousiastes, ni d'associations ou de partis, quelle que soit la perfection de leur organisation.

La défense de notre œuvre commune ne saurait être assurée avec une totale sécurité par les groupes armés, même les plus disciplinés et les plus républicains.

Le succès de la Résistance, la Libération totale et la Reconstruction de notre pays, la défense de notre œuvre commune ne sauraient être garanties que par une mobilisation permanente et totale de l'activité du peuple de France délivré de l'oppression vichyssoise.

N'essayez pas d'organiser l'économie ou la sécurité en vous éloignant du peuple. Vous échouerez. Dans le peuple, et par le peuple, telle est notre formule générale politique, économique, sociale, de défense.

Formule politique.

Notre pays a, au cours des cinquante dernières années, acquis une expérience profonde et décisive.

Il a subi l'épreuve de la fausse démocratie qui, derrière le paravent des mots, qui, lorsqu'ils ne restent que des mots, sont presque des mensonges, a livré le pays à une clique immonde et aujourd'hui vomie, de politiciens bavards, profiteurs et véreux.

Cette race-là, qui n'est malheureusement pas éteinte, le peuple la sent intuitivement, la subit parfois encore s'il ne peut s'en défaire, mais en secoue aussi immédiatement l'opprobe s'i se sent tant soit peu soutenu, conseillé et aidé.

Le peuple vient de subir pendant quatre ans cette autre épreuve de la dictature réactionnaire et revancharde de ceux qui, pour le brimer et pour essayer de remonter le courant, n'ont pas craint de faire appel à toutes les forces d'oppression, y compris la puissance armée et policière des troupes d'occupation, de ceux qui, pour tenter de museler le peuple n'ont pas craint de trahir criminellement la France.

Ils n'en étaient d'ailleurs pas à leur coup d'essai et soyez bien assurés qu'ils recommenceraient demain si on leur en laissait le loisir.

Alors le peuple cherche spontanément une autre solution et on a l'impression qu'il se cramponne obstinément à la solution qui lui a valu la victoire dans la Résistance, qu'il prend confiance en lui, qu'il se lance dans l'action, et qu'il se lie, qu'il s'agrège aux formules politiques et aux hommes qu'il a connus dans l'action et qui lui donne cette garantie d'union, de propreté, de loyauté, de désintéressement et d'idéal hors de laquelle, il le sent, il ne saurait y avoir de salut.

Les Comités Patriotiques, les Comités de Libération, sont l'expression de cette nécessité. Ils sont la suprême formule d'action du peuple, à ses ennemis; va-t-il écouter les sirènes qui, au nom de l'autorité, de la légalité et de je ne sais quel ordre national lui conseillent de cesser les luttes, de rendre les armes, de se disperser... pour que demain, ce soir peut-être, les meilleurs de ses combattants soient abattus par les bandits invaincus; pour que l'hydre abhorée se dresse à nouveau sur les arrières de nos troupes au combat ! Cela ne sera pas !...

Plus que jamais le peuple doit se défendre; il doit s'organiser au sein de ses groupes armés et disciplinés de *gardes patriotiques*

pour dépister et abattre les derniers ennemis qui se cachent prêts à reprendre la lutte;

pour lutter contre le marché noir; pour donner à la masse du peuple en marche vers sa libération totale une complète assurance en sa puissance victorieuse et en son avenir;

pour que vive et prospère la France.

Le peuple organisé conservera et

L'UNION PAYSANNE DES HAUTES-ALPES EST CONSTITUÉE

Le grand rassemblement des délégués des syndicats paysans du département a eu lieu à la Maison du Poilu, le samedi 4 novembre, comme il avait été prévu et annoncé.

Malgré la difficulté des moyens de communication, malgré l'urgence du travail de la campagne en ces derniers beaux jours, 70 syndicats, représentant 2.000 adhérents étaient représentés.

C'est là un incontestable succès pour le mouvement paysan lancé il y a un mois à peine. Il nous est une garantie que, dans un délai très rapproché, il n'y aura plus de commune de notre département sans syndicat paysan, et que l'Union Paysanne pourra parler pour l'unanimité des travailleurs de la terre.

L'assemblée s'ouvre, le matin, devant 150 délégués, par une allocution de bienvenue et d'encouragement de M. Martin, président du Comité Départemental de Libération. Puis, M. Richier est élu président. M. Raffin, directeur des services agricoles, assiste à la réunion et sera, tout au long de la journée, un conseiller précieux et écouté.

M. Freinet, délégué du C.D.L., trace rapidement les tâches des syndicats paysans qui, comme les syndicats ouvriers, doivent prendre en mains toute la défense des intérêts des travailleurs de la terre. Il dit la nécessité d'une Union Paysanne cohérente, vivante et bien organisée, qui aura son bureau permanent à Gap et son représentant autorisé au Comité Départemental de Libération.

Après l'approbation des statuts de l'Union Paysanne et la fixation de la cotisation annuelle à demander aux membres, on procède à la nomination du Conseil d'administration de l'Union Paysanne, composé de 1 délégué par canton. Ce Conseil d'administration se réunit sur le champ pour désigner en toute souveraineté le *Bureau de l'Union Paysanne*, qui est donc bien l'expression démocratique de l'ensemble des syndicats.

Le Bureau de l'Union Paysanne est ainsi constitué :

Président : M. Richier, de Lazer.

Vices-présidents : M. Vallon, M. Gilio-Tox, un membre à désigner par la région Embrun-Briançon, insuffisamment représentée.

Secrétaire : M. Sarlin Roger, de Rochebrune.

Trésorier : M. Truc Yvon.

Vers la fin de la matinée, M. le Pré-

Documents AD05 Fol per 126

L'Union du 11 novembre 1944 relate la création de *L'Union Paysanne* des Hautes-Alpes.

Le 4 novembre à Gap à la Maison du Poilu en présence de 150 délégués représentant 70 syndicats soit 2 000 adhérents, Célestin Freinet, délégué du C.D.L., trace rapidement les tâches des syndicats paysans qui, comme les syndicats ouvriers, doivent prendre en mains toute la défense des intérêts des travailleurs de la terre. Il dit la nécessité d'une *Union Paysanne* cohérente, vivante et bien organisée qui aura son bureau permanent à Gap et son représentant autorisé au Comité départemental de Libération.

Interventions de Freinet

Le 19 novembre 1944, une réunion est organisée en préfecture avec les transporteurs. *L'Union* du 25 novembre 1944 fait part de l'intervention de Célestin Freinet, représentant le C.D.L.
Freinet trace les lignes essentielles de la discussion qui va intervenir. Il dit la décision du C.D. L de s'adresser dans tous les cas aux professionnels eux-mêmes pour leur demander de participer à la réorganisation de notre économie départementale. Il assure les transporteurs que le C.D.L. fera confiance à leur bonne volonté mais que en contrepartie, il serait impitoyable pour ceux qui failliraient à leur devoir de Français.


L'UNION ORGANE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LIBERATION DES HAUTES-ALPES — du 25 Novembre 1944

Pour une meilleure marche des Transports

RÉUNION DES TRANSPORTEURS du 19 novembre 1944

On sait que le Comité de Libération, en accord avec M. le Préfet et conformément à l'orientation actuelle de son activité, avait convoqué les transporteurs à une grande réunion qui s'est tenue dimanche dernier, 19 novembre, à 10 h., à la Préfecture.

Une centaine de transporteurs y assistaient.

La séance est ouverte par M. Cendo, secrétaire général de la Préfecture, qui dit toute l'attention que M. le Préfet et luimême portent à cette question si vitale des transports.

Il invite l'assemblée à nommer en son sein le bureau qui présidera à ses travaux. M. Julien (Briançon), est nommé président, avec M. Tourrès comme assesseur.

M. Freinet représentant le C.D.L., trace alors les lignes essentielles de la discussion qui va intervenir; il dit la décision du C.D.L. de s'adresser dans tous les cas aux professionnels eux-mêmes pour leur demander de participer à la réorganisation de notre économie départementale. Il assure les transporteurs que le C.D.L. fera confiance à leur bonne volonté mais que, en contre partie, il serait impitoyable pour ceux qui failliraient à leur devoir de Français.

M. Girodet, représentant des Ponts et Chaussées, explique le fonctionnement actuel du système d'utilisation des camions et les améliorations qui pourraient y être apportées.

Puis M. Vasseur parle des carburants, de la possibilité pour les transporteurs de s'organiser en coopération ou à prévoir le fonctionnement d'un parc.

Puis, l'assemblée passe à la discussion. Nous en donnons les conclusions :

— A l'unanimité, les transporteurs décident d'organiser sérieusement leur corporation qui se chargera elle-même de la bonne marche des transports qui lui seront demandés.

— Elle accepte des critiques sérieuses au bureaucratisme excessif de l'organisation actuelle des transports. Le C.D.L. les assure de son appui pour s'acheminer vers un meilleur aménagement de l'administration.

— A cet effet, un délégué permanent du Groupement corporatif sera désigné pour participer aux travaux du Comité de Coordination Economique (C.C.E.) qui fera la liaison indispensable entre les divers services.

Les transporteurs se sont réunis à nouveau l'après-midi pour procéder à la nomination de leurs organismes dirigeants.

CHRONIQUE PAYSANNE — **Comment et par qui doit être administré un Syndicat Paysan**

ON VOUDRAIT SAVOIR...


L'UNION, organe du Comité départemental de Libération des Hautes-Alpes.

RÉSOLUTIONS VOTÉES A L'UNANIMITÉ A L'ISSUE DES TRAVAUX DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES HAUTES-ALPES

UNE INJUSTICE QUI DISPARAIT


Fol per 126

L'UNION — 1 Fr. 50 — 28 JUILLET 1945 — PREMIÈRE ANNÉE — N° 27

SIÈGE A GAP — C. D. L. N. — Préfecture — ABONNEMENTS

Organe hebdomadaire du Comité Départemental de Libération des Hautes-Alpes

La « Semaine Nationale Agricole » DU CANTON DE GAP

Le 7 juillet 1945, s'est tenue à Gap, Maison du Poilu, une manifestation organisée par la Délégation Cantonale des Syndicats Paysans de la Confédération Générale de l'Agriculture.

Il est 10 h. 45 lorsque M. Borel Lucien, Délégué Cantonal, ouvre la séance. M. Freinet représentant le C. D. L.; M. Raffin, Directeur des Services Agricoles ; Mlle Rostain représentant la C. F. T. C. ; M. Richier représentant l'Union Départementale de la C. G. A., assistent à cette réunion.

Sont également présents tous les Présidents des Syndicats Paysans du canton, ainsi que les Délégués de Quartiers du Syndicat Paysan de Gap, et une grosse majorité des cultivateurs de Gap.

M. Borel, Président de séance, remercie l'assistance d'être venue aussi nombreuse, bien que les travaux des champs occupent à cette époque de l'année, la population rurale. Il remercie particulièrement les organisations ouvrières C. G. T. - C. F. T. C. de leur concours, et de leur solidarité, avec les Syndicats Paysans. Il fait part à l'Assemblée de l'impossibilité devant laquelle se trouve M. Gonnet, représentant la C. G. T., de ne pouvoir assister à cette manifestation.

M. Borel passe la parole à M. Richier qui met immédiatement l'assistance devant la situation désastreuse de la production agricole. Des prix agricoles sont passés en revue et comparés aux prix industriels.

L'orateur fait remarquer, que non seulement l'Etat oblige le cultivateur à produire des denrées qui ne sont pas rentables pour la région, mais ne tient aucun compte des prix de revient en culture. Par contre, poursuit le Président de l'Union Paysanne, l'industriel avant de vendre ses produits, établit son prix de revient, ajoute ses marges bénéficiaires et obtient son prix de vente qui sera homologué.

M. Richier fait également remarquer que les représentants des trusts et des intermédiaires inutiles, par leur propagande sournoise, veulent dresser les travailleurs des villes contre ceux des campagnes, ceci afin de garder leurs prérogatives.

Mais, à partir de ce jour, ces méthodes de désunion devront cesser, car, pour la première fois dans l'histoire syndicale de notre pays, les Syndicats ouvriers se trouvent à côté de la C. G. A. pour soutenir les justes revendications paysannes.

M. Richier se dresse contre le prix des transports, véritable homologation du marché noir, en effet les prix de transports sont établis en tenant compte des achats effectués au marché noir.

Pour terminer, le représentant des paysans hauts-alpins, sous les acclamations de l'assistance, demande aux organisations ouvrières de constituer avec la C. G. A. un Comité départemental du Ravitaillement et d'organiser rapidement leurs coopératives de consommation qui seront avec les coopératives de production, le seul moyen de lutter efficacement contre les trusts, les intermédiaires inutiles et le marché noir.

M. le Président passe la parole à M. Freinet représentant le C. D. L. ; M. Freinet apporte l'appui total du C. D. L. à la thèse soutenue par M. Richier et fait remarquer que pendant la clandestinité et après la libération, le C. D. L. n'a pas hésité à établir des prix qui donnaient satisfaction à tout le monde. M. Freinet salue l'union réalisée dans notre département, entre les 3 grandes confédérations : C. G. A. - C. G. T. - C. F. T. C. et préconise l'entente complète entre les paysans et les ouvriers. Il demande qu'une Commission d'Etude des Prix soit immédiatement constituée par les organisations paysannes et ouvrières.

M. le Président passe la parole à M. Mèvens Amédée, Président de la Fédération Laitière des Hautes-Alpes. Celui-ci insiste sur le relèvement immédiat du prix du lait et demande que les vallées productrices de lait aient les mêmes avantages que les autres régions, puisque leur seule ressource est le lait ; en effet, ces régions ne peuvent rétablir l'équilibre financier de leur exploitation par la vente d'autres produits plus rémunérateurs.

M. le Président passe la parole à Mlle Rostain, représentant la C.F.T.C. qui, en quelques mots, donne l'accord total de son organisation pour l'aboutissement de nos revendications et la réalisation du Comité d'Etude des prix.

M. Borel donne un communiqué de M. Gonnet, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats de la C. G. T. qui fait savoir :

— Que dans tout le pays, les organisations ouvrières adhérentes à la C. G. T. se sont prononcées en faveur d'une revalorisation des prix à la production des principaux produits agricoles, revalorisation que devrait supporter certains intermédiaires. Elles se sont élevées entre autres contre les hausses aussi formidables qu'injustifiées des engrais, et autres produits indispensables à l'agriculture, qui ne font qu'augmenter les profits des trusts et grèvent les prix de revient.

Il se félicite des accords intervenus dans tous les coins de France entre la C. G. A. - C. G. T. - C. F. T. C. il demande de s'inspirer des résolutions déjà prises par ailleurs, pour arrêter un programme de mesures immédiates et communes.

Il est heureux de voir se réaliser cette union indispensable des travailleurs des champs et des villes, et il espère que cette union et ces revendications communes, doivent avoir sur le plan départemental d'abord et sur le plan national ensuite, une influence heureuse sur les conditions de vie de ceux qui, par leur travail, participent au redressement économique de la France.

M. le Président passe la parole à M. Raffin, Directeur des Services Agricoles qui rappelle la sollicitude du Ministre de l'Agriculture pour les travailleurs des champs. Il approuve les revendications des Syndicats Paysans, en ce qui concerne les revalorisations des produits agricoles. M. Raffin demande aux agriculteurs de faire un maximum d'efforts pour accroître la production, afin de ravitailler les populations urbaines, de faire quand même cet effort bien que les difficultés surgissent plus nombreuses chaque jour et que les moyens de production diminuent sans cesse.

Pour terminer cette manifestation, M. Richier propose le manifeste suivant, qui sera remis à M. le Préfet comme tous les manifestes de réunions tenues cette semaine dans tous les cantons du département :

MANIFESTE

LES AGRICULTEURS DU CANTON DE GAP :

Réunis à Gap, le 7 juillet 1945 ;

Placés devant une situation dramatique s'aggravant chaque jour malgré les efforts considérables déployés depuis cinq ans pour alimenter la population ;

Inquiète des répercussions de la politique de blocage des prix agricoles ;

Découragés par des impositions irréalisables et une collecte effectuée à des prix qui permettent aux seuls intermédiaires de prospérer aux dépens à la fois des producteurs et des consommateurs ;

DEMANDENT :

1° la revalorisation immédiate des prix agricoles ;

2° la réorganisation totale du système d'impositions et de collectes.

Le Délégué Cantonal de Gap: Borel Lucien.

Les Présidents des Syndicats de Gap: *Gap* *La Freissinouse* *Pelleautier* Borel L. Serres. Disdier Louis. *Rabou* *La Roche-des-Arnauds* Marcellin M. Dupont Jean. *Romette* Manuel Raymond.

Ce manifeste est accepté à l'unanimité.

Il est 12 h. 1/4 lorsque la séance est levée.

Il faut soulager les misères

Le bilan de la misère de la France après quatre années d'occupation commence à peine à se dresser.

Tous les principes vitaux du pays ont été touchés : industrie, agriculture, transports, vie publique et vie privée. Les répercussions sociales de cet état de choses sont innombrables et malgré la fin de la guerre elles entravent la marche normale vers une existence quotidienne de paix. Il plane comme un malaise et les détresses, le désarroi, demeurent avec autant d'acuité qu'il y a un an. Les efforts déployés pour vaincre la misère et réparer les ruines ont donné des résultats sensibles au moment où ils s'accomplissaient, mais la stagnation, l'état de non-progression vers un mieux-être, ou plutôt la non perceptibilité des bienfaisants effets de l'économie nouvelle, n'ont pas im-

La contribution volontaire compensatrice

Beaucoup, parmi nos compatriotes nous posent la question suivante : Qu'est devenu l'argent de la Contribution Volontaire Compensatrice ?

Un prochain numéro de *l'Union* donnera le compte-rendu de trésorerie de l'emploi de ces fonds qui tous ont été employés pour de bonnes œuvres et pour soulager les multiples infortunes que nous constatons tous les jours.

Les Cahiers de 1945

par Albert BAYET

L'Union du 28 juillet 1945 décrit la manifestation agricole qui s'est tenue à Gap en la Maison du Poilu le 7 juillet 1945.
Célestin Freinet représentant du C.D.L apporte l'appui total du C.D.L. à la thèse soutenue par le président de l'Union Paysanne, M. Richier sur le lien entre le prix du transport et le marché noir.
Il fait remarquer que pendant la clandestinité et après la Libération, le C.D.L n'a pas hésité à établir des prix qui donnaient satisfaction à tout le monde. Freinet salue l'union réalisée dans notre département entre les 3 grandes confédérations C.G.A. (Confédération Générale de l'Agriculture), C.G.T. (Confédération Générale du Travail), C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) et préconise l'entente complète entre les paysans et les ouvriers. Il demande qu'une commission d'étude des prix soit immédiatement constituée par les organisations paysannes et ouvrières.

L'Union du 23 décembre 1944 donne la réponse de Freinet à une question du délégué de Veynes lors de la réunion sur les Etats généraux du 2 décembre.
Ce dernier souhaite que la jeunesse soit représentée aux Etats généraux de Paris. Il s'étonne qu'il n'y ait pas de rapport fait par la jeunesse pour faire prévaloir ses droits et manifester ses désirs.
La jeunesse est une force vive de la nation et elle est capable de revendiquer ses droits et de faire de la politique aussi bien que les hommes de quarante ans.
Célestin Freinet donne l'assurance que la jeunesse et l'enfance seront vivement défendues et que la question sera débattue très largement à Paris.

Documents AD05 Fol per 126

L'Union 4 .qxp_Mise en page 1 29/04/2019 20:01 Page 1

2 décembre 1944
Les Etats Généraux des Hautes-Alpes

Venus de tous les points du département les délégués de cette belle assemblée ont donné une impression de puissance indéniable. Large discussion après chaque rapport et, fait remarquable, esprit de discipline. Ainsi commence le numéro 8 de *L'Union* entièrement consacré aux Etats Généraux des Hautes-Alpes.

- Rapport de M. Edmond sur l'action du Comité départemental de Libération
- Rapport d'Alexandre Martin sur l'épuration
- Rapport de M. Edmond sur la Reconstruction économique et l'effort de guerre
- Rapport de Georges Rosanvallon sur la Presse de la résistance
- Rapport de Célestin Freinet sur la Formation de la jeunesse française.

238 délégués ont participé aux travaux de cette importante assemblée. Il y eut 80 interventions.
160 délégués des comités patriotiques représentant 91 comités, 55 délégués des municipalités en représentaient 36.

Étaient présentes les organisations : Union des Femmes de France, Femmes Libération Nationale, les Anciens du Maquis, Commerce et Artisanat, Invalides et Veuves de guerre, Employés de préfecture, F.U.J.P.(Forces unies de la Jeunesse patriotique), CGT.

Les communes suivantes ont déposé ou envoyé un cahier de doléances : Saint-Julien-en-Beauchêne, Briançon, Savournon, Orcières, Montéglin, Réallon, Montgardin, Château-Ville-Vieille, Saint-Véran, Arvieux, Abriès, Aiguilles, Laragne, Barret-le-Bas, Châteauneuf-de-Chabre, Oze, Orpierre, Saint-Bonnet, La Fare-en-Champsaur, les Costes, La Bâtie-Montsaléon, Valserres, Saint-Maurice, Lagrand, Villard Saint-Pancrace, Rambaud, Tallard, Rochebrune, Upaix, Pelleautier, La Beaume, Chauffayer, Les Crottes, Châteauroux, Le Sauze, Saint-Firmin, Espinasses, Pelvoux, Puy-Saint-Vincent, Savines, Chorges, Remollon, Le Poët, Aspres-sur-Buëch, Les Orres, L'Argentière, Veynes, Montmorin, Val-des-Près, Monêtier-Allemont.

Documents AD05 Fol per 126

L'Union 5 .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 16:17 Page 1

La formation de la Jeunesse française par Célestin Freinet

L'Union des 9/16 décembre 1944

C'est pour que la France puisse durer, continuer et se perpétuer que la Résistance s'est organisée et a lutté.
Cette perpétuation est le souci essentiel de toute société. Elle nécessite qu'on accorde au problème de l'enfance et de la jeunesse une attention de tout premier plan.
C'est toujours par l'action qu'ils ont imprimée à l'éducation de la jeunesse que les peuples ont orienté leur destinée.
Hitler avait fanatisé sa jeunesse qui s'est horriblement sacrifiée pour le servir.
Mussolini avait mobilisé ses « ballila ».
L'U.R.S.S. a vaincu parce que, depuis 20 ans, elle a formé démocratiquement sa jeunesse populaire.
La France sera demain ce que l'aura faite l'école que nous allons instituer.
Nous présentons, en conséquence, le rapport succinct ci-dessous qui, à notre avis, pourrait et devrait servir de base à un Grand Congrès Educatif à convoquer d'urgence, avec la participation non seulement du personnel enseignant mais aussi des représentants populaires de la Résistance.

PRINCIPES ESSENTIELS DE L'EDUCATION POPULAIRE

1°) tout enfant a droit à la santé et à la vie.

Il doit, en conséquence, recevoir, même si ses parents ne peuvent les lui procurer :
• l'alimentation et le vêtement ;
• l'air ;
• les soins qui lui permettront de se développer normalement.

Cette préoccupation suppose la création en France :
a) d'un réseau de clinique d'accouchement, de crèche, pouponnière, goutte de lait, pour que tout enfant puisse recevoir, au cours des premières années de sa vie, les soins qui lui sont indispensables
b) l'amélioration systématique et méthodique des logis populaires, non seulement à la ville mais aussi à la campagne ;
c) la surveillance médicale sérieuse des produits alimentaires pour enfants ;
d) la création en France, à la ville comme à la campagne, d'un réseau de stades, de parcs de repos et de jeux, de colonies de vacances, de maisons d'enfants susceptibles d'assurer un maximum de santé à l'ensemble des enfants de France.

2°) tout enfant a le droit de développer au maximum ses facultés, de tirer de ses aptitudes le meilleur parti possible pour le service de la nation.

a) L'école ne doit donc être totalement gratuite et obligatoire jusqu'à 14 ans, cette gratuité s'étendant non seulement à l'admission dans les écoles, mais aussi aux frais divers que cette admission représente, sans oublier le manque à gagner pour les enfants de 12 à 14 ans.
b) à partir de 14 ans, doit commencer la spécialisation, selon les aptitudes de chaque élève.
- Les uns s'initieront à un métier manuel ou à une activité technique - ce qui n'exclut pas la continuation de la culture générale ;
- les autres suivront des cours technologiques ;
- d'autres aborderont les études plus abstraites pour l'accession aux fonctions réservées à l'élite populaire.

Un système de travail, partie dans les entreprises, partie à l'école, doublée d'une organisation rationnelle de bourses permettra aux enfants de s'élever au maximum, selon leurs aptitudes, quelles que soient leurs conditions de fortune.

3°) les méthodes scolaires doivent être modifiées et adaptées aux possibilités nouvelles nées des techniques modernes.

La scolastique moyenâgeuse est aujourd'hui dépassée. Les techniques scolaires doivent être profondément modifiées et basées non sur les leçons et les devoirs traditionnels mais sur le travail actif, conçu dans toute sa complexité formative.

Les écoles devront sans retard être adaptées à ces nouvelles techniques, les programmes remaniés, les examens à reconsidérer, les livres modifiées dans leur structure, dans leur contenu et dans leur emploi. Les instituteurs recevront une formation les préparant à la nouvelle pédagogie populaire ; les instituteurs en exercice seront invités à des cours spéciaux les préparant au travail nouveau, seul susceptible de former les générations efficientes qui assureront la renaissance de la France.

On ne fait pas du neuf avec de vieilles techniques : si la France veut conserver son rang, elle doit hardiment briser les chaînes séculaires qui ont fait sa grandeur jadis mais qui gênent aujourd'hui son évolution.

L'école du peuple devra utiliser rationnellement les moyens nouveaux que la science met à la disposition du peuple :
- imprimerie, journaux, matériels scientifiques, phonographes et radios, cinéma, voyages, culture.
Un organisme national sera constitué pour harmoniser dans tous les domaines la formation scolaire et postscolaire des enfants du peuple.

Des dispositions particulières seront prises :
a) d'une part pour que les déficients, les instables, les anormaux puissent se développer au maximum sans gêner la formation des normaux (classes spéciales) ;
b) d'autre part pour ramener à une vie humainement et socialement productive les dévoyés et les délinquants que la vie tragique de ces dernières années, la destruction systématique par l'ennemi des familles de militants, l'éloignement prolongé des prisonniers et des déportés ont conduit au bord de l'abîme.

4°) l'enfance doit être profondément intégrée à la vie du peuple.

L'école séparée du peuple est une anomalie qui nuit à la grandeur et à l'unité françaises :
a) l'école doit organiser à même la vie et le travail du peuple.
b) le peuple doit participer au maximum et selon les règles à définir, à la formation physique, intellectuelle et morale de ses enfants.
c) les enfants, à tous les degrés, doivent être mêlés également à la vie, au travail du peuple.
- Participation des enfants aux travaux essentiels, soit dans les entreprises agricoles, artisanales ou industrielles qui leur sont propres, soit dans les entreprises publiques ou privées.
- Colonies d'enfants plus ou moins autonomes.

Organisation en France d'un grand mouvement d'enfance et de jeunesse pour la formation physique, morale et sociale des jeunes générations.

5°) pour éviter toute discussion dangereuse, l'école restera essentiellement laïque, les parents restant libres de donner à leurs enfants la formation confessionnelle de leur choix.
Les délégués du Comité Départemental de Libération, des organisations ouvrières et paysannes, participeront aux travaux des commissions et des congrès qui assureront la renaissance de la France par la formation rationnelle, vivante et active de ses enfants.

En conséquence, nous demandons :
a) que soit organisée à l'échelle départementale une commission d'étude de l'éducation populaire comprenant :
un représentant du préfet ; un représentant de l'inspecteur d'académie ; un représentant des ouvriers ; un représentant des paysans ; de représentants des instituteurs ; un représentant de l'enseignement secondaire ; un représentant de l'enseignement supérieur ; trois membres du Comité de Libération ;
b) que la même commission soit organisée à l'échelle nationale ;
c) qu'à l'occasion des Etats Généraux qui se tiendront le 14 juillet prochain soit convoqué préalablement un Grand Congrès Technique des Educateurs qui présentera aux Etats Généraux les propositions qu'il jugera utiles.

Nous serions heureux d'être renseignés sur ce qui a été ou sera réalisé dans ce sens pour que nous puissions continuer à animer et à coordonner les efforts pour la formation de la jeunesse française.

L'Union 6 .qxp_Mise en page 1 29/04/2019 20:08 Page 1

9 et 10 juin 1945 Cahier de doléances des Hautes-Alpes

Dans quelles branches notre département peut-il et doit-il exceller ? Quelles promesses d'avenir peut-il et doit-il apporter sur l'autel de la Patrie ?

C'est à ces questions que lors des réunions inter-communales des 9 et 10 juin les délégués des comités patriotiques des communes ont apporté des réponses afin que la rédaction finale du cahier lors de l'assemblée du 21 juin réponde bien à l'attente des habitants des Hautes-Alpes.

Dix délégués présenteront ce cahier lors des travaux des Etats généraux de la Renaissance du 10 au 14 juillet au palais de Chaillot à Paris.



SIÈGE A GAP
C. D. L. N.
Préfecture

Fol per 126

Fr. 50

L'UNION

16 JUIN 1945 — PREMIÈRE ANNÉE — N° 24

Organe hebdomadaire du Comité Départemental de Libération des Hautes-Alpes

POUR LA RECONSTRUCTION FRANÇAISE

LA RECONSTRUCTION DÉPARTEMENTALE

Chaque département a sa figure spéciale. C'est cette figure que les Etats Généraux devront accuser et mettre en valeur.

Le temps n'est plus où chaque vallée, chaque province, devait se suffire. Les années d'occupation, la crise des transports et du ravitaillement, nous avaient momentanément fait faire un pas en arrière vers l'autarcie locale, départementale ou régionale : on produisait un peu de tout pour vivre.

A mesure que la prospérité va revenir et que jouera à nouveau, et plus qu'avant-guerre encore, la concurrence des pays neufs ou techniquement mieux organisés, nous devrons ou nous spécialiser ou disparaître.

Il faut que chaque département se hausse à une meilleure production possible, dans la branche où il y est préparé par les conditions particulières de climat, de sol, de sous-sol, de situation géographique.

La France a toujours eu le renom d'être le pays de la qualité. C'est cette qualité que nous devons entretenir et développer si nous voulons avoir un département riche, dans une France prospère.

Dans quelles branches notre département peut-il et doit-il exceller ? Quelles promesses d'avenir peut-il et doit-il apporter sur l'autel de la Patrie ?

C'est ce rapide tableau que nous voudrions brosser afin que les Etats Généraux sachent ce qu'ils peuvent attendre de nous, et que nous orientions nous aussi nos revendications dans la direction la plus efficace, comme un faisceau lumineux qui éclairera et dirigera notre avenir.

Le Fruit, dans les régions basses et les vallées bien exposées.
L'Elevage, dans tout le département.
Le Tourisme et *l'organisation hôtelière* dans les parties hautes.
Les Hautes-Alpes, centre d'accueil pour les enfants de la côte.
Les richesses électriques.
Exploitation méthodique de nos forêts.

Si nous savons orienter nos efforts, les lier à ceux des autres départements qui ont des préoccupations identiques, faire aboutir les revendications qui découlent de nos préoccupations majeures, notre département peut changer de face et redevenir ce qu'il est en réalité: un des départements les mieux dotés par la nature pour faire vivre une population industrieuse, accueillante et aisée, dans le cadre d'une France qui saura enfin exploiter méthodiquement toutes ses richesses.

Nous demandons aux Etats Généraux que soient constituées des commissions interdépartementales pour l'étude de chacune de ces questions, en accord avec les départements qui présenteront des revendications identiques.

Le temps n'est plus où les masses pouvaient se contenter de revendications exclusivement politiques. On s'aperçoit toujours davantage que c'est l'économie qui prime la politique. Une bonne organisation de l'économie, avec le concours actif et intelligent de la masse du peuple, entraînera fatalement une meilleure organisation politique dans laquelle le peuple, dégagé de ses exploiteurs, sera enfin effectivement maître de ses destinées.

Le C. D. L.

Projet de cahier de doléances départemental, établi conformément aux discussions des assemblées intercantonales des 9 et 10 juin 1945

La distinction que nous avons faite (voir dernier N° de l'Union) s'est avérée très pratique pour une discussion ordonnée et féconde.

Nous la reprendrons donc pour la préparation de notre assemblée du 21 juin, en complétant naturellement le contenu de nos rubriques.

1° Doléances particulières d'ordre départemental.
2° Doléances d'ordre national.

Les grandes revendications départementales dont l'aboutissement est vital pour notre région

I. — LES SINISTRES ET LA RECONSTRUCTION

Cette revendication intéresse tout particulièrement le haut du département (Briançonnais et Queyras). Ces régions demandent :
— que la reconstruction soit menée méthodiquement et avec célérité, en évitant les lenteurs et les tracasseries qui ont marqué la reconstruction en 1920.
— le déminage par les Allemands.
— simplifications des formalités nécessaires pour obtenir la main d'œuvre allemande.
— que les démolitions ne soient pas accordées exclusivement aux grandes entreprises, qui fuient parfois contre la Résistance, mais que les petits artisans puissent obtenir des lots.
— reconstruction rapide, selon les plans prévus, avec possibilité aux artisans locaux d'exploiter les travaux.
— contrôle de la reconstruction par les associations de sinistrés.
— construction urgente de baraquements pour rentrer les récoltes.

II. — L'ELEVAGE

— Aide de l'Etat pour la reconstitution du cheptel.
— Sélection des races, sous le contrôle des services intéressés.

III. — LE FRUIT

Dans la France nouvelle, dans le monde qui s'organise, pour conquérir les marchés, nous aurons une place honorable, que si nous savons maintenir la qualité. Pour le fruit plus que pour le reste encore.
— Sélection des plans et adaptation à nos régions.
— Obligation pour les paysans de traiter leurs arbres, et aide pour ce traitement.
— Cours de culture et de taille.
— Organisation de la vente des fruits par la constitution de coopératives : vente des fruits frais — conservation par le frigorifique — organisation de l'expédition et de la vente.

IV. — LE TOURISME

a) **Tourisme adulte et étranger.**
Plus que par le passé encore, ce tourisme sera une des richesses de notre département, mais il faut l'organiser.
— meilleure organisation des transports.
— construction de la ligne Briançon-Paris par Bardonnèche.
— électrification des lignes de montagne.
— aménagement pratique des horaires.
— organisation hôtelière.
— prise en charge par la commune et l'Etat des grandes stations touristiques.

b) **Le tourisme orienté vers l'accueil aux enfants.**
Tout le département s'intéresse particulièrement à cette réalisation :
— recherche des locaux immédiatement disponibles.
— prospection pour la création de villages d'enfants.
— réquisition des châteaux totalement ou partiellement inhabités.
— propagande à mener auprès des autres départements pour l'aboutissement de cette vaste entreprise.

V. — L'EXPLOITATION ELECTRIQUE DU DEPARTEMENT.

Notre département possède encore de longues portions de vallées non utilisées pour l'équipement électrique.
Cet équipement a beaucoup souffert d'être privé de la fantaisie des Compagnies qui n'ont pas cherché la plus forte production mais le plus grand profit.
— réquisition des installations existantes, qui devront produire à plein pour la Nation.
— mise à exécution des projets étudiés, dont quelques-uns avaient été abandonnés pour des raisons électorales.
— utilisation à grande échelle de l'électricité en basse importance des prix : Fermes — Electrification — Trolleybus pour les vallées.
— révision des contrats passés par les propriétaires et les municipalités, avec les firmes d'électricité installées dans le département.

VI. — INDUSTRIES SAISONNIERES.

Le tourisme, l'élevage et les industries saisonnières, sont les principales ressources solides de nos vallées montagneuses.
Les industries saisonnières fournissent un appoint intéressant qui permettra aux jeunes de rester à la campagne. L'exemple de la vallée du Queyras, qui fabrique le Jouet d'Arvieux, est à suivre.
— Fabrication de souvenirs d'ornements aux touristes.
— Travail mécanique à domicile.
— Utilisation intensive de l'électricité.
— Mise à l'étude le plus rapidement possible de ces projets.

VII. — L'EXPLOITATION FORESTIERE.

L'utilisation méthodique de nos bois est loin d'être organisée. Les habitants demandent qu'un plan général d'exploitation soit mis sur pied en accord avec l'Administration des Eaux et Forêts.

VIII. — EPURATION

Notre département-frontière a eu plus particulièrement à souffrir de la trahison d'étrangers installés en France, ou de certains français passés au service de l'ennemi.
Les habitants des Hautes-Alpes sentent, en conséquence, l'urgente nécessité de reprendre et de continuer l'épuration, selon le vœu général de toute la résistance.

Doléances d'ordre national et général

A) POUR LES PAYSANS

— Revalorisation des produits de la terre.
— Suppression des organismes de Vichy.
— Suppression des commissions d'achat de la viande.
— Commission cantonale fixant le prix de revient des produits agricoles, les prix de vente devant être fixés nationalement par le jeu d'une organisme de péréquation, et de compensation.
— Lutte contre le marché noir.
Amélioration des services du Ravitaillement.
Retour progressif à la liberté de commerce avec contrôle des prix.
— La retraite des vieux travailleurs étendue à tous ou-décomptés d'un certain revenu, et notamment aux vieux paysans.
— Politique de l'habitat rural :
Aménagement de la loi sur l'habitat rural avec élévation à 100.000 francs du plafond des subventions.
Plans régionaux et locaux d'urbanisme.
Subventions de l'Etat pour la construction et l'entretien des chemins vicinaux.
Création de bains-douches et piscines dans tous les villages.
— Politique de mécanisation de l'agriculture.
Remembrement et regroupement des terres.
La terre à ceux qui la travaillent.
Construction de petits tracteurs adaptés à nos terrains.
— Politique d'organisation paysanne :
Généralisation des syndicats, des coopératives de production et de consommation — suppression des intermédiaires — suppression du métayage.
— Politique des engrais :
Retour à la nation des trusts des engrais.
Péréquation du prix des engrais en tenant compte des frais de transport.
— Politique des assurances paysannes :
Fins de trusts des assurances.
Généralisation des assurances avec obligation.
Assurance contre les calamités agricoles.
— Maintien à la terre du jeune paysan :
Mesures à étudier au chapitre sur le plan de l'Instruction et de la jeunesse.
Réorganisation des impositions pour les petits producteurs.

B) POUR LES SALARIES

— Augmentation des salaires, suppression des zones.
Echelle mobile pour l'établissement périodique des prix.
— Nationalisation de toutes les industries-clés : mines, électricité, gaz, banques, assurances.
— Réorganisation du service des assurances sociales et indemnisation effective des frais de maladie ou de soins.
— Doublement de l'allocation familiale dans le département des Hautes-Alpes, et paiement de l'allocation à la mère de famille.
— Intégration des organisations sociales dans la vie économique, sociale et politique du pays à tous les échelons.

C) POUR LES COMMERÇANTS

— Suppression des Comités d'organisation créés par Vichy.
— Suppression des intermédiaires inutiles.
Intégration progressive des petits commerçants dans les coopératives.
— Retour progressif à la liberté de commerce.
— Paperasserie moins dictatoriale pour les petits commerçants.
— Aide à l'artisanat et notamment à l'artisanat rural.

D) POUR TOUS

— Une réunion urgente de l'Assemblée Consultative.
— Retour à la nation des grands moyens de production monopolisés.
— Répression totale du système des impôts.
— Suppression de la presse pernicieuse de la nation — contrôle de la publicité.
— Le cinéma et la radio au service du peuple.
— Rétablissement de l'heure française.
— Reconsidération de la politique des étrangers.
— Révision de la question de responsabilité des fonctionnaires.
— Réforme des professions libérales et hiérarchisation de certaines d'entre elles.
— Réforme judiciaire.
— Limitation de la consommation d'alcool.
— Organisation de secrétariats de mairies dans les petites communes avec participation de l'Etat aux dépenses nécessaires.
— Suppression de toutes réquisitions militaires et utilisation des casernes pour les besoins de l'armée.
— Electrification des chemins de fer.
— Intensification du rythme de retour des prisonniers.
— Amélioration de l'accueil aux prisonniers et déportés (vêtements — prime — pourvoi d'emploi — etc...).

REVENDICATIONS URGENTES

L'Habillement des Paysans

Pratiquement on n'a rien fait pour aider les paysans à se vêtir et à se chausser et l'on gré mal gré ils ont dû avoir recours au marché noir pour pouvoir continuer à travailler décemment.
L'Etat doit se pencher d'urgence sur ces besoins primordiaux des paysans et leur permettre d'acheter à des prix normaux les chaussures et les habits dont ils ont besoin.

Pour la ferrure des chevaux et mulets

Revendication secondaire certes mais qui n'en est pas moins primordiale car un mulet sans fer c'est comme un tracteur sans roue.
Les stocks répartis jusqu'à ce jour restent notoirement insuffisants, d'autant plus que certaines attributions étaient totalement inopportunes à la ferrure du gros bétail.
Une lueur d'espoir peut-être quelque peu atténuée par la réponse de l'Agriculture écrit à M. le Directeur des Services Agricoles à la date du 14 mai la lettre suivante :
« Par lettre en date du 1 avril 1945, vous avez attiré mon attention sur la situation grave dans laquelle se trouvent les agriculteurs de votre département par suite du manque de clous à ferrer.
« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un accord vient d'être passé avec la Suisse pour obtenir d'elle, avec la France de 150 tonnes de clous à ferrer. Ce contingent sera mis, dès réception, à la disposition des départements du Sud-Est particulièrement démunis de clous à ferrer.

TOMBOLA DU C. D. L.

Nous vous rappelons que la date limite de retrait des lots de la tombola du C. D. L. a été reportée au 20 juin. Passé ce délai aucun lot ne pourra plus être retiré.
P. S. — Nous rappelons que tous les billets qui se terminent par 77 gagnent un lot.

Six axes sont mis en valeur :

- Le Fruit dans les régions basses et les vallées bien exposées.
- L'Elevage, dans tout le département.
- Le Tourisme et l'organisation hôtelière dans les parties hautes.
- Les Hautes-Alpes, Centre d'accueil pour les enfants de la côte.
- L'Exploitation de nos richesses électriques.
- L'Exploitation méthodique de nos forêts.

L'UNION, organe du Comité départemental de Libération des Hautes-Alpes.

E) SUR LE PLAN DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

— Revendications féminines :
— A travail égal, salaire égal pour les femmes.
— Accession des femmes à certaines fonctions.
— Certificat prénuptial.
— Soins aux mères — congé de grossesse — visites prénatales.
— Disparition des taudis et plans d'urbanisme.
— Organisation de crèches et garderies largement subventionnées par l'Etat.
— Inspection médicale scolaire sérieuse et efficace.
— Vote des fonds nécessaires pour les dépenses du budget d'éducation nationale.
— Construction d'écoles — de foyers de jeunesse — de salles de réunions, etc..
— Modernisation du matériel scolaire.
— Ecole laïque, avec possibilité d'éducation religieuse pour ceux qui le désirent.
— Prolongation de la scolarité, avec organisation de l'orientation professionnelle et du préapprentissage artisanal et ménager.
— Assistantes sociales à la campagne et dans les usines.
— Surveillance de la presse et du cinéma pour enfants.
— Ecole vraiment gratuite à tous les degrés, avec bourses d'entretien.
— Réorganisation du sport et des loisirs, surtout à la campagne — Auberges de la jeunesse.
— Aide aux Enfants de la Résistance — aux fils de prisonniers — de déportés — de victimes de la guerre.

F) SUR LE PLAN DE L'ARMEE

— Homologation des grades obtenus au cours de la résistance.
— Elimination, de l'armée, des officiers non résistants.
— Organisation de la véritable armée populaire française.

Etaient représentés à ces différentes réunions :

REGION DE GAP
Le Saulce — Jarjayes
Barcillonnette — Gap
La Freissinouse — Ancelle
Rochebrune — Prunières
Espinasses — La Fare
Bréziers — Villard-Loubière
Neffes — Châteauvieux
Champoléon — Baissard
Orcières — Saint-Julien-en-Champsaur
La Bâtie-Neuve — Chorges
Rousette — Chorillol
Aspres-les-Corps — Pelleautier
Rambaud — Saint-Firmin
La Bâtie-Vieille

REGION DE LARAGNE
Laragne — Eyguians
Lagrand — Montéglin
Ribiers — Treschéoux
Saint-Pierre-Avez — Le Poët
Mérenil — Venterol
Rosans — Upaix
Saint-André-de-Rosans — Châteaumeuf-de-Chabre
Moydans — Antonaves
Barret-le-Bas — Seyssuron
Montjay — Le Bersac
Monêtier-Allemont

REGION DE VEYNES
Veynes — Aspres-sur-Buëch
Oze — La Faurie
Le Saix — Aspremont
Montmaur — Saint-Julien-en-Beauchêne
Châteaumeuf-d'Oze — Agnières-en-Dévoluy
Furmeyer

REGION D'EMBRUN
Embrun — Les Crottes
Châteauroux — Savines
Baratier — Les Orres
St-André-d'Embrun — Le Sauze

REGION DE BRIANÇON
Briançon — Monêtier-les-Bains
Villard-St-Pancrace — L'Argentière-la-Bessée
La Salle-les-Alpes

REGION DE GUILLESTRE
Saint-Crépin — Ceillac
Aiguilles — Risoul
Guillestre — Monlaudapéin
Eygliers

NOMS DES DELEGUES POUR GAP

REGION DE VEYNES
Dastrevigne Henri, Veynes.
Mme Odéon, Veynes.
M. Dastrevigne Isaïe, Oze.
Robert, instituteur, Aspremont.
Massot, père, Maire, Aspres-sur-Buëch.

REGION D'EMBRUN
Brochie, Savines.
Moirero, Savines.
Mlle Géotas, institutrice au Sauze.
Martin Camille, Embrun.
Havet, Embrun.
Méry, chef de district S.N.C.F., Embrun.

REGION DE LARAGNE
Sliror, Laragne.
Trinquier, Laragne.
Blayer, Laragne.
Bonnardel, Lagrand.
Audibert, Laragne.
Chauvet, Ribiers.
Jourdan, Le Poët.
Barneaud, Montjay.
Audibert, Eyguians.

REGION DE GAP
M. Truc, Gap.
Michel Lucien, Gap.
Allyey Camille, La Saulce.
Mégie, La Bâtie-Neuve.
Piol, La Fare.
Mourreau, Saint-Firmin.
Pelet-Fernand.

REGION DE GUILLESTRE
Albert, Risoles.
Commier, Saint-Crépin.
Borbeyguier, Guillestre.
Carbon, Guillestre.

REGION DE BRIANÇON
Pouchol, Briançon.
Bourges, Briançon.
Faure-Geors, Briançon.
Le Bordonnèche, L'Argentière-la-Bessée.
Robert, Monêtier-les-Bains.

Dans le Briançonnais

Les représentants des communes du Briançonnais réunis à Briançon le 9 juin pour la préparation des Etats Généraux du Briançonnais, ont tenu à attirer l'attention des pouvoirs publics sur deux questions qui, sans être du ressort véritable des Etats Généraux n'en ont pas moins leur importance urgente.

1° **Construction de hangars ou granges pour rentrer les récoltes.**

La reconstruction n'est pas encore commencée, et elle menace, si on n'y met bon ordre, de traîner comme en 1919.

En attendant la période de la rentrée des fourrages d'abord, des autres récoltes ensuite est là. On sait que, dans le Briançonnais, la saison des travaux agricoles est écourtée et qu'en septembre tout doit être rentrée.

Et il n'y a pas de granges.

On a permis aux sinistrés la construction de hangars. C'est bien, seulement, ces hangars ce n'est pas dans six mois qu'il les faut. Mais tout de suite, dans 20 jours, un mois au grand maximum. Sinon les sinistrés se retrouveront à l'entrée de l'hiver dans la situation désastreuse de l'an dernier avec l'impossibilité de nourrir leur cheptel.

Nous signalons cette urgence aux services intéressés.

Que l'armée libère d'urgence les locaux nécessaires à la reprise économique.

Pendant la guerre, alors que l'ennemi était aux portes de Briançon on treuvait normal que les troupes s'installent là où elles étaient le mieux en mesure d'assurer leur fonction de défense.

Maintenant que la guerre est finie, les habitants, et les commerçants en particulier, demandent que cessent certaines réquisitions abusives, que les hôtels notamment soient rendus à leurs propriétaires qui désirent les équiper pour une réouverture prochaine. Il existe à Briançon notamment des casernes spacieuses. L'armée doit les aménager et les occuper afin de libérer au plus tôt les locaux civils.

Nous demandons aux autorités militaires d'aider elles aussi à la reprise économique de notre région comme elles aident à sa reprise agricole par le prêt de mulets des troupes stationnées sur notre département.

CHORGES

Un rapatrié indésirable. — Notre brigade de gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation le nommé Garnier, Gaston, à son retour d'Allemagne. Fidèle serviteur de la Gestapo, il est l'auteur de la dénonciation du maquis de Forest-du-Bois, de trois personnes de Chorges, qui déportées en Allemagne, n'en sont pas encore revenues, ainsi que de deux résistants qui fort heureusement n'ont pas été inquiétés.

MEREUIL

Vendredi 25 mai une nombreuse assistance accompagnait au cimetière Raoul Barrillon, prisonnier de guerre, tué tragiquement à Is-sur-Tille lors de son rapatriement. Que notre grande sympathie puisse atténuer la douleur de son honorable famille à l'heure où le sort l'accable.

— Dimanche à la Mairie toute la population était rassemblée pour offrir un vin d'honneur aux cinq premiers prisonniers rapatriés.

A leur entrée les enfants des écoles les ont salués en chantant les Allobroges puis Monsieur le Maire fit un discours qui fut applaudi par toute la salle et les enfants chantèrent la Marseillaise. Des gâteaux et du vin furent distribués par les jeunes gens et jeunes filles du pays.

Pendant la cérémonie une quête faite au profit des prisonniers produisit la somme de 1.675 francs qui leur furent distribués tout de suite. Monsieur le Maire ainsi que le Président du Comité Patriotique remercièrent sincèrement les aimables cuisinières qui ont confectionné les gâteaux ainsi que les généreux donateurs de vin et ceux qui donnèrent à la quête.

« ALPES BUREAU »
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 francs.
Siège social : 3, rue de France, 3 GAP (Hautes-Alpes)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à Gap du 1er juin 1945, enregistré dans la même ville le 11 juin 1945, folio 23, case 297, aux droits de mille francs, il a été constitué, entre diverses personnes énumérées au dit acte, une société à responsabilité limitée ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce d'achat, vente, location, réparation de machines à écrire et de bureau et de fournitures de bureau et généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher à cet objet principal.

La société prend la dénomination de « *Alpes Bureau* ».

Son siège social est établi à Gap, 3, rue de France.

Le capital social est fixé à la somme de 100.000 francs, montant des apports en espèces effectués par les associés.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du 1er juin 1945.

La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par décision collective ordinaire des associés.

Toutefois, sans préjudice pour la collectivité des associés de lui adjoindre, le cas échéant, un ou plusieurs co-gérants, Monsieur Gabriel ANGEL, demeurant à Gap, 2, rue des Remparts, est désigné statutairement en qualité de gérant ; la durée de ses fonctions est illimitée.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser avec toutes personnes ou sociétés (civiles, commerciales ou industrielles), administrations publiques ou privées (notamment les administrations de l'Enregistrement, des Contributions Directes ou Indirectes, des Douanes, des Postes, Télégraphes et Téléphones), banques (y compris le Trésor Public et la Banque de France), etc... toutes opérations et tous actes quelconques relatifs à l'objet social. Sans que cette énumération soit limitative, il aura notamment tous pouvoirs pour, au nom de la société, traiter, transiger, compromettre, donner la mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans constatation de paiement, agir au nom de la société devant toutes juridictions, tant en demandant qu'en défendant, nommer tous directeurs et constituer tous mandataires en leur donnant tous pouvoirs qu'il jugera utiles pour la bonne marche de la société.

Toutefois, les emprunts (autres que les crédits en banque), les achats, ventes, échanges d'établissements commerciaux et d'immeubles, les constitutions d'hypothèques ou de nantissement, la fondation de sociétés, de tous apports à des sociétés constituées ou à constituer ainsi que toute prise d'intérêt dans les sociétés ayant le même objet que la présente société, ne pourront être réalisés qu'avec le consentement de tous les associés.

Pour l'exercice de ses pouvoirs, le gérant usera de sa signature personnelle précédée des mots : « Le gérant ».

Toutes réserves extraordinaires peuvent être constituées par les associés sur les bénéfices annuels.

Le dépôt légal a été effectué le 12 juin 1945 au greffe du Tribunal de Commerce de Gap.

Le gérant :
ANGEL.

Etude de Me Gustave ROUGON, notaire à Gap, 41, rue Carnot.

Première insertion

Suivant acte reçu par Me Gustave ROUGON, notaire à Gap, le 4 juin 1945, Monsieur Xavier VERGNON, négociant et Madame Juliette GRIFFET, son épouse, à Gap, ont vendu à Monsieur Henri PAGE, hôtelier à Briançon, un fonds de commerce d'HOTEL-CAFE-RESTAURANT exploité à Gap, rue Jean-Eymard n° 11 et n° 1 de la Placette.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les 20 jours de la deuxième insertion, en l'étude de Me ROUGON où il a été fait élection de domicile.

Pour première insertion:
G. ROUGON.

Etude de Me Jean TARGHETTA, notaire à Aspres-sur-Buëch (H.-Alpes).

Premier avis

Suivant acte reçu par Me Jean TARGHETTA, notaire à Aspres-sur-Buëch, les 8 avril, 2 et 28 mai 1945, enregistré à Gap le 30 mai 1945, F° 50, N° 295, il a été procédé au partage des successions de Monsieur Joseph PRIORI et Madame Marie Rosalie TOURTET, son épouse, demeurant et décédés à la Faurie.

Le fonds de commerce de Café exploité à la Faurie, connu sous le nom de « Café de la Fraternité » a été attribué indivisément à Mademoiselle Mathilde PRIORI et Madame Lucie PRIORI, divorcée de Monsieur Auguste PELLAT, demeurant toutes deux à la Faurie.

Par suite du décès de Mademoiselle Mathilde PRIORI, le fonds de commerce dont s'agit appartient actuellement uniquement à Madame Lucie PRIORI sa légataire universelle.

Oppositions dans les 20 jours du deuxième avis en l'étude de Me TARGHETTA, notaire à Aspres-sur-Buëch.

Pour avis :
Jean TARGHETTA.

Etude de Me MARROU, notaire à Chorges.

Premier avis

Suivant acte reçu par Me MARROU, notaire à Chorges, le 29 mai 1945, enregistré à Gap le 4 juin 1945, folio 57, n° 324, Monsieur Florimond CEZANNE, boucher, et son épouse Madame Augusta OLLIVIER à Chorges, ont vendu à Monsieur Marcel MASSE demeurant à La Freissinouse, le fonds de boucherie et charcuterie exploité à Chorges.

Opposition s'il y a lieu dans les 20 jours du deuxième avis, en l'étude de Me MARROU, notaire.

Pour premier avis.
Signé : MARROU.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 juin 1945, enregistré à Gap le 9, folio 22, case 293, il a été créé sous la raison sociale

« *CH. GAINSBORG, S.A.R.L.* »

une société à responsabilité limitée ayant pour objet, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente en gros de tous produits chimiques ou manufacturés nécessaires aux industries chimiques, à la pharmacie, la droguerie, l'herboristerie et la parfumerie.

Le siège social est à Gap, 7, rue de Provence.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 17 juin 1945.

Les associés ont fait apport :

1° M. Charles GAINSBORG, habitant à Paris, Boulevard Murat, n° 55 :
a) du bénéfice et des charges de tous traités, conventions et accords de représentation, évalués à la somme de frs ..... 1.000 »
b) d'un matériel de bureau et objets mobiliers, détaillés à l'acte ..... 300.000 »
c) d'une somme en numéraire ..... 1.059.000 »

2° M. COTTE Louis, pharmacien, demeurant à Gap, rue Commt-Dumont une somme en espèces frs. 50.000 »

3° M. DRUILHE André, négociant à Gap, 24, rue de Provence ; en espèces.. 20.000 »

4° M. MESCLE Joseph, droguiste à Gap, 20, rue de France, en espèces .. 20.000 »

5° Madame HILGERS Ida, épouse CAMUS, 26, avenue de la Porte Brunet à Paris, une somme de 50.000 »

Soit au TOTAL .... 1.500.000 »

Le capital social ainsi fixé à 1.500.000 francs est divisé en 1.500 parts de 1.000 francs entièrement libérées et attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports ci-dessus.

M. Ch. GAINSBORG a été nommé gérant, il a la signature sociale, mais ne peut en faire usage que pour les besoins de la Société.

Deux expéditions de l'acte de Société ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Gap, le 9 juin 1945.

Etude de Me Alphonse BEAUME, licencié en droit, notaire à Saint-Bonnet.

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Me BEAUME, licencié en droit, notaire à Saint-Bonnet, le 14 mai 1945, Monsieur BEAUME André, électricien à Saint-Bonnet, a vendu à Monsieur GILIBERT Jules à Gap, partie de ses droits sur carte artisanale (branche T. S. F.).

Opposition dans les 20 jours de la présente insertion à Saint-Bonnet en l'étude de Me BEAUME, notaire.

Pour deuxième insertion :
BEAUME, notaire.

Etude de Me Gustave ROUGON, notaire à Gap, 41, rue Carnot.

Première insertion

Suivant acte reçu par Me Gustave ROUGON, notaire à Gap, le 18 mai 1945, Mademoiselle Augustine MAURICE, modiste à Gap, a vendu à Madame Josette CHABRE, modiste, épouse de Monsieur Marius BALCET, Secrétaire à l'Office des Céréales, à Gap, 39, rue Saint-Arey, les éléments incorporels attachés au fonds artisanal de modes exploité à Gap, rue d'Abon, n° 2 *bis*.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les 20 jours de la présente insertion, à Gap, en l'étude de Me ROUGON, où il a été fait élection de domicile.

Journal Officiel du 20 juin 1945.

Pour deuxième insertion :
G. ROUGON.

Etude de Me CHAUVET, licencié en droit, notaire à Gap.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Samedi 7 Juillet 1945, à 11 h. en l'étude

1° MAISON à Gap, 33, r. du Mazel (mag. arr.-mag. 4 p. et dép.
Mise à prix ..... 125.000 fr.
2° MAISON à Gap, 35, r. du Mazel (mag., arr.-mag., 5 p. et dép.).
Mise à prix ..... 100.000 fr.
Réunion des deux lots.
Autorisation préfectorale nécessaire.

GAP — Imprimerie Louis JEAN
Le Gérant : Henri VOIRON.
« L'UNION » est exécuté par des ouvriers syndiqués.
Censure N. 13.

Documents AD05 Fol per 126
et 367 W 14619



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil National de la Résistance

ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA
RENAISSANCE FRANÇAISE
DES 10, 11, 12, 13, 14 JUILLET 1945

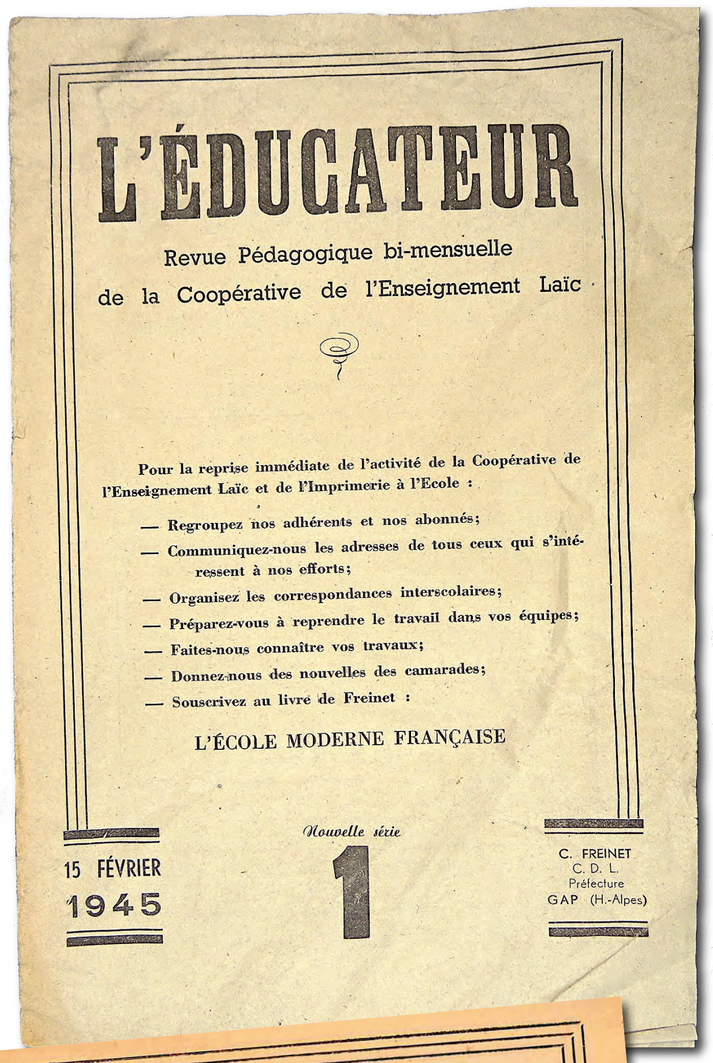
PROCLAMATION ET SERMENT
du Palais de Chaillot
RÉSOLUTIONS
adoptées en séance plénière

L'Educateur 1.qxp_Mise en page 1 28/04/2019 16:28 Page 1

1945

Célestin Freinet

relance son mouvement pédagogique depuis la Préfecture des Hautes-Alpes


L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

Pour la reprise immédiate de l'activité de la Coopérative de l'Enseignement Laïc et de l'Imprimerie à l'Ecole :

— Regroupez nos adhérents et nos abonnés;
— Communiquez-nous les adresses de tous ceux qui s'intéressent à nos efforts;
— Organisez les correspondances interscolaires;
— Préparez-vous à reprendre le travail dans vos équipes;
— Faites-nous connaître vos travaux;
— Donnez-nous des nouvelles des camarades;
— Souscrivez au livre de Freinet :

L'ÉCOLE MODERNE FRANÇAISE

15 FÉVRIER 1945 — Nouvelle série 1 — C. FREINET C. D. L. Préfecture GAP (H.-Alpes)

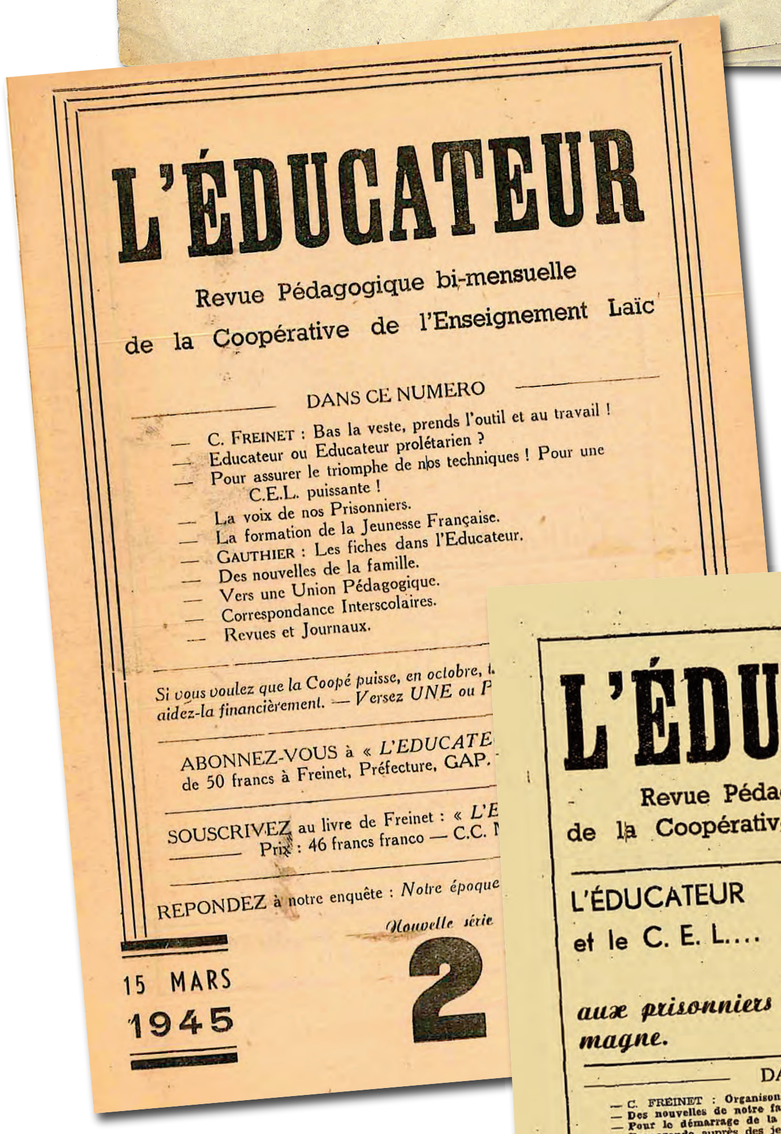
Nous étions, et nous restons, les semeurs d'idées, de ces idées qui choquent parfois par leur audacieux non conformisme et par leur originalité, dont on comprend ensuite les fondements et la nécessité, qui vont s'affermissant et s'élargissant comme ces ondes qui, dans l'eau calme de la rivière, vont se répercutant autour de la pierre qu'on a lancée : **imprimerie à l'Ecole et textes libres, journal scolaire et correspondance interscolaire, dessin libre, lino, fichier, Bibliothèque de Travail, fiches autocorrectives, disques d'enseignement, dictionnaire d'enfants, etc**... ont été ainsi **des idées hardiment jetées dans le creuset de nos efforts-communs** et qui font maintenant partie du fonds pédagogique officieux ou même officiel.

Freinet, éloigné un instant de ses fonctions par la répression, par l'emprisonnement et la relégation, puis par les nécessités de la lutte dans la Résistance, **Freinet reprend sa tâche au milieu de vous et avec vous,** comme il sera au milieu de nos prisonniers et de nos déportés lorsqu'ils nous reviendront. Freinet sait, par expérience, hélas ! que l'incompréhension et la calomnie sont le sort de tous les novateurs.

On dirait que notre silence forcé pendant quatre ans a donné plus encore conscience aux éducateurs Français de ce que représentaient notre pédagogie et notre mouvement. Le besoin qu'ils expriment est notre victoire et notre récompense.

Freinet n'a pas d'autre ambition que de rester l'ouvrier obstiné de notre grande œuvre pédagogique. Vos témoignages obstinés lui apportent chaque jour la preuve qu'une place lui reste, la seule qu'il ambitionne : celle du dévouement à la cause de l'école populaire, dans la chaude amitié et la fervente collaboration des meilleurs éducateurs de notre pays.

Imprimerie à l'Ecole et textes libres, journal scolaire et correspondance interscolaire, dessin libre, lino, fichier, Bibliothèque de Travail, fiches autocorrectives, disques d'enseignement, dictionnaire d'enfants...
...des idées hardiment jetées dans le creuset de nos efforts-communs.


L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

DANS CE NUMERO

— C. FREINET : Bas la veste, prends l'outil et au travail !
— Educateur ou Educateur prolétarien ?
— Pour assurer le triomphe de nos techniques ! Pour une C.E.L. puissante !
— La voix de nos Prisonniers.
— La formation de la Jeunesse Française.
— GAUTHIER : Les fiches dans l'Educateur.
— Des nouvelles de la famille.
— Vers une Union Pédagogique.
— Correspondance Interscolaires.
— Revues et Journaux.

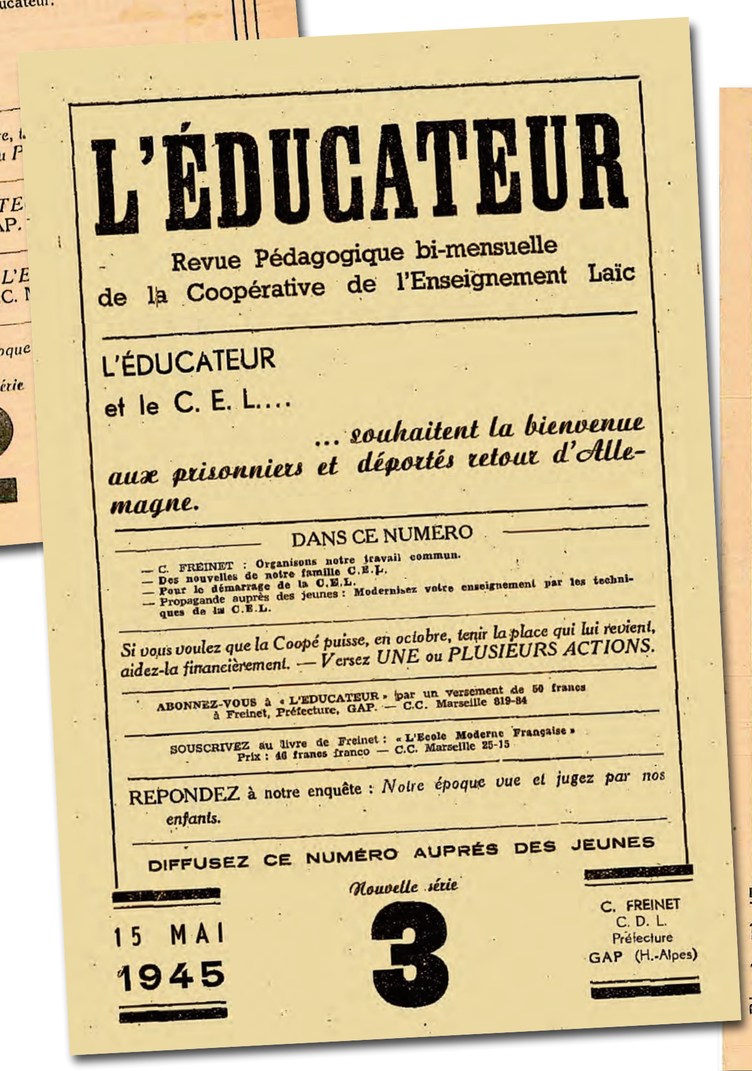
Si vous voulez que la Coopé puisse, en octobre, t... aidez-la financièrement. — Versez UNE ou P...

ABONNEZ-VOUS à « *L'EDUCATE...* » de 50 francs à Freinet, Préfecture, GAP.

SOUSCRIVEZ au livre de Freinet : « *L'E...* » Prix : 46 francs franco — C.C. M...

REPONDEZ à notre enquête : *Notre époque...*

15 MARS 1945 — Nouvelle série 2


L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

L'ÉDUCATEUR et le C. E. L....

... souhaitent la bienvenue aux prisonniers et déportés retour d'Allemagne.

DANS CE NUMERO

— C. FREINET : Organisons notre travail commun.
— Des nouvelles de notre famille C.E.L.
— Pour le démarrage de la C.E.L.
— Propagande auprès des jeunes : Modernisez votre enseignement par les techniques de la C.E.L.

Si vous voulez que la Coopé puisse, en octobre, tenir la place qui lui revient, aidez-la financièrement. — Versez UNE ou PLUSIEURS ACTIONS.

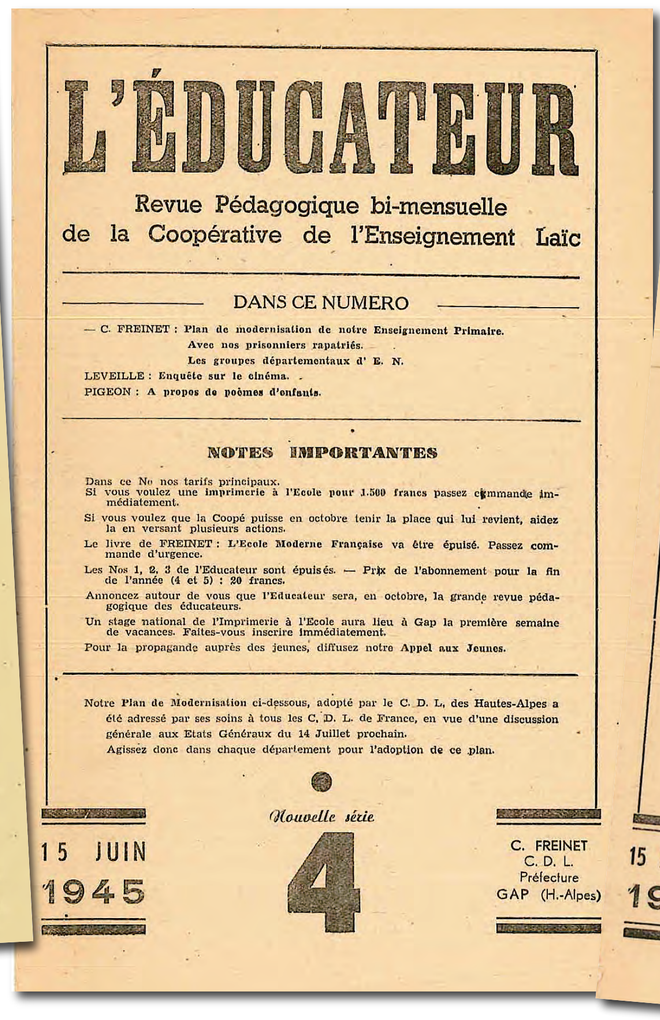
ABONNEZ-VOUS à « L'EDUCATEUR » par un versement de 50 francs à Freinet, Préfecture, GAP. — C.C. Marseille 819-84

SOUSCRIVEZ au livre de Freinet : « L'Ecole Moderne Française » Prix : 46 francs franco — C.C. Marseille 25-15

REPONDEZ à notre enquête : *Notre époque vue et jugez par nos enfants.*

DIFFUSEZ CE NUMÉRO AUPRÉS DES JEUNES

15 MAI 1945 — Nouvelle série 3 — C. FREINET C. D. L. Préfecture GAP (H.-Alpes)


L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

DANS CE NUMERO

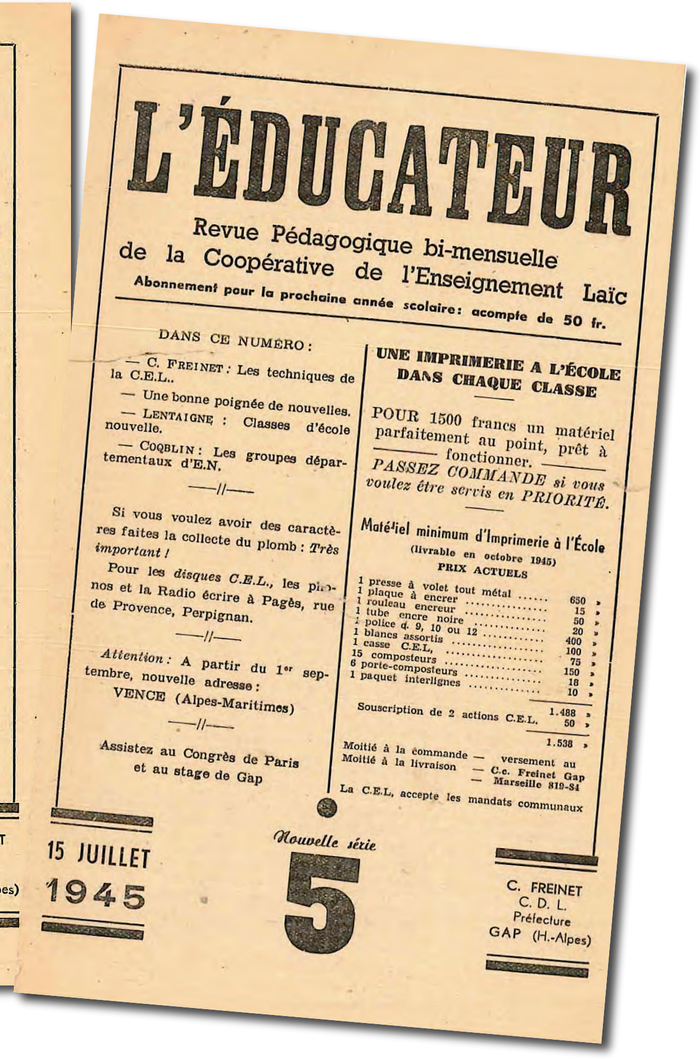
— C. FREINET : Plan de modernisation de notre Enseignement Primaire.
Avec nos prisonniers rapatriés.
Les groupes départementaux d' E. N.
LEVEILLE : Enquête sur le cinéma.
PIGEON : A propos de poèmes d'enfants.

NOTES IMPORTANTES

Dans ce No nos tarifs principaux.
Si vous voulez une imprimerie à l'Ecole pour 1.500 francs passez commande immédiatement.
Si vous voulez que la Coopé puisse en octobre tenir la place qui lui revient, aidez la en versant plusieurs actions.
Le livre de FREINET : L'Ecole Moderne Française va être épuisé. Passez commande d'urgence.
Les Nos 1, 2, 3 de l'Educateur sont épuisés. — Prix de l'abonnement pour la fin de l'année (4 et 5) : 20 francs.
Annoncez autour de vous que l'Educateur sera, en octobre, la grande revue pédagogique des éducateurs.
Un stage national de l'Imprimerie à l'Ecole aura lieu à Gap la première semaine de vacances. Faites-vous inscrire immédiatement.
Pour la propagande auprès des jeunes, diffusez notre Appel aux Jeunes.

Notre Plan de Modernisation ci-dessous, adopté par le C. D. L. des Hautes-Alpes a été adressé par ses soins à tous les C. D. L. de France, en vue d'une discussion générale aux Etats Généraux du 14 Juillet prochain.
Agissez donc dans chaque département pour l'adoption de ce plan.

15 JUIN 1945 — Nouvelle série 4 — C. FREINET C. D. L. Préfecture GAP (H.-Alpes)


L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

Abonnement pour la prochaine année scolaire : acompte de 50 fr.

DANS CE NUMERO :

— C. FREINET : Les techniques de la C.E.L..
— Une bonne poignée de nouvelles.
— LENTAIGNE : Classes d'école nouvelle.
— COQBLIN : Les groupes départementaux d'E.N.

—//—

Si vous voulez avoir des caractères faites la collecte du plomb : *Très important !*

Pour les *disques C.E.L.*, les pianos et la Radio écrire à Pagès, rue de Provence, Perpignan.

—//—

Attention : A partir du 1er septembre, nouvelle adresse : VENCE (Alpes-Maritimes)

—//—

Assistez au Congrès de Paris et au stage de Gap

UNE IMPRIMERIE A L'ÉCOLE DANS CHAQUE CLASSE

POUR 1500 francs un matériel parfaitement au point, prêt à fonctionner.

PASSEZ COMMANDE si vous voulez être servis en PRIORITÉ.

Matériel minimum d'Imprimerie à l'École (livrable en octobre 1945)
PRIX ACTUELS

1 presse à volet tout métal	650 »
1 plaque à encrer	15 »
1 rouleau encreur	50 »
1 tube encre noire	20 »
1 police c. 9, 10 ou 12	400 »
1 blancs assortis	100 »
1 casse C.E.L.	75 »
15 composteurs	150 »
6 porte-composteurs	18 »
1 paquet interlignes	10 »
	1.488 »
Souscription de 2 actions C.E.L.	50 »
	1.538 »

Moitié à la commande — versement au C.c. Freinet Gap
Moitié à la livraison — Marseille 819-84

La C.E.L. accepte les mandats communaux

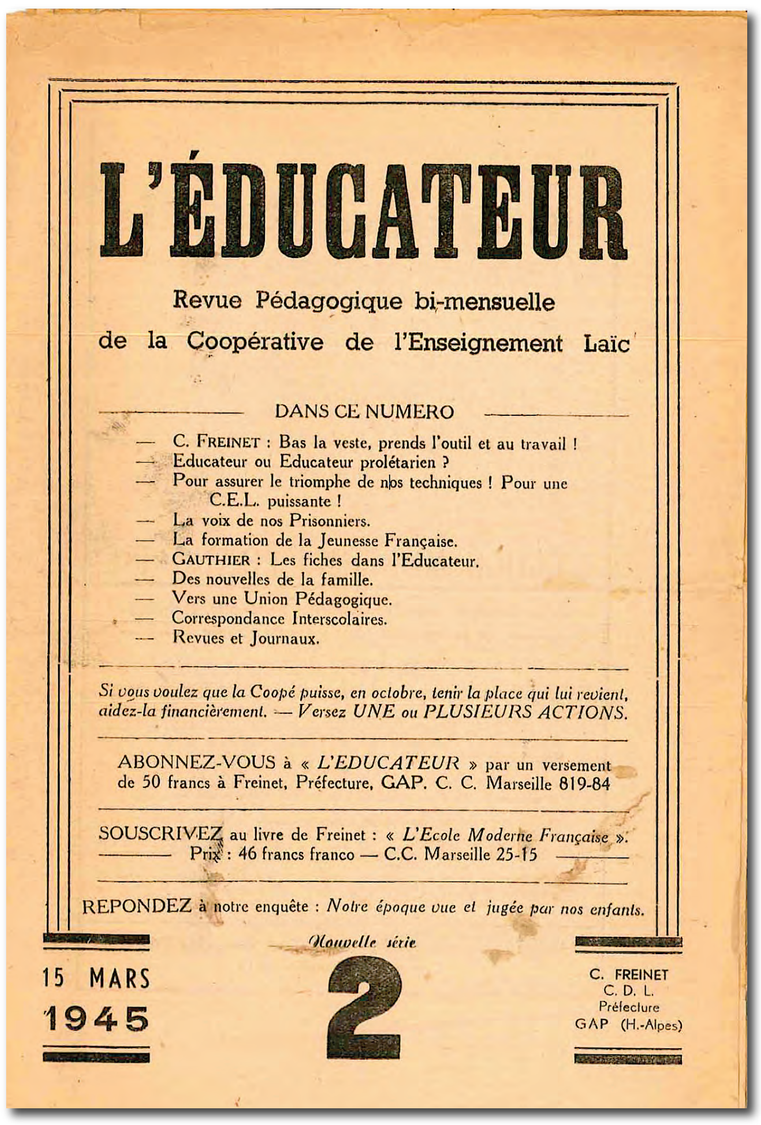
15 JUILLET 1945 — Nouvelle série 5 — C. FREINET C. D. L. Préfecture GAP (H.-Alpes)

Documents AD05 14628
et Archives ICEM

L'Educateur 2 Mars 1945 .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 16:38 Page 1

Dans L'Educateur du 15 mars 1945 Célestin Freinet affirme

Nous sommes des artisans éducateurs



L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

DANS CE NUMERO

— C. FREINET : Bas la veste, prends l'outil et au travail !
— Educateur ou Educateur prolétarien ?
— Pour assurer le triomphe de nos techniques ! Pour une C.E.L. puissante !
— La voix de nos Prisonniers.
— La formation de la Jeunesse Française.
— GAUTHIER : Les fiches dans l'Educateur.
— Des nouvelles de la famille.
— Vers une Union Pédagogique.
— Correspondance Interscolaires.
— Revues et Journaux.

Si vous voulez que la Coopé puisse, en octobre, tenir la place qui lui revient, aidez-la financièrement. — Versez UNE ou PLUSIEURS ACTIONS.

ABONNEZ-VOUS à « *L'EDUCATEUR* » par un versement de 50 francs à Freinet, Préfecture, GAP. C. C. Marseille 819-84

SOUSCRIVEZ au livre de Freinet : « *L'Ecole Moderne Française* ». Prix : 46 francs franco — C.C. Marseille 25-15

REPONDEZ à notre enquête : *Notre époque vue et jugée par nos enfants.*

15 MARS 1945 — *Nouvelle série* 2 — C. FREINET C. D. L. Préfecture GAP (H.-Alpes)

Archives ICEM

La classe ainsi comprise n'est pas plus difficile ; elle est seulement différente.
Elle a l'avantage inappréciable d'être intéressante et même passionnnante pour les enfants comme pour les éducateurs.

Notre mystique c'est le travail au bénéfice du peuple et pour le triomphe de notre idéal.

Il n'y a pas de mystique Freinet mais il y a une mystique du travail nouveau dont Freinet a été l'initiateur et dont il reste l'ouvrier dévoué.

Nous sommes des usagers, des artisans éducateurs, qui prenons conscience, à notre établi, des faiblesses et des erreurs qui compliquent et gênent notre tâche, et qui avons entrepris de tout mettre en œuvre pour que l'éducation française soit enfin à la hauteur de la situation.

Nous ne recherchons point la nouveauté pour la nouveauté et si l'Imprimerie à l'Ecole reste l'axe et le symbole de nos réalisations c'est qu'elle est, parmi toutes les techniques que nous avons été à même d'éprouver, celle qui s'est avérée comme la plus simple, la plus passionnante, la plus féconde.

En face de la charrue qu'il veut passer à son enfant, le paysan n'impose aucune explication préalable. Il tend les mancherons, et c'est à même le travail qu'il donnera les explications théoriques qui auront alors une assise, un sens et une portée. Telle est notre ligne de conduite.

L'école de demain, qui sera l'école du travail, ne se surgira point du cadre actuel par la magie de beaux discours et de théories généreuses. Elle ne prendra forme que si nous mettons enfin à la disposition des éducateurs et des enfants non seulement les cahiers, les plumes, les crayons et les manuels, mais aussi les machines à écrire, les fichiers et leurs classeurs, l'imprimerie et le limographe, le journal scolaire et les échanges, le matériel scientifique, et aussi des établis, le papier, le bois, le fer, les établis, le fil, le jardin, le verger et le clapier- et encore le cinéma, la photo, la radio, les disques. **Et tout cela non pas accumulé dans l'école moderne comme un bric-à-brac superfétatoire, mais organisé et introduit selon le besoin même des enfants,** au profit de techniques que nous avons mises au point et dont nous continuons l'étude.

Et que nos camarades ne s'effrayent point : **la classe ainsi comprise n'est pas plus difficile ; elle est seulement différente.** Elle a l'avantage inappréciable d'être intéressante, et même passionnante pour les enfants comme pour les éducateurs, ce qui modifie profondément l'atmosphère scolaire et permet de considérer sous un jour plus humain des problèmes insolubles par la pédagogie traditionnelle : effort désiré et conscient, socialisation et motivation de l'enseignement, culture.

Nous ne cherchons point à attirer les éducateurs par de belles paroles ou par des promesses que démentirait l'expérience. **Mais nous pouvons dire avec fierté : quand un éducateur s'engage avec nous dans cette voie de la revivification de notre enseignement, il ne la quitte plus jamais.**

Notre mystique c'est le travail au bénéfice du peuple et pour le triomphe de notre idéal. Le travail souverain crée et soutient cette fraternité que n'ont pu détruire cinq années d'oppression et de torture pour les uns, d'interminables isolements derrière les barbelés pour les autres. C'est cette fraternité qui explose aujourd'hui dans les lettres émouvantes de ceux qui sont heureux de se retrouver et de nous retrouver.

On dit parfois : mystique Freinet. Il n'y a pas de mystique Freinet mais il y a effectivement une mystique du travail nouveau dont Freinet a été l'initiateur et dont il reste l'ouvrier dévoué. À cette mystique qui nous honore peuvent prétendre tous les éducateurs, quelle que soit leur tendance philosophique ou leurs opinions politiques.

Nous ne demandons pas à nos adhérents : « es-tu chrétien, socialiste ou communiste ? » Mais : « veux-tu travailler avec nous pour un monde nouveau plus humain et plus juste, susceptible de mieux répondre à nos communes aspirations individuelles et sociales ? »

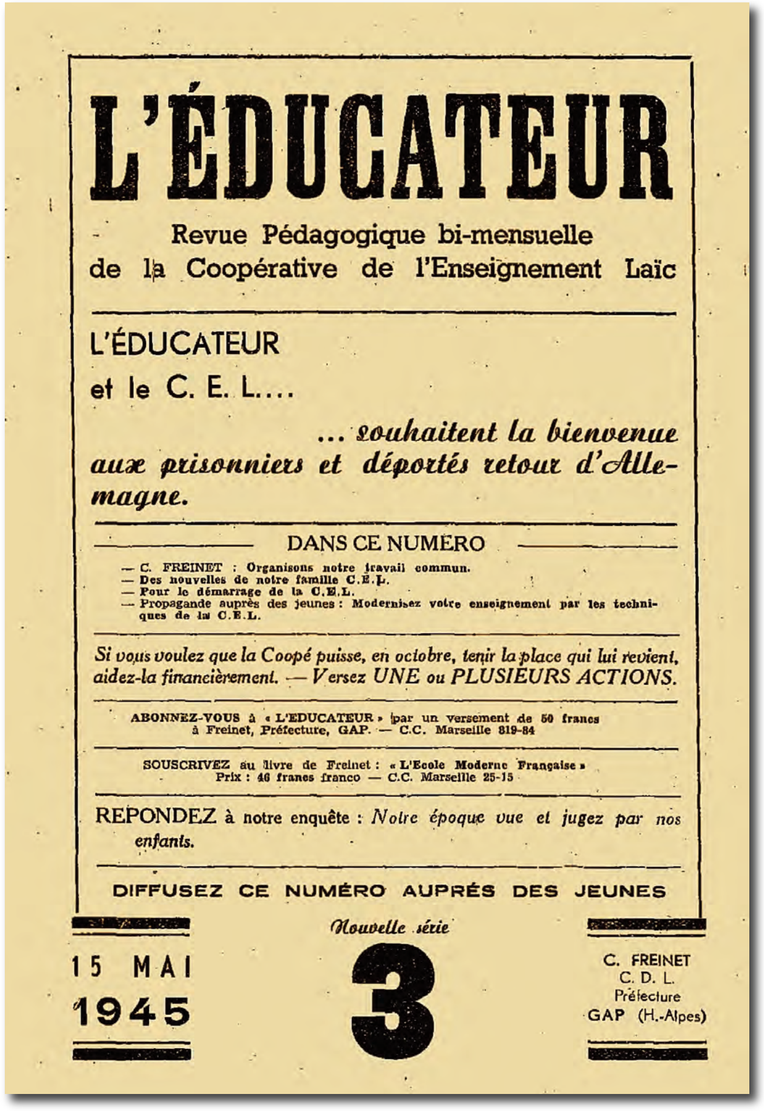
Si oui : Bas la veste ! Prends l'outil et au travail !

L'Educateur 3 Avril 1945 .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 16:49 Page 1

Dans L'Educateur du 15 mai 1945

Célestin Freinet conseille :

Moderniser votre enseignement est une nécessité urgente



L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

L'ÉDUCATEUR
et le C. E. L....

... souhaitent la bienvenue aux prisonniers et déportés retour d'Allemagne.

DANS CE NUMERO

— C. FREINET : Organisons notre travail commun.
— Des nouvelles de notre famille C.E.L.
— Four le démarrage de la C.E.L.
— Propagande auprès des jeunes : Modernisez votre enseignement par les techniques de la C.E.L.

Si vous voulez que la Coopé puisse, en octobre, tenir la place qui lui revient, aidez-la financièrement. — Versez UNE ou PLUSIEURS ACTIONS.

ABONNEZ-VOUS à « L'EDUCATEUR » par un versement de 50 francs à Freinet, Préfecture, GAP. — C.C. Marseille 819-84

SOUSCRIVEZ au livre de Freinet : « L'Ecole Moderne Française »
Prix : 46 francs franco — C.C. Marseille 25-15

REPONDEZ à notre enquête : *Notre époque vue et jugez par nos enfants.*

DIFFUSEZ CE NUMÉRO AUPRÉS DES JEUNES

15 MAI 1945 — *Nouvelle série* 3 — C. FREINET, C. D. L., Préfecture, GAP (H.-Alpes)

Archives ICEM

Selon nos méthodes, vous n'aurez pas moins de travail, vous en aurez peut-être davantage parfois, mais vous aurez :

enfin un travail vivant,

qui n'usera pas vos nerfs, n'excédera pas votre patience, ne vous obligera pas à vous réfugier dans la routine

qui maintiendra votre bonne humeur et justifiera votre joie et votre activité.

Parce que, pour reconstruire la France, il nous faut des méthodes de travail efficientes, qui stimulent et virilisent les individus au lieu de les dégoûter prématurément de tout effort.

Parce que l'ouvrier est content lorsqu'il travaille avec de bons outils, sur du terrain et avec des matériaux qui rendent, et s'il sent toute l'utilité de son effort.

Nous nous contentons de vous donner quelques conseils essentiels pour que vous vous mettiez immédiatement au travail nouveau.

Premier conseil : Jeune éducateur, supprime l'estrade dans ta classe. Tu seras désormais au niveau des élèves, au milieu d'eux et tu comprendras mieux l'atmosphère nouvelle du travail.

Deuxième conseil : Constitue une coopérative scolaire. Réunis tes élèves. Passe-leur la plus grande part possible des responsabilités : organisation et propreté de la classe, travail, ordre et discipline, achats, gestion financière.

Troisième conseil : rédigez un journal scolaire.

Quatrième conseil : Laisse tes enfants dessiner librement. Il suffit que tu leur procures papier, crayons, couleurs.

Cinquième conseil : Dès aujourd'hui commence la constitution de ton fichier scolaire coopératif. Avec ça tu feras tout de suite des leçons d'histoire et de géographie vivantes, tu illustreras tes recherches de sciences ; tes élèves liront avec plaisir. Ils pourront aussi préparer des conférences dont je vais te parler.

Sixième conseil : Prépare des fichiers autocorrectifs. Les enfants vont prendre la demande, font le travail, puis vont vérifier sur la réponse. Ils aiment énormément cette activité, chacun y travaille à son rythme.Tu peux y aller. Tu n'auras pas de désillusion.

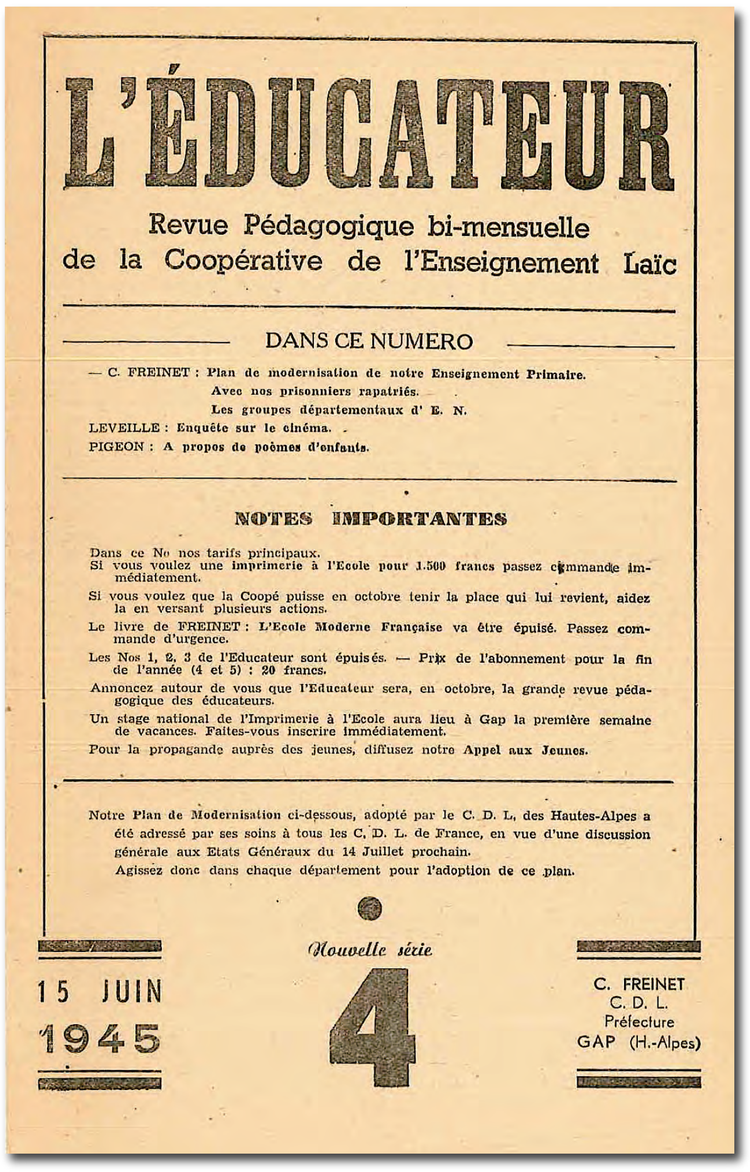
Septième conseil : Constitue ta bibliothèque de travail. Mets sur un rayon spécial les livres, les brochures qui servent aussi pour le travail documentaire des enfants. Tu enrichiras ensuite cette B. T. par l'achat des livres édités par la C.E.L.

Huitième conseil : Habitue tes élèves à la pratique de la conférence, qu'ils préparent sur un sujet de leur choix, avec les documents du fichier et de la B. T. Ils lisent ensuite leur conférence à tous les élèves. Tu verras le résultat.

Neuvième conseil : Pense à l'activité manuelle des enfants. Organise dans ta classe, ou autour, des ateliers de travail selon le milieu et tes possibilités : couture, menuiserie, découpage du contreplaqué, gravure du lino, travaux des champs, etc...

L'Educateur 4 juin 1945 .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 16:53 Page 1

Dans L'Educateur du 15 juin 1945 Célestin Freinet définit : *La renaissance de la France par la renaissance de l'école*



L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle
de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

DANS CE NUMERO

— C. FREINET : Plan de modernisation de notre Enseignement Primaire.
Avec nos prisonniers rapatriés.
Les groupes départementaux d' E. N.
LEVEILLE : Enquête sur le cinéma.
PIGEON : A propos de poèmes d'enfants.

NOTES IMPORTANTES

Dans ce No nos tarifs principaux.
Si vous voulez une imprimerie à l'Ecole pour 1.500 francs passez commande immédiatement.
Si vous voulez que la Coopé puisse en octobre tenir la place qui lui revient, aidez la en versant plusieurs actions.
Le livre de FREINET : L'Ecole Moderne Française va être épuisé. Passez commande d'urgence.
Les Nos 1, 2, 3 de l'Educateur sont épuisés. — Prix de l'abonnement pour la fin de l'année (4 et 5) : 20 francs.
Annoncez autour de vous que l'Educateur sera, en octobre, la grande revue pédagogique des éducateurs.
Un stage national de l'Imprimerie à l'Ecole aura lieu à Gap la première semaine de vacances. Faites-vous inscrire immédiatement.
Pour la propagande auprès des jeunes, diffusez notre Appel aux Jeunes.

Notre Plan de Modernisation ci-dessous, adopté par le C. D. L. des Hautes-Alpes a été adressé par ses soins à tous les C. D. L. de France, en vue d'une discussion générale aux Etats Généraux du 14 Juillet prochain.
Agissez donc dans chaque département pour l'adoption de ce plan.

Nouvelle série
15 JUIN 1945
4
C. FREINET
C. D. L.
Préfecture
GAP (H.-Alpes)

Archives ICEM

On l'a souvent dit :
c'est l'instituteur
qui gagne les guerres,
c'est lui aussi
qui gagne la paix.

A condition qu'on l'y aide et qu'on sache consentir pour l'enfant les mêmes sacrifices que pour le redressement de notre économie ou le renforcement de notre armée.

Pour montrer l'urgence d'une campagne de rénovation française, on fait bien valoir les ponts détruits, les ports sabotés, les wagons rares, le cheptel réduit à sa plus simple expression. Mais **on n'insiste jamais suffisamment sur la situation catastrophique du matériel humain.**

Or, cette situation est catastrophique…Je crois qu'on peut chiffrer à une moyenne de 3-4 ans le retard scolaire des enfants de la guerre. Ce retard s'explique, certes : les bombardements dans les villes, le départ des maîtres, l'absence des parents, la nécessité d'aider matériellement la famille, l'alimentation insuffisante, etc... Le retard et le désordre moral sont tout aussi alarmants : système D, marché noir, amoralité sur toute la ligne, absence des parents, délinquance ou prédélinquance.

Ces considérations brèves et incomplètes, nous dictent notre devoir : **Régénérer à tout prix le potentiel physiologique, intellectuel et moral de l'enfance française.**

PLAN DE MODERNISATION

A - Politique hardie du logement populaire, des espaces libres pour les enfants, de parcs de repos et de culture, de stades.

B - Nourriture suffisamment abondante aux enfants pauvres : généralisation des cantines; maisons d'accueil pour enfants ; villages d'enfants et colonies de vacances.

C - Modernisation des locaux, en vue du travail scolaire nouveau : salles plus spacieuses avec un matériel adéquat ; groupes moins importants dans les villes avec création d'écoles dans les périphéries ;

D - Equipement des écoles en matériel scolaire :
Le matériel nouveau dont il faut d'urgence munir les écoles, c'est :
- un matériel d'imprimerie à l'école, et de polycopie ;
- des collections nouvelles et à jour de livres de travail et. de fiches (fichier scolaire coopératif);
- le matériel de base pour les ateliers scolaires : bois, fer, ménage, arts, culture, etc.
- le matériel d'expérimentation physique et chimie ;
- un phono : et des disques d'enseignement ;
- un cinéma et des films d'enseignement ;
- la radio au service de l'enseignement.

E - Organisation post-scolaire :
Théâtre et cinéma d'enfants, maisons d'accueil et auberges, crèches et garderies.

F - Revalorisation de la fonction d'éducateur et préparation technique minimum pour l'emploi efficient du matériel moderne.

Alors, **dans une école enfin modernisée,** avec du matériel permettant l'activité tant prônée, **l'enfant pourra se préparer intellectuellement, moralement, socialement et techniquement à vivre en homme et en citoyen, conscient.** L'école régénérée sera un des éléments essentiels du redressement national.

Nous invitons, en conséquence, les Comités de Libération, les syndicats d'instituteurs, les associations diverses qui s'intéressent à l'école à demander de toute urgence, en accord avec les techniciens spécialisés :
- l'établissement d'un plan de modernisation de notre école française ;
- le vote immédiat de crédits nécessaires pour la mise en exécution sans retard de ce plan.

L'Educateur 5 juillet 1945 .qxp_Mise en page 1 28/04/2019 16:57 Page 1

Dans L'Educateur du 15 juillet 1945 Célestin Freinet précise : *Les techniques de la C.E.L (Coopérative de l'Enseignement Laïc) constituent le plus profond mouvement de rénovation pédagogique.*



L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bi-mensuelle de la Coopérative de l'Enseignement Laïc

Abonnement pour la prochaine année scolaire: acompte de 50 fr.

DANS CE NUMÉRO :

— C. FREINET : Les techniques de la C.E.L..
— Une bonne poignée de nouvelles.
— LENTAIGNE : Classes d'école nouvelle.
— COQBLIN : Les groupes départementaux d'E.N.

——//——

Si vous voulez avoir des caractères faites la collecte du plomb : *Très important !*

Pour les *disques C.E.L.*, les phonos et la Radio écrire à Pagès, rue de Provence, Perpignan.

——//——

Attention : A partir du 1er septembre, nouvelle adresse :
VENCE (Alpes-Maritimes)

——//——

Assistez au Congrès de Paris et au stage de Gap

UNE IMPRIMERIE A L'ÉCOLE DANS CHAQUE CLASSE

POUR 1500 francs un matériel parfaitement au point, prêt à fonctionner.
PASSEZ COMMANDE si vous voulez être servis en PRIORITÉ.

Matériel minimum d'Imprimerie à l'École
(livrable en octobre 1945)
PRIX ACTUELS

1 presse à volet tout métal	650 »
1 plaque à encrer	15 »
1 rouleau encreur	50 »
1 tube encre noire	20 »
2 police c. 9, 10 ou 12	400 »
1 blancs assortis	100 »
1 casse C.E.L.	75 »
15 composteurs	150 »
6 porte-composteurs	18 »
1 paquet interlignes	10 »
	1.488 »
Souscription de 2 actions C.E.L.	50 »
	1.538 »

Moitié à la commande — versement au
Moitié à la livraison — C.c. Freinet Gap — Marseille 819-84

La C.E.L. accepte les mandats communaux

Nouvelle série
15 JUILLET 1945
5
C. FREINET
C. D. L.
Préfecture
GAP (H.-Alpes)

Archives ICEM

Il n'y a pas de méthode Freinet... ...il y a un vaste mouvement de rénovation et d'adaptation pédagogique.

Il n'y a pas de méthode Freinet... ... il y a un esprit Freinet, un esprit et une fraternité C.E.L

Notre but c'est la rénovation et la modernisation de l'Ecole populaire, l'efficience de nos efforts, la revalorisation du travail des éducateurs, la rénovation et la libération de la France.

Nous avons toujours dit que, pour que l'Ecole devienne la meilleure possible, nous ne craignons pas de prendre notre bien partout où nous le trouvons.

Certes, nous recommandons l'imprimerie à l'école qui, à l'expérience s'avère comme une des pièces essentielles de notre nouveau travail. Nous conseillons l'emploi des fichiers, des conférences, des disques, etc... Mais nous n'avons pas craint d'incorporer plus ou moins totalement à nos techniques les méthodes qui nous ont précédé : la méthode Montessori, la méthode Decroly, les Centres d'Intérêt, le travail par équipes.

Nous le répétons encore une fois : il n'y a pas de méthode Freinet, il n'y a pas de méthode C.E.L., **il y a un vaste mouvement de rénovation et d'adaptation pédagogique** dont nous sommes les initiateurs et les ouvriers et qui utilise et utilisera pour ses fins tous les outils et toutes les méthodes qui lui paraîtront favorables.

Il n'y a pas de méthode Freinet, il n'y a pas de méthode C.E.L., mais **il y a un esprit Freinet, un esprit et une fraternité C.E.L.** Cet esprit est tout entier dominé et actionné par notre désir commun de nous dégager à jamais et de débarrasser la pédagogie populaire des méthodes et des procédés qui ne tiennent à se différencier qu'à cause des avantages que cette différenciation vaut à ses auteurs.

Pour nous une seule chose compte, l'amélioration de notre travail et la modernisation de notre école. Tous ceux qui veulent y collaborer ont leur place dans notre mouvement. Mais en seront toujours impitoyablement refoulés, les arrivistes à l'amour-propre exagéré qui auraient tendance à rétrécir notre action à la mesure de leur mesquinerie ou de leurs ambitions. Ce sont ceux-ci qui rouspètent, qui nous trouvent trop sévères, qui voudraient nous donner une figure partisane.

Ceux-là pourraient croire peut-être qu'il ne saurait y avoir de progrès de la pédagogie si les meilleurs ouvriers n'en tirent pas bénéfice. Nous avons fait la preuve du contraire : que pour le bon combat désintéressé, pour des buts effectifs selon une ligne éprouvée de loyauté et de camaraderie nous pouvons grouper, animer et actionner en France des équipes de travail que le monde peut aujourd'hui nous envier.

Si vous êtes attaché à Mme Montessori, à Decroly, Dewey, à Profit, à Cousinet ou à d'autres, venez à la C.E.L. ou vous trouverez des camarades qui ont les mêmes préoccupations que vous.

Si vous croyez avoir une méthode à vous, si vous avez réalisé des travaux originaux dont vous voudriez bien faire profiter vos collègues, venez à la C.E.L. Tous ensemble, selon ce même esprit qui nous a valu les succès que nous enregistrons aujourd'hui, nous construirons l'Ecole Moderne Populaire Française.

Documents divers .qxp_Mise en page 1 29/04/2019 19:46 Page 1

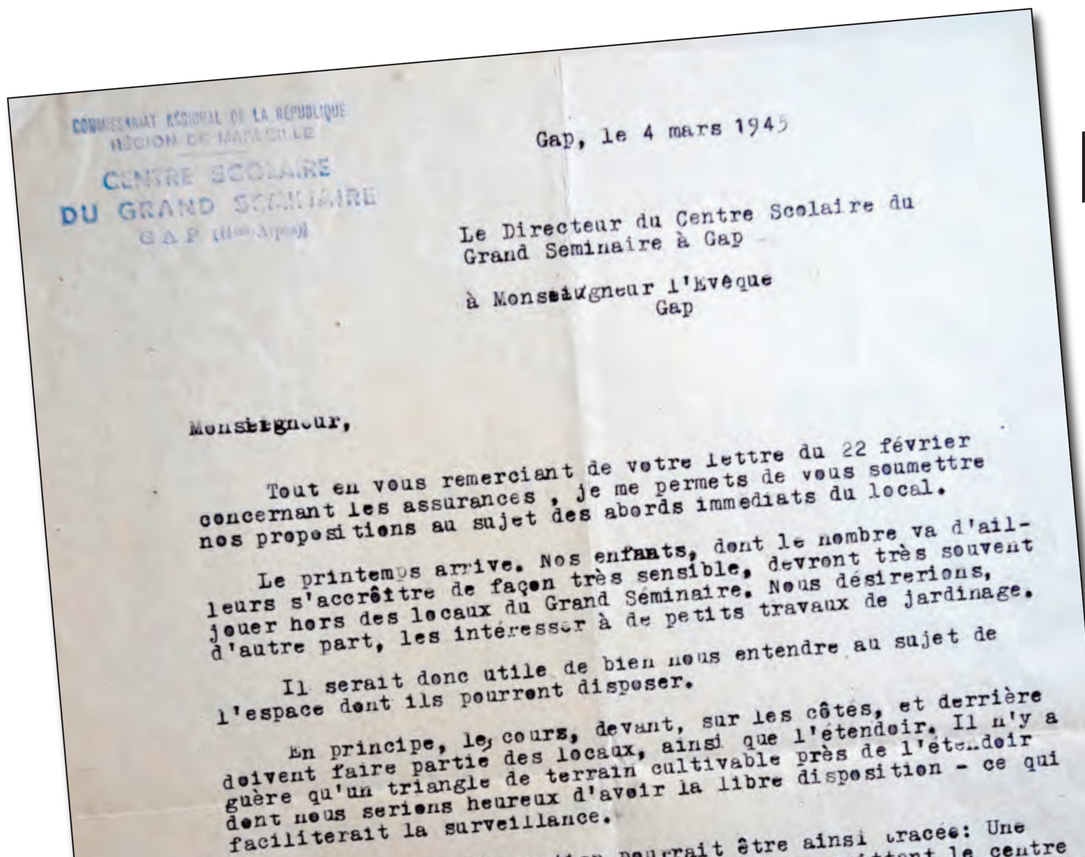
D'autres documents ...

Célestin Freinet mène de front son engagement politique en répondant aux diverses lettres qu'il reçoit au Comité départemental de Libération : marché noir, laine, eau de vie, viande et son engagement pour l'Ecole moderne Française avec sa lettre de liaison aux délégués départementaux de la Coopérative de l'Enseignement Laïc et sa participation au cercle d'études pédagogiques de Gap.

Documents AD05
367 W 14607
367 W 14614
342 W 12665

Le Centre scolaire de Gap.qxp 1.qxp_Mise en page 1 30/05/2019 10:13 Page 1

Janvier-Août 1945
Célestin Freinet ouvre un Centre scolaire au Grand séminaire de Gap


COMMISSARIAT RÉGIONAL DE LA RÉPUBLIQUE
RÉGION DE MARSEILLE
CENTRE SCOLAIRE
DU GRAND SÉMINAIRE
GAP (Hautes-Alpes)

Gap, le 4 mars 1945

Le Directeur du Centre Scolaire du
Grand Seminaire à Gap

à Monseigneur l'Evêque
Gap

Monseigneur,

Tout en vous remerciant de votre lettre du 22 février concernant les assurances, je me permets de vous soumettre nos propositions au sujet des abords immediats du local.

Le printemps arrive. Nos enfants, dont le nombre va d'ailleurs s'accroître de façon très sensible, devront très souvent jouer hors des locaux du Grand Séminaire. Nous désirerions, d'autre part, les intéresser à de petits travaux de jardinage.

Il serait donc utile de bien nous entendre au sujet de l'espace dont ils pourront disposer.

En principe, le cours, devant, sur les côtés, et derrière doivent faire partie des locaux, ainsi que l'étendoir. Il n'y a guère qu'un triangle de terrain cultivable près de l'étendoir dont nous serions heureux d'avoir la libre disposition - ce qui faciliterait la surveillance.

La ligne de demarcation pourrait être ainsi tracée: Une ligne droite du chemin est, jusqu'à la route quittant le centre à l'ouest, au-dessous des baraquements, et baraquement - écurie ouest.

Nous disposerions des locaux et terrains situés au nord de cette ligne de démarcation, conformément au croquis ci-dessous.

Je vous serais obligé s'il vous était possible de donner votre assentiment à cet arrangement qui aurait surtout l'avantage de faciliter la surveillance dès que vos terrains seront en culture.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments distingués.

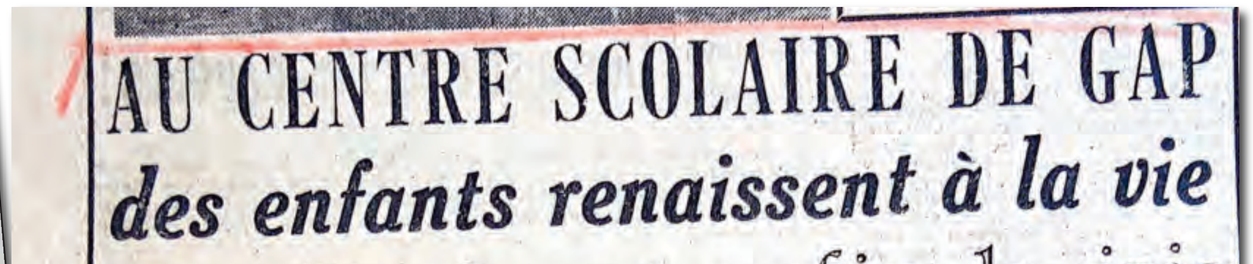
Le Directeur
C. Fre

Lettre de Célestin Freinet à Mgr Auguste Bonnabel, évêque de Gap au sujet de l'occupation du Grand séminaire.
Document Archives du Diocèse de Gap et Embrun

Raymond Aubrac commissaire régional souhaitait en octobre 1944 que les Hautes-Alpes accueille des enfants défavorisés des grands centres urbains de Nice, Toulon et Marseille.

Le Comité de Libération des Hautes-Alpes dont Célestin Freinet était membre réquisitionna le Grand séminaire. Célestin Freinet y installa avec le soutien de Lucie Aubrac, un centre scolaire de 3 classes qui de janvier à août 1945 hébergea 85 enfants internes dont 53 garçons et 32 filles.

Célestin Freinet demanda à Marius Pourpe, instituteur en poste à Laragne de venir s'occuper de la classe de fin d'études. Il confia à sa belle-sœur Mme Jeanne Lagier-Bruno la classe des tout petits et à Mme Marcelle Mouthon la classe intermédiaire.


AU CENTRE SCOLAIRE DE GAP
des enfants renaissent à la vie
et connaissent enfin la joie

L'ancien séminaire de Gap, grande bâtisse aux couleurs vives, en forme de fer à cheval, se dresse à la sortie de la ville dans un cadre verdoyant de bosquets et de vastes prairies. C'est dans cet asile paisible et majestueux que fonctionne depuis près de six mois un Centre scolaire dirigé par M. Freinet selon des méthodes pédagogiques tout à fait modernes.

Nous sommes accueillis dès notre arrivée au centre, par une foule joyeuse de garçons et de fillettes qui se précipitent vers nous avec une impétuosité amicale et charmante. Leur politesse spontanée est la première manifestation de l'esprit de bonne humeur et de compréhension affectueuse qui règne partout dans la maison entre grands et petits, aussi bien qu'entre maîtres et élèves.

M. Freinet, l'inventeur de cette remarquable méthode de l'imprimerie à l'école, dont nous verrons plus loin le fonctionnement et les résultats, nous conduit à travers de longues galeries jusqu'à une vaste salle claire et accueillante : le réfectoire. Ce qui nous frappe dès l'entrée ce sont deux magnifique fresques aux couleurs éclatantes et harmonieusement fondues qui décorent les deux murs se faisant face. Le sujet champêtre et frais a été traité avec une délicieuse naïveté qui fait songer à la manière stylisée de certains de nos plus grands peintres modernes.

— Mais oui, nous confirme M. Freinet, ces fresque que vous admirez là sont bel et bien l'œuvre de nos petits élèves. Chacun d'eux en a exécuté un panneau en combinant son improvisation personnelle avec un thème général élaboré en commun.

tre consiste uniquement à guider et à favoriser cette orientation spontanée au lieu de la paralyser par une discipline trop rigide.

Avant de quitter le réfectoire, jetons un coup d'œil au journal mural. Dans la colonne des revendications nous lisons ces mots tracés par une main enfantine. « Jeanne demande une brosse à dents ». Dans un autre angle de la salle un guignol entièrement confectionné par les enfants nous révèle un autre aspect de leurs multiples activités.

L'imprimerie à l'école

Dans chaque classe nous remarquons la présence d'une petite imprimerie. Sur une table se trouve notamment un assemblage de caractères : c'est le travail d'un élève qui a composé ainsi le texte de la rédaction libre qu'une fois mise aux voix, après la correction du maître, a été désignée par l'ensemble de la classe pour être reproduite en caractères d'imprimerie et affichée dans la classe.

Ginette MAUNOURY.

Article de *Rouge Midi* du 29 juiin 1945
Document Archives du Diocèse de Gap et Embrun



Le Grand séminaire en 1932
Editions J David et E Vallois Paris
Document Archives du Diocèse de Gap et Embrun

Le Centre scolaire de Gap.qxp 2.qxp_Mise en page 1 29/04/2019 19:38 Page 1



Fresques murales

Le 26 juin 1945, paraît dans le Journal communiste *Rouge-Midi* un article de Ginette Maunoury, accueillie dans le réfectoire où se remarquent deux magnifiques fresques aux couleurs éclatantes. Célestin Freinet lui explique que *« ces fresques sont bel et bien l'œuvre des petits élèves. Ces enfants ont presque tous étaient arrachés à une vie misérable et souvent dépravés. Certains ont eu leur père fusillé, d'autres ont perdu leurs parents à la suite d'un bombardement. Bref, tous sont arrivés ici sérieusement déficients et souvent pervertis par des mois de vagabondage et de misère.»*

Un enseignement plus proche de la vie

La journaliste constate : *« C'est une véritable résurrection que vous avez opérée. Quel est votre secret ? »* Freinet précise : *« Notre méthode est très simple : elle consiste à substituer à l'enseignement scholastique traditionnel un enseignement plus proche de la vie qui permette à l'enfant de développer librement sa personnalité par des exercices aussi bien manuels qu'intellectuels entre lesquels il sera amené à faire un choix en fonction de ses affinités et de ses aptitudes propres.»*

L'imprimerie et l'organisation du travail

Dans le réfectoire se remarque un journal mural et dans chaque classe il y a la présence d'une imprimerie avec laquelle seront édités les textes écrits par les enfants. A la question de Ginette Maunoury : *« Y a-t-il d'autres différences entre votre enseignement et les méthodes traditionnelles »* Célestin Freinet répond : *« La différence fondamentale réside dans la liberté dont jouit chez nous l'enfant pour organiser lui-même son travail.»*

Et Ginette Maunoury conclut : *« On a vraiment compris après une journée passé au centre de Gap que quelque chose de grand et de fécond est né. Mais cette expérience ne doit pas rester isolée. N'attendons pas davantage pour adapter notre éducation au monde nouveau qui est en train de naître. »*



Un autre témoin de ce centre scolaire est l'abbé Joseph Richard plus connu sous non nom de résistant Duchamblo.

Dans un article de quatre pages conservé aux archives diocésaines, l'abbé Richard Duchamblo relate les diverses occupations du Grand séminaire : en 1939 un hôpital militaire, en août 1940 les troupes italiennes, en septembre 1943 les soldats de la Wehrmacht et après un pillage au moment de la Libération en août 1944, il écrit *« Enfin pour achever tous ces malheurs, le séminaire devait connaître une quatrième occupation. Il devint un centre scolaire pour les petits réfugiés, garçons et filles de la Côte d'Azur.*

Nous avons lu dans un journal de Marseille, un article très élogieux sur les méthodes très modernes employées dans ce centre de Gap, sur la liberté, l'initiative laissée aux enfants. Tout cela était vrai en partie sans doute. Nous avons vu nous-mêmes les fresques naïves et pleines d'observations laissées sur murs par les enfants et nous croyons qu'elles méritent en certaines salles d'être conservées. Nous avons lu avec intérêt le journal mural qui portait comme en tête une faucille et un marteau. Ce journal était divisé en trois parties : ce que nous voulons, ce que nous critiquons, nos félicitations. »

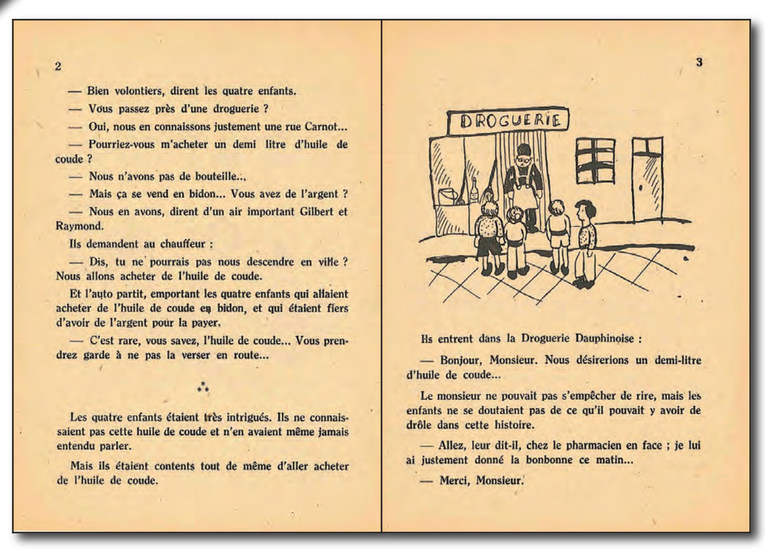



Centre Scolaire de Gap (Hautes-Alpes)

Histoire de quatre enfants qui allaient acheter de l'huile de coude

Ils étaient quatre enfants qui auraient bien voulu profiter de l'auto pour descendre en ville. Ils avaient noms : Gilbert, Raymond, Marcel et Paul.

— Si vous voulez, leur dit Mlle Paulette, mais à condition que vous me fassiez une commission.


2

— Bien volontiers, dirent les quatre enfants.

— Vous passez près d'une droguerie ?

— Oui, nous en connaissons justement une rue Carnot...

— Pourriez-vous m'acheter un demi litre d'huile de coude ?

— Nous n'avons pas de bouteille...

— Mais ça se vend en bidon... Vous avez de l'argent ?

— Nous en avons, dirent d'un air important Gilbert et Raymond.

Ils demandent au chauffeur :

— Dis, tu ne pourrais pas nous descendre en ville ? Nous allons acheter de l'huile de coude.

Et l'auto partit, emportant les quatre enfants qui allaient acheter de l'huile de coude en bidon, et qui étaient fiers d'avoir de l'argent pour la payer.

— C'est rare, vous savez, l'huile de coude... Vous prendrez garde à ne pas la verser en route...

∴

Les quatre enfants étaient très intrigués. Ils ne connaissaient pas cette huile de coude et n'en avaient même jamais entendu parler.

Mais ils étaient contents tout de même d'aller acheter de l'huile de coude.

3

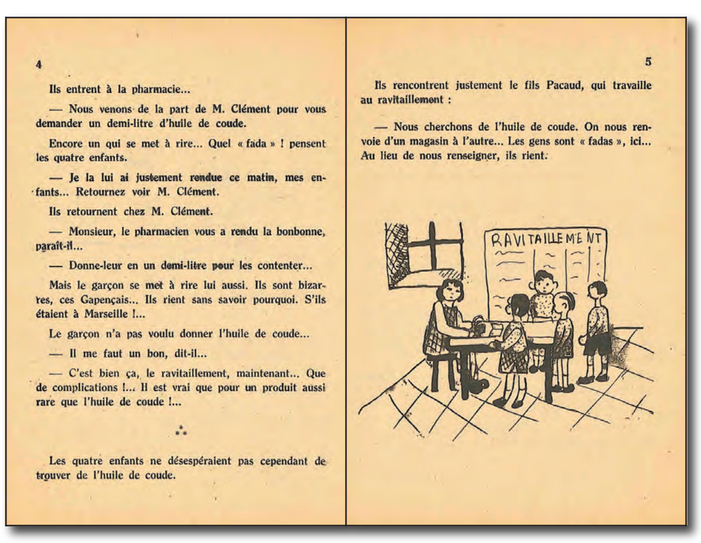
Ils entrent dans la Droguerie Dauphinoise :

— Bonjour, Monsieur. Nous désirerions un demi-litre d'huile de coude...

Le monsieur ne pouvait pas s'empêcher de rire, mais les enfants ne se doutaient pas de ce qu'il pouvait y avoir de drôle dans cette histoire.

— Allez, leur dit-il, chez le pharmacien en face ; je lui ai justement donné la bonbonne ce matin...

— Merci, Monsieur.


4

Ils entrent à la pharmacie...

— Nous venons de la part de M. Clément pour vous demander un demi-litre d'huile de coude.

Encore un qui se met à rire... Quel « fada » ! pensent les quatre enfants.

— Je la lui ai justement rendue ce matin, mes enfants... Retournez voir M. Clément.

Ils retournent chez M. Clément.

— Monsieur, le pharmacien vous a rendu la bonbonne, paraît-il...

— Donne-leur en un demi-litre pour les contenter...

Mais le garçon se met à rire lui aussi. Ils sont bizarres, ces Gapençais... Ils rient sans savoir pourquoi. S'ils étaient à Marseille !...

Le garçon n'a pas voulu donner l'huile de coude...

— Il me faut un bon, dit-il...

— C'est bien ça, le ravitaillement, maintenant... Que de complications !... Il est vrai que pour un produit aussi rare que l'huile de coude !...

∴

Les quatre enfants ne désespéraient pas cependant de trouver de l'huile de coude.

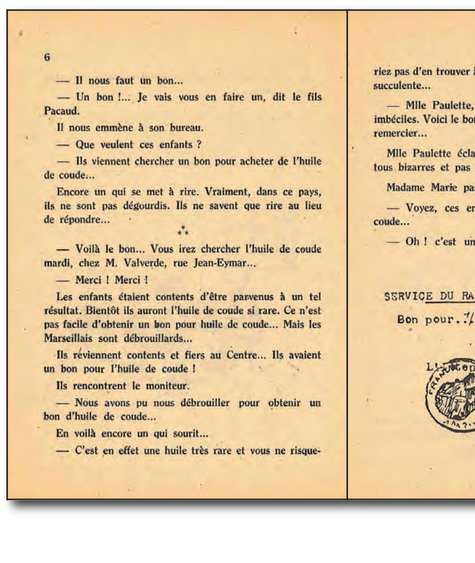
5

Ils rencontrent justement le fils Pacaud, qui travaille au ravitaillement :

— Nous cherchons de l'huile de coude. On nous renvoie d'un magasin à l'autre... Les gens sont « fadas », ici... Au lieu de nous renseigner, ils rient.

De ce centre scolaire, nous avons cette aventure vécue par quatre enfants du centre qui le 1er avril 1945 vont faire une commission : acheter de l'huile de coude.

L'histoire fut publiée dans la collection des Enfantines aux Editions de l'Ecole Moderne Française en mars 1947 : Premier Avril.


6

— Il nous faut un bon...

— Un bon !... Je vais vous en faire un, dit le fils Pacaud.

Il nous emmène à son bureau.

— Que veulent ces enfants ?

— Ils viennent chercher un bon pour acheter de l'huile de coude...

Encore un qui se met à rire. Vraiment, dans ce pays, ils ne sont pas dégourdis. Ils ne savent que rire au lieu de répondre...

∴

— Voilà le bon... Vous irez chercher l'huile de coude mardi, chez M. Valverde, rue Jean-Eymar...

— Merci ! Merci !

Les enfants étaient contents d'être parvenus à un tel résultat. Bientôt ils auront l'huile de coude si rare. Ce n'est pas facile d'obtenir un bon pour huile de coude... Mais les Marseillais sont débrouillards...

Ils reviennent contents et fiers au Centre... Ils avaient un bon pour l'huile de coude !

Ils rencontrent le moniteur.

— Nous avons pu nous débrouiller pour obtenir un bon d'huile de coude...

En voilà encore un qui sourit...

— C'est en effet une huile très rare et vous ne risquerez pas d'en trouver à Marseille... Cela vous fera une salade succulente...

— Mlle Paulette, voyez... Nous ne sommes pas des imbéciles. Voici le bon d'huile de coude... Vous pouvez nous remercier...

Mlle Paulette éclate de rire. Vraiment, ces gens sont tous bizarres et pas très intelligents.

Madame Marie passe :

— Voyez, ces enfants ont pu trouver de l'huile de coude...

— Oh ! c'est une chance, en effet...

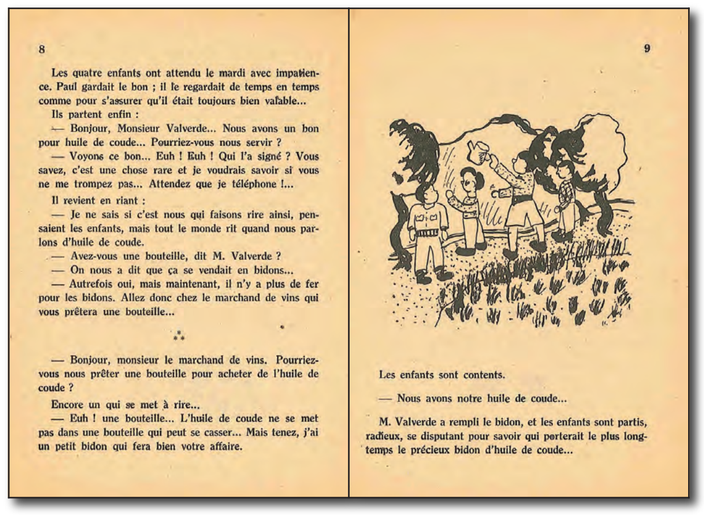
7

SERVICE DU RAVITAILLEMENT GENERAL

Bon pour 1 litre d'huile de coude...

Gap le 1er Avril 1945




8

Les quatre enfants ont attendu le mardi avec impatience. Paul gardait le bon ; il le regardait de temps en temps comme pour s'assurer qu'il était toujours bien valable...

Ils partent enfin :

— Bonjour, Monsieur Valverde... Nous avons un bon pour huile de coude... Pourriez-vous nous servir ?

— Voyons ce bon... Euh ! Euh ! Qui l'a signé ? Vous savez, c'est une chose rare et je voudrais savoir si vous ne me trompez pas... Attendez que je téléphone !...

Il revient en riant :

— Je ne sais si c'est nous qui faisons rire ainsi, pensaient les enfants, mais tout le monde rit quand nous parlons d'huile de coude.

— Avez-vous une bouteille, dit M. Valverde ?

— On nous a dit que ça se vendait en bidons...

— Autrefois oui, mais maintenant, il n'y a plus de fer pour les bidons. Allez donc chez le marchand de vins qui vous prêtera une bouteille...

∴

— Bonjour, monsieur le marchand de vins. Pourriez-vous nous prêter une bouteille pour acheter de l'huile de coude ?

Encore un qui se met à rire...

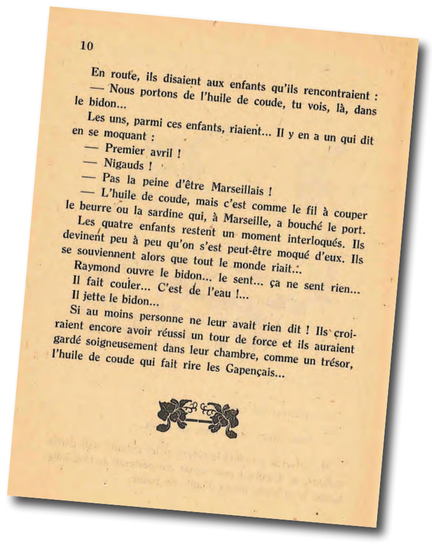
— Euh ! une bouteille... L'huile de coude ne se met pas dans une bouteille qui peut se casser... Mais tenez, j'ai un petit bidon qui fera bien votre affaire.

9

Les enfants sont contents.

— Nous avons notre huile de coude...

M. Valverde a rempli le bidon, et les enfants sont partis, radieux, se disputant pour savoir qui porterait le plus longtemps le précieux bidon d'huile de coude...


10

En route, ils disaient aux enfants qu'ils rencontraient :

— Nous portons de l'huile de coude, tu vois, là, dans le bidon...

Les uns, parmi ces enfants, riaient... Il y en a un qui dit en se moquant :

— Premier avril !

— Nigauds !

— Pas la peine d'être Marseillais !

— L'huile de coude, mais c'est comme le fil à couper le beurre ou la sardine qui, à Marseille, a bouché le port.

Les quatre enfants restent un moment interloqués. Ils devinent peu à peu qu'on s'est peut-être moqué d'eux. Ils se souviennent alors que tout le monde riait...

Raymond ouvre le bidon... le sent... ça ne sent rien... Il fait couler... C'est de l'eau !...

Il jette le bidon...

Si au moins personne ne leur avait rien dit ! Ils croiraient encore avoir réussi un tour de force et ils auraient gardé soigneusement dans leur chambre, comme un trésor, l'huile de coude qui fait rire les Gapençais...

Documents Archives diocésaines
Jean-Pierre Jaubert et Archives ICEM